

RAPPORT DE LA

tenue à Rome, Italie
8-11 avril 1975

**VINGT ET UNIÈME SESSION
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
DE LUTTE CONTRE
LA FIÈVRE APHTEUSE**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Les rapports des précédentes sessions de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse ont été publiés comme suit:

Première session,	Rome, 27-30 juillet 1954	(document ronéoté)
Deuxième session,	Rome, 16-17 mars 1955	(Rapport de réunion N ^o 1955/5)
Troisième session,	Rome, 22-23 mars 1956	(Rapport de réunion N ^o 1956/10)
Quatrième session,	Rome, 2-3 avril 1957	(Rapport de réunion N ^o 1957/5)
Cinquième session,	Rome, 17-18 avril 1958	(Rapport de réunion N ^o 1958/6)

Depuis la création de la Division de la production et de la santé animales, en janvier 1959, ses rapports sont numérotés chronologiquement par année civile.

Sixième session,	Rome, 7-9 avril 1959	(Rapport de réunion N ^o AN/1959/1)
Septième session,	Rome, 16-18 mars 1960	(Rapport de réunion N ^o AN/1960/1)
Huitième session,	Rome, 14-16 mars 1961	(Rapport de réunion N ^o AN/1961/2)
Neuvième session,	Rome, 27-29 mars 1962	(Rapport de réunion N ^o AN/1962/2)
Réunion d'urgence,	Rome, 20-21 juillet 1962	(Rapport de réunion N ^o AN/1962/6)
Dixième session,	Rome, 17-19 avril 1963	(Rapport de réunion N ^o AN/1963/2)
Onzième session,	Rome, 24-26 mars 1964	(Rapport de réunion N ^o AN/1964/2)
Douzième session,	Rome, 30 mars - 1 ^{er} avril 1965	(Rapport de réunion N ^o AN/1965/1)
Treizième session,	Rome, 22-24 mars 1966	(Rapport de réunion N ^o AN/1966/1)
Quatorzième session,	Rome, 14-16 mars 1967	(Rapport de réunion N ^o AN/1967/3)
Quinzième session,	Rome, 26-28 mars 1968	(Rapport de réunion N ^o AN/1968/1)
Seizième session,	Rome, 16-18 avril 1969	(Rapport de réunion N ^o AN/1969/3)
Dix-septième session,	Rome, 18-20 mars 1970	(Rapport de réunion N ^o AGA/1970/1)
Dix-huitième session,	Rome, 23-26 mars 1971	(Rapport de réunion N ^o AGA/1971/2)
Dix-neuvième session,	Rome, 11-14 avril 1972	(Rapport de réunion N ^o AGA/1972/1)
Vingtième session,	Rome, 8-11 avril 1973	(Rapport de réunion N ^o AGA/1973/2)

RAPPORT
de la
vingt et unième session de la
Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
tenue à
Rome, Italie
8-11 avril 1975

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 1975

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
LISTE DES PARTICIPANTS	3
Délégués	3
Observateurs	6
Fonctionnaires de la FAO	9
I. ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-ET UNIEME SESSION	10
II. SITUATION APHTEUSE ET LUTTE CONTRE LA MALADIE EN EUROPE ET DANS LES AUTRES REGIONS D'INTERET MAJEUR	10
A. SITUATION APHTEUSE CONTRE LA MALADIE	10
1. Pays scandinaves	10
2. Royaume-Uni et Irlande	10
3. Europe occidentale	10
4. Europe centrale et centre-orientale	13
5. Europe sud-orientale	14
6. U.R.S.S.	15
7. Examen des politiques de stamping-out (abattage systématique) et d'abattage	15
8. Types et sous-types de virus	15
9. Campagnes prophylactiques	16
10. Proche-Orient	17
11. Amérique du Sud	17
B. MALADIE VESICULEUSE DU PORC	17
III. CAMPAGNES CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE EXOTIQUE DANS LE SUD-EST DE L'EUROPE ET EN ANATOLIE	21
IV. RAPPORTS SUR LES ACTIVITES DE LA COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE DURANT LA PERIODE 1973-1974	23
1. Activités générales	23
1.1 Discussion sur les stocks de virus de semence	23
1.2 Régionalisation de la production de vaccins antiaphteux et de vaccins exotiques	24
2. Activités spéciales de la Commission	28
2.1 Campagnes dans le sud-est de l'Europe	28
2.2 Problèmes d'importation	28
2.3 Zones exemptes de maladie	29
3. Réunions du Groupe de recherche	29
3.1 Réunion du Groupe de recherche, Rome, avril 1974	29
3.2 Réunion du Groupe de recherche, Lelystad, octobre 1974	29

	<u>Page</u>
3.3 Réunion du Groupe de recherche, Brescia et Padoue, septembre 1975	30
3.4 Membres du Groupe de recherche	30
4. Réunions du Comité exécutif	30
V. COMPTES ET BUDGETS	30
VI. ELECTIONS	31
VII. ADOPTION DU RAPPORT	31
VIII. QUESTIONS DIVERSES	31

ANNEXE I

A. SITUATION DE LA FIEVRE APHTEUSE ET MESURES PRISES POUR LA COMBATTRE AU COURS DU BIENNIUM 1973-1974	32
I. EUROPE	32
II. PROCHE-ORIENT	35
III. AMERIQUE DU SUD	36
B. SITUATION DE LA MALADIE VESICULEUSE DU PORC ET MESURES PRISES POUR LA COMBATTRE EN 1973 et 1974	37
TABLEAU I Statistiques du FMD pendant 1973	38
TABLEAU II Statistiques du FMD pendant 1974	41
TABLEAU III Situation de la prophylaxie anti-aphteuse en Europe - Période 1973-1974	44
ANNEXE Ia Analyse des coûts et rendement en République fédérale d'Allemagne	50
ANNEXE Ib- Notes d'information du laboratoire mondial de référence Ii N° 18-24 sur les relations des isolations de virus	52
ANNEXE IIa Campagnes contre les souches exotiques de virus aphteux en Europe du Sud-Est et en Anatolie	66
ANNEXE IIb Comité consultatif FAO/CEE/OIE pour les campagnes contre la fièvre aphteuse dans les pays du Sud-Est européen 8ème Réunion: Bruxelles, 1974	82
ANNEXE IIc Rapport de la neuvième session du Comité consultatif FAO/CEE/OIE pour les campagnes contre la fièvre aphteuse dans le Sud-Est de l'Europe 9ème Réunion: Rome, 9 avril 1975	84

	<u>Page</u>	
ANNEXE III	Rapport sur les activités de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse pendant l'exercice biennal 1973-1974	87
	I. Activités générales	87
	II. Activités spéciales	90
	III. Réunions du Groupe de recherche	96
	IV. Réunions du Comité exécutif	102
ANNEXE IIIa	Stocks de virus aphteux de semence. Souches détenues pour le compte de la Commission européenne	110
ANNEXE IIIb	Fonctions et administration de la Commission européenne	112
ANNEXE IV	Comptes pour l'exercice ayant pris fin en 1973	116
	Comptes pour l'exercice ayant pris fin en 1974	119
ANNEXE V	Budget révisé pour 1975	122
	Budget administratif provisoire pour 1976	125

INTRODUCTION

Le Président, Professeur A. Nabholz (Suisse), a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs des pays et organisations internationales représentés à la vingt et unième session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, puis il a invité M. D.F. Bommer, Sous-directeur général, chef du Département de l'agriculture, à ouvrir la réunion.

M. D.F. Bommer a transmis aux participants les excuses de M. A.H. Boerma, Directeur général de la FAO, qui était empêché, et il s'est félicité d'avoir l'occasion de s'adresser pour la première fois aux éminents représentants des services vétérinaires européens. Il a ensuite fait le point de la situation, en ce qui concerne la maladie et la lutte contre celle-ci, en considérant particulièrement les tâches statutaires de la Commission européenne. Il s'est exprimé en ces termes:

“L'Europe a joué un rôle éminent et a obtenu des succès remarquables dans le domaine des recherches sur la fièvre aphteuse, de la lutte sur le terrain, de la prophylaxie et de l'éducation. Toutefois, la circulation internationale des animaux et, en particulier, les importations de viande à partir des régions d'outremer exposent ce continent à la menace constante de nouvelles infections. Cela montre bien l'utilité de la Commission européenne qui est un lieu de rencontre idéal pour examiner la situation aphteuse en Europe et ailleurs, ainsi que les mesures préventives et les autres initiatives concertées à prendre pour affronter les problèmes communs, en particulier ceux qui sont liés à l'importation des animaux et des produits animaux.

Un coup d'oeil rapide aux statistiques des deux dernières années montre que l'Europe occidentale a réussi à maintenir à un niveau très bas l'incidence de la maladie. Le risque d'une plus large extension n'a toutefois jamais disparu et il convient de reconnaître que, si certains foyers localisés n'ont pas réussi à gagner du terrain en Europe, cela est dû en grande partie à l'efficacité des services vétérinaires et à la solidité de leur infrastructure. A cet égard, il convient aussi de souligner l'utilité de la vaccination généralisée pratiquée dans une grande partie du continent et il faut se préoccuper de ce qui pourrait arriver à l'Europe si la vaccination était suspendue ou relâchée.

Dans le centre-est de l'Europe, les derniers foyers d'une épizootie qui avait gravement affecté il y a trois ans divers pays situés le long du Danube ont été éradiqués en 1973. Cette épizootie nous a appris qu'aucun pays européen, quelle que soit l'efficacité de son infrastructure vétérinaire, ne peut se sentir à l'abri de la maladie. Il est donc réconfortant de noter que certains pays sont en train de construire de nouveaux laboratoires de production de vaccin ou de renforcer les installations déjà existantes. Nous savons que les laboratoires italiens, ainsi que d'autres laboratoires d'Europe occidentale, coopèrent généreusement à cet effort. Inutile de dire que cette coopération représente une contribution extrêmement importante des pays membres de la Commission européenne.

Dans cette conjoncture, nous ne pouvons sous-estimer l'importance des efforts déployés en Europe pour combattre les infections causées par des virus exotiques menaçant ou même atteignant l'Europe à partir de l'Asie et de l'Afrique. Comme vous le savez fort bien, le Proche-Orient et la Turquie ont été en 1973 le théâtre d'une nouvelle épizootie causée par un virus du type Asie 1.

Comme dans le passé, nous avons dû faire à nouveau appel à la solidarité internationale et nous avons eu la chance de recevoir un appui financier généreux des neuf pays de la Communauté économique européenne et de six autres pays, parmi lesquels deux pays d'Europe orientale. Ces fonds ont été utilisés pour renforcer les programmes nationaux que la Turquie, la Grèce et la Bulgarie exécutent depuis plus de dix ans avec leurs propres ressources et leur propre personnel et qui ont une valeur inestimable pour la protection de l'ensemble de l'Europe.

Je voudrais parler maintenant des objectifs à long terme, spécialement en ce qui concerne la production de vaccin. Vous êtes au courant des efforts que déploie le Gouvernement turc pour couvrir entièrement ses besoins en vaccin et vous savez que le Programme des Nations Unies pour le développement et la FAO lui ont accordé une aide substantielle à cet égard. C'est un exemple important des mesures prises pour développer la production de vaccins. Cet exemple peut aussi servir de modèle à plusieurs pays en voie de développement qui, parallèlement aux programmes d'expansion de la production animale, doivent améliorer l'efficacité de la lutte contre la fièvre aphteuse.

Cela m'amène au problème fondamental de la prophylaxie antiaphteuse à l'échelle mondiale. Nous savons tous combien les Etats Membres de la Commission européenne contribuent à la solution de ce problème en formant aux méthodes de diagnostic et de production de vaccin le personnel d'un nombre croissant de pays. Une meilleure surveillance de la maladie, fondement même de la prophylaxie, peut être déjà notée dans un certain nombre de pays en voie de développement. En outre, on est en train de jeter les bases d'une régionalisation appropriée de la production de vaccin et la production nationale est encouragée dans les pays où la chose est faisable.

La FAO attache une grande importance à la régionalisation de la production de vaccins antiaphteux. Comme vous ne l'ignorez pas, ce fut le thème d'une réunion de spécialistes organisée par la FAO en juillet 1974. Il convient d'ajouter toutefois que des investissements considérables sont nécessaires et je voudrais signaler cette question à l'attention non seulement des organismes d'assistance technique mais aussi des bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale et les banques de développement régionales.

Enfin, au cours des deux dernières années, une nouvelle maladie des porcs, la maladie vésiculeuse, a suscité de vives inquiétudes dans plusieurs pays européens. La ferme attitude des Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays qui se sont opposés à l'importation de viande de porc à partir des pays infectés montre bien l'importance économique de cette nouvelle maladie et justifie les efforts considérables déployés par certains pays, spécialement par le Royaume-Uni, pour l'éliminer. Le Royaume-Uni mérite de vifs éloges pour sa contribution scientifique et technique à l'étude de ce problème qui affecte tant l'Europe que l'Asie.

Je voudrais conclure en rappelant que la tâche de cette Organisation consiste à traduire sur le plan de l'action pratique les résultats, les apports et les conclusions des réunions scientifiques et techniques."

Le Président a remercié M. D.F. Bommer de son allocution inaugurale dans laquelle il a si bien décrit la situation, les objectifs poursuivis et les tâches à accomplir; il a ajouté que, avant l'ouverture du débat sur les points inscrits à l'ordre du jour, il voudrait souhaiter la bienvenue aux représentants des services vétérinaires qui participent à la session pour la première fois, à savoir MM. Walla (Autriche), Boerger (République fédérale d'Allemagne), Dragonas (Grèce), Kelly (Irlande), Dobbelaar (Pays-Bas), Hugoson (Suède) et Bugaraki (Yougoslavie).

Il note avec satisfaction la présence d'observateurs de l'OIE et de sa Commission permanente de la fièvre aphteuse, de l'OMS, de la CEE, de l'Association vétérinaire mondiale et d'observateurs de pays qui, bien qu'ils appartiennent à d'autres continents, ont toujours suivi avec un vif intérêt les délibérations de la Commission européenne et les travaux de ses comités.

Le Président a brièvement mentionné les réunions du Comité exécutif qui se sont tenues à Rome et à Berne les 7 avril 1973 et 8 février 1974 respectivement et il a remercié le secrétariat de la Commission d'avoir préparé un jeu complet de documents qui, pour la plupart, sont parvenus aux participants bien avant la réunion.

LISTE DES PARTICIPANTS

Délégués

Autriche

Dr. F. Walla
Director of Veterinary Services
Federal Ministry of Health and
Environment Protection
Stubenring 1
Vienne 1010

Belgique

Dr. A. Docquier
Inspecteur général
Directeur du Service de l'inspection vétérinaire
Ministère de l'Agriculture
18 Boulevard Berlaimont
1000 Bruxelles

Dr. J. Leunen
Chef du département de virologie
Institut national de recherches vétérinaires
99 Groeselenberg
1180 Uccle-Bruxelles

Bulgarie

Dr. M. Belev
Directeur général des Services vétérinaires
Ministère de l'Agriculture et de
l'Industrie alimentaire
Boul. Christo Botev 55
Sofia

Danemark

Dr. Chr. Werdelin
Director of Veterinary Services
Frederiksgade 21
DK-1265 Copenhagen K

Finlande

Dr. K.E. Tapani
Director-General of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Forestry
Hallituskatu 3
00170 Helsinki

Allemagne (Rép. féd. d')

Dr. K. Börger
Unterabteilung Veterinärwesen
Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft
und Forsten
Postfach
5300 Bonn

Délégués (suite)

Grèce

Dr. P.N. Dragonas
Directeur des Services vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
2, rue Aharnon
Athènes (102)

Dr. D. Brovas
Directeur
Institut de la Fièvre Aphteuse
Aghia Paraskevi Attikis
Athènes

Hongrie

Dr. L. Dénes
Director General of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Food
H-1860 Budapest 55

Dr. G. Oesz
Expert
Ministry of Agriculture and Food
H-1860 Budapest 55

Islande

Dr. P.A. Pálsson
Chief Veterinary Officer
Institute for Experimental Pathology
Keldur
Reykjavik

Irlande

Mr. B.J.C. Kelly
Dep. Director of Veterinary Services
Agriculture House
Kildare Street
Dublin 2

Italie

Prof. L. Bellani
Directeur général des Services vétérinaires
Ministère de la Santé
Rome (EUR)

Dr. A. Mattioli
Dirigente Superiore
Direction générale des Services vétérinaires
Ministère de la Santé
Rome (EUR)

Dr. E. Benevelli
Chef de Division (Rapports avec l'étranger)
Direction générale des Services vétérinaires
Ministère de la Santé
Rome (EUR)

Dr. L. Cei
Vétérinaire d'Etat
Ministère de la Santé
Rome (EUR)

Prof. Z. Orfei
Spécialiste de laboratoire
Istituto Superiore di Sanità
Viale Regina Elena 299
00161 Rome

Délégués (suite)

Luxembourg

Dr. A. Schiltges
Directeur de l'Inspection générale vétérinaire
Ministère de l'Agriculture
3, rue de Strasbourg
Luxembourg

Pays-Bas

Dr. M.J. Dobbelaar
Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture
Bezuidenhoutse Weg 73
La Haye

Dr. H.A. Van den Berg
Deputy Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture
Bezuidenhoutse Weg 73
La Haye

Prof. J.G. van Bekkum
Director
Virology Department
Central Veterinary Institute
39 Houtribweg
Lelystad

Norvège

Dr. R. Vollan
Director-General of Veterinary Services
Ministry of Agriculture
Akersgatan 42
Oslo Dep.
Oslo 1.

Portugal

Dr. J.A. da Rosa Azevedo
Inspecteur en chef de la santé animale
Direction générale des Services de la
Production Animale
2 Rua Victor Cordon 4-1^o Piso
Lisbonne 2

Suède

Dr. B. Henricson
Head of Veterinary Department
National Board of Agriculture
S-55183 Jönköping

Dr. G.H. Hugoson
Head, Division of Contagious Animal Diseases
National Board of Agriculture
S-55183 Jönköping

Suisse

Dr. A.H.A. Nabholz
Directeur des Services vétérinaires
Office vétérinaire fédéral
Thunstr. 17
3000 Berne 6

Dr. U. Kihm
Chef de l'Institut vaccinal fédéral
Hagenastr. 64
Bâle

Délégués (suite)

Turquie

Dr. M. Nazlioğlu
Deputy Director-General of Veterinary
Services
Ministry of Agriculture and Animal Production
Ankara

Dr. A. Çoban
Counsellor
Permanent Representative of Turkey to FAO
Turkish Embassy
Via Palestro 28
00185 Rome

Royaume-Uni

Mr. A.C.L. Brown
Chief Veterinary Officer
Animal Health Division
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
Block B, Hook Rise
Tolworth, Surbiton, Surrey

Yougoslavie

Dr. M. Bugarski
Directeur des Services vétérinaires
Comité Fédéral d'Agriculture
Bulevar Avnoja
Belgrade 11070

Dr. M. Ercegan
Chief of the Epizootiological Service
Veterinary Institute
Runehacki Put 6
21000-Novi Sad

Dr. B. Marinković
Veterinary Inspector of Vojvodina
Pokrajinski Sekretarijat za
Poljoprivredu
21000 Novi Sad

Dr. D. Panjević
Professor of Veterinary Faculty
Veterinary Faculty
Belgrade

Observateurs

Canada

Dr. R. Leclerc
Coordonnateur vétérinaire des activités
européennes d'importations animales
19 Avenue Montaigne
75008-Paris
France

Observateurs (suite)

Tchécoslovaquie

Dr. M. Čáпка
Director, Veterinary Department
Federal Ministry of Food and Agriculture
Tešňov 65
Prague 1

Dr. S. Haladej
Director of Veterinary Services
of the Slovak Socialist Republic
Petržalka 5
Bratislava

France

Dr. G.M.J. Delclos
Vétérinaire Inspecteur en Chef
Chef du Bureau des Maladies réputées
contagieuses
Direction des Services vétérinaires
5-7 Rue Ernest Renay
Issy-les-Moulineaux

Dr. C. Mackowiak
Directeur général IFFA Mérieux
254, rue Marcel Mérieux
69342 Lyon Cedex 2

Dr. H. Gilbert
Directeur adjoint des Relations Extérieures
IFFA - MERIEUX
B.P. No 9
69342 - Lyon Cedex 2

Pologne

Dr. H. Lis
Chief of the Polish Veterinary Services
Ministry of Agriculture
Varsovie

Prof. Dr. M. Truszczynski
Director
Veterinary Institute
Pulawy

Roumanie

Dr. M. Movanu
Directeur des Services vétérinaires
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie
alimentaire et des Eaux
Bucarest

Dr. S. Faleschini
Economiste
Ambassade de Roumanie
Rome

Dr. G. Lupu
Attaché agricole
Ambassade de Roumanie
Rome

Observateurs (suite)

Etats-Unis

Dr. R.E. Reichard
European-African Representative
for Veterinary Service, APHIS, USDA
American Embassy
Rome

Dr. R. Fish
Acting Dep. Asst. Administrator
Livestock and Veterinary Service
Agricultural Research Service
Admin. Building USDA
Washington, D.C.

U.R.S.S.

Dr. P. Rakhmanin
Deputy Chief of the Main Veterinary Department
Ministry of Agriculture
Orlikov per. 1/11
Moscou, 107139

Mrs. L. Filinkova
Interpreter
Orlikov per 1/11
Moscou, 107139

Observateurs d'organisations
Internationales et de la CEE

O.I.E.

Dr R. Vittoz
Directeur
Office International des Epizooties
12, Rue de Prony
Paris (17e),
France.

Prof. F. Lucas
Laboratoire de Virologie Animale
250, Rue M.Mérieux
69 Lyon
France

O.M.S.

Dr K. Bögel
Vétérinaire (santé publique)
Organisation mondiale de la santé
1211 Genève 27,
Suisse

W.V.A.

Dr.B. Henricson
Head of Department
National Board of Agriculture
S-55183 Jönköping
Suède

Observateurs d'organisations
Internationales et de la CEE

C.E.E.

Dr F. Contardo
Administrateur principal
à la Direction générale de l'Agriculture
Communauté Economique Européenne
Bâtiment Berlaimont
Rue de la Loi 200
1040 - Bruxelles
Belgique

Fonctionnaires de la FAO

Dr D.F.R. Bommer
Sous-directeur général
Département de l'agriculture

Dr K. Kallay
Fonctionnaire régional
Bureau régional pour l'Europe

Dr H.A. Jasiorowski
Directeur
Division de la production et de la santé animales

Dr R.B. Griffiths
Chef
Service de la santé animale
Division de la production et de la santé animales

Dr W. Ross Cockrill
Assistant du Directeur et fonctionnaire principal
Unité des politiques et des plans zootechniques
Division de la production et de la santé animales

Dr G.M. Boldrini
Secrétaire
Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
Service de la santé animale
Division de la production et de la santé animales

I. ORDRE DU JOUR DE LA VINGT ET UNIEME SESSION

L'ordre du jour suivant a été adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Situation de la fièvre aphteuse et de la maladie vésiculeuse du porc en Europe et dans les autres pays d'intérêt majeur
3. Campagnes antiaphteuses dans le sud-est européen
4. Rapport du Comité exécutif sur les activités de la Commission et du Secrétariat
5. Approbation des comptes et budgets
6. Election du Comité exécutif
 - a) élection du Président
 - b) élection des Vice-Présidents
 - c) élection des membres
7. Approbation du projet de rapport de la session
8. Questions diverses

II. A. SITUATION APHTEUSE ET LUTTE CONTRE LA MALADIE EN EUROPE ET DANS LES AUTRES REGIONS D'INTERET MAJEUR

Le Président a présenté le document sur la situation aphteuse et la lutte contre la maladie au cours des deux dernières années (Annexe 1) et le Secrétaire a appelé l'attention sur les tableaux I et II contenant des statistiques sur les foyers et les types de virus apparus en 1973 et 1974, ainsi que sur le tableau III qui récapitule les informations concernant les programmes de vaccination régulière exécutés en Europe. Il a été suggéré de tenir compte des conclusions auxquelles a abouti le Comité exécutif à sa réunion de Berne, lors de l'examen de cette question.

Les délégués et les observateurs ont fourni ensuite des renseignements sur la situation dans leurs pays respectifs:

1. Aucun cas de maladie n'a été signalé dans les pays scandinaves et en Islande.
2. Royaume-Uni et Irlande

Parlant de l'infection survenue dans l'île de Jersey en février 1974, M. Brown a déclaré que la maladie, bien qu'elle ait été décelée avec un certain retard, avait été éradiquée rapidement. Cela est peut-être dû au fait que le virus (type C) n'était pas bien adapté aux bovins.

3. Europe occidentale

L'attention a été appelée sur la situation qui s'est créée en Belgique et aux Pays-Bas vers la fin de 1974.

3.1 Belgique

Après avoir rappelé les foyers (50) qui s'étaient déclarés en Belgique en avril et mai 1974 (mentionnés dans l'Annexe I), le Docteur Docquier a déclaré que la maladie, qui avait disparu pendant un certain temps, a fait sa réapparition en novembre 1974 dans deux exploitations à Wuustwezel. Dix porcs dans une exploitation et douze dans l'autre ont montré des

symptômes, tandis que les bovins restaient indemnes. Tous les porcins et les bovins non vaccinés se trouvant dans les deux foyers ont été évacués et détruits. Le typage du virus a été exécuté le même jour et l'on a constaté que le virus, bien qu'il appartienne au Groupe O₁, avait une densité de 1,43 contre les 1,45 de la souche utilisée pour la production de vaccin. D'autres foyers se sont déclarés en novembre et décembre 1974 et en janvier et février 1975. Au total, 32 foyers ont été enregistrés, le dernier le 11 mars 1975. La politique d'abattage a été appliquée systématiquement et de sévères limitations aux déplacements des animaux, spécialement à destination des marchés, ont été imposées dans toutes les provinces affectées. Au total, 612 bovins, 3 930 porcins et 23 ovins ont été détruits. La vaccination a été pratiquée sur une large échelle avec du vaccin monovalent O à la saponine.

3.2 Pays-Bas

La maladie a fait son apparition le 2 décembre 1974, date où un virus du type O a été décelé dans deux exploitations du sud-ouest du pays, près de la frontière belge. Dans les deux cas, seuls de jeunes bovins non vaccinés étaient atteints. Tous les bovins qui n'avaient pas été vaccinés ou qui ne l'avaient été qu'une seule fois (107 bovins) au total, ont été évacués et détruits, ainsi que tous les porcins (218) et 3 caprins.

Durant les deux semaines suivantes, une vaccination massive a été pratiquée le long de la frontière belge (150 000 porcins, 46 500 bovins et 3 000 ovins) et de nouvelles restrictions ont été imposées aux déplacements des animaux.

La maladie est réapparue le 18 décembre dans une exploitation du Nord-Brabant, à nouveau près de la frontière belge, à une vingtaine de kilomètres de la zone vaccinée. Elle a frappé des veaux non vaccinés. L'abattage systématique a été appliqué à 53 bovins et 160 porcins. Le 5 janvier 1975, environ 75 000 porcins et 5 500 bovins ont été vaccinés dans un rayon de 5 kilomètres autour de l'exploitation infectée.

Deux autres foyers se sont déclarés les 30 janvier et 12 février 1975, respectivement à Dinxperlo (près de la frontière allemande) et à Bemelen (Maastricht, près de la frontière belge). Au total, 210 porcins et quelques veaux ont été détruits, les autres bovins ayant été protégés par des vaccinations d'urgence exécutées quelques semaines auparavant. On a pratiqué une vaccination en anneau qui a intéressé quelque 60 000 porcins et 20 000 bovins à Dinxperlo et 7 000 porcins et 1 000 jeunes bovins à Bemelen.

A la suite de ces événements, le programme annuel de vaccination de l'ensemble du cheptel bovin au printemps, qui commence normalement vers le milieu de février, a débuté au plus tôt. A la fin de janvier 1975, tous les bovins vivant au sud du Rhin dans les provinces du Limbourg, du Nord-Brabant et du Zeeland avaient été revaccinés.

Examinant l'épizootiologie de la maladie, le Dr. Van den Berg a déclaré que les autres foyers enregistrés près de la frontière belge ont été considérés comme des foyers secondaires. L'entrée en contact avec des paniers malpropres ayant servi au transport des canards était probablement à l'origine du seul foyer apparu à Dinxperlo, dans le milieu du pays.

En parlant de la situation dans les deux pays, on a souligné que les marchands de bestiaux jouaient un rôle important dans la diffusion de l'infection, spécialement dans les zones frontalières des deux pays, de sorte que les services gouvernementaux avaient beaucoup de mal à remonter à l'origine des différents foyers.

3.3 France

Le Docteur Delclos a fait un exposé détaillé sur la situation en France. Après l'apparition d'un foyer sporadique le 21 janvier 1974 dans une porcherie des Pyrénées-Orientales (824 animaux abattus et détruits), la maladie est réapparue en février en Bretagne. Le virus en cause était le même (virus C).

La forte concentration d'animaux (bovins laitiers - élevage et engraissement des porcs) dans la région a favorisé la diffusion massive du virus. Il y avait de nombreuses années que la situation n'avait pas été aussi critique en France. Les porcins étaient les plus touchés, tandis que les bovins ont résisté à l'infection. La maladie n'a été observée que chez les jeunes animaux non vaccinés.

L'incidence de la maladie était très forte dans le département des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine, tandis que seuls des foyers sporadiques ont été enregistrés dans les deux départements limitrophes du Morbihan et de la Mayenne. Ces quatre départements ont un cheptel de l'ordre de 2 311 000 bovins et 2 878 000 porcins, et 88 foyers, répartis dans 60 communes, ont été enregistrés. La phase aiguë de l'épizootie s'est située entre la cinquième et la septième semaine suivant l'apparition de la maladie. Le cours total de l'épizootie a duré 14 semaines.

Les animaux ont été abattus systématiquement, sans récupération des animaux en contact ou de la viande. Au total, 4 372 bovins, 28 694 porcins, 684 ovins et 3 caprins ont été détruits et 54 millions de francs français ont été dépensés en dédommagement et autres indemnités.

C'est en Bretagne qu'ont été appliquées les restrictions les plus draconiennes pour venir à bout de la maladie. Ces mesures ont compris, outre l'abattage systématique de tous les animaux infectés et suspects, l'interdiction de tous les déplacements d'animaux, la suspension de toutes les manifestations sportives, la restriction des mouvements des véhicules qui ont été limités à certaines routes, avec la création de points de désinfection et la suspension des services religieux.

Une action prophylactique a été menée sous forme de vastes programmes de vaccination en anneau: 1 300 000 porcins ont été traités avec des vaccins en excipient huileux et les résultats ont été très satisfaisants.

Cette épizootie a montré à nouveau combien les pays restent vulnérables au virus aphteux.

En 1975, deux foyers isolés se sont déclarés en France. Ils n'étaient pas en rapport avec l'épizootie précédente. Le virus en cause était du type 0 et le premier foyer était dû probablement à des fuites de virus à partir d'un laboratoire. Au total, 165 bovins ont été détruits.

Les résultats obtenus en France dans la lutte contre l'épizootie qui s'était déclarée en 1974 en Bretagne ont été notés avec satisfaction et des félicitations ont été adressées aux services vétérinaires français.

3.4 Italie

Le Docteur Mattioli a brièvement décrit la situation en Italie. Cinq foyers ont été enregistrés dans le pays en 1974 et trois durant les trois premiers mois de 1975. La vaccination continue à être pratiquée sur une grande échelle dans le pays. En 1974, 8 millions de bovins et 1,6 million d'ovins ont été vaccinés avec du vaccin trivalent (voir le coût de l'opération dans le Tableau III).

3.5 Portugal et Espagne

En l'absence de la délégation espagnole, le Docteur Azevedo et le Secrétaire ont fait un exposé sur la situation dans la péninsule Ibérique. Le Portugal est exempt de fièvre aphteuse depuis 1971 et la lutte contre la maladie s'est améliorée en Espagne. Le Secrétaire a déclaré que la vaccination pratiquée régulièrement deux fois par an avait permis d'éliminer presque totalement la maladie chez les bovins. Reste la population porcine. La vaccination massive des porcs pratiquée avec des vaccins en excipient huileux, des vaccins au dextran et des vaccins ordinaires a réduit l'incidence de la maladie, mais les résultats de la vaccination chez les porcs demeurent inférieurs à ceux qu'on peut attendre chez les bovins.

Parlant de la situation en Espagne, l'observateur français a déclaré qu'un cordon d'animaux vaccinés, comprenant 600 000 ovins, est maintenu le long de la frontière franco-espagnole.

Un rapport, dont voici l'essentiel est parvenu de l'Espagne après la réunion:

a. Épizootiologie: le tableau ci-dessous indique le nombre des foyers, le nombre des animaux atteints et les types de virus en cause en 1972, 1973 et 1974:

<u>Année</u>	<u>Foyers</u>	<u>Bovins</u>	<u>Ovins</u>	<u>Porcins</u>	<u>Types de virus</u>
1972	360	1 568	1 284	10 034	C, A
1973	453	4 395	632	5 587	C, A, O
1974	244	75	7	12 721	C, O

Durant les deux premiers mois de 1975, il y a eu 45 foyers (tous du type C) affectant 3 096 porcins.

b. Campagnes de lutte:

Environ 5 millions de bovins, 2 millions d'ovins et 500 000 caprins ont été vaccinés en 1973 et 1974. Deux millions de doses de vaccin bovin et 2 146 000 doses de vaccin spécialement préparé pour les porcins ont été administrées en 1973 et 1974 respectivement.

On n'a pas manqué de vaccin en Espagne pour ce qui est des ruminants, mais des quantités limitées de vaccin pour les porcins ont dû être importées à la fin de 1974. Cette difficulté est maintenant résolue. Les campagnes futures reposeront sur la vaccination trivalente systématique et l'abattage des animaux infectés dans les foyers primaires dans les provinces où il n'y a pas de foyers ou que des foyers sporadiques.

4. Europe centrale et centre-orientale

4.1 Le délégué de la République fédérale d'Allemagne a rappelé la déclaration faite par le Docteur Eckerskorn à Berne, à la réunion du Comité exécutif tenue en février 1975, au sujet de la situation aphteuse dans son pays en 1974 (voir Annexe III, Chapitre IV.3), et il a fourni des renseignements sur les événements qui se sont produits après la réunion du Comité exécutif.

La fièvre aphteuse est réapparue en mars 1975 dans le Rhin-septentrional-Westphalie. Onze foyers d'infection ont été enregistrés entre le 5 mars et le 1er avril 1975, la plupart dans le district de Weinberg, qui est situé au nord d'Aix-la-Chapelle. Le virus du type O a été identifié et l'origine de l'infection a été attribuée à un marchand de produits d'alimentation animale. Les animaux atteints étaient le plus souvent de jeunes bovins et porcins non vaccinés; trois troupeaux d'ovins ont aussi été infectés. Une vaccination - ou une revaccination - trivalente massive a été pratiquée et elle a été appliquée à tous les troupeaux d'ovins se trouvant sur la rive gauche du Rhin, dans les districts de Cologne et de Düsseldorf. Une politique d'abattage systématique a été appliquée.

Le Secrétaire a appelé l'attention sur l'analyse coût-bénéfice récemment exécutée par la République fédérale d'Allemagne au sujet des programmes de vaccination réalisés chaque année dans le pays et sur les conclusions de cette étude (voir:Annexe Ia).

4.2 Le délégué autrichien a décrit brièvement la situation de la fièvre aphteuse dans son pays depuis la fin de 1973, année où la maladie est réapparue en Autriche, après une pause de près de sept ans. Il convient de distinguer deux épizooties qui ont des origines différentes. La première a été causée par un virus du type C et elle était imputable à un foyer primaire qui s'était déclaré le 25 janvier 1973 près de la frontière hongroise. Elle a été maîtrisée le 25 mars 1973.

Le 3 avril 1973, le premier foyer primaire de la deuxième épizootie a toutefois été signalé à proximité de la frontière tchécoslovaque. Le virus, probablement d'origine étrangère, a été identifié comme appartenant au type O.

L'épizootie de 1973 a montré que les dispositions légales en vigueur ne suffisaient pas à assurer l'éradication rapide d'une maladie aussi contagieuse que la fièvre aphteuse. Des mesures appropriées ont donc été prises pour amender la législation autrichienne sur les maladies animales. L'amendement est entré en vigueur le 13 mars 1974. A partir de ce moment, on a pu imposer des mesures de quarantaine draconiennes, comportant notamment de sévères restrictions aux déplacements des personnes. En outre, il est devenu légalement possible d'abattre la totalité des animaux sensibles dans les villages infectés ou dans une partie des villages, compte tenu de leur situation géographique et topographique, alors que dans le passé seuls pouvaient être éliminés les troupeaux dans lesquels l'infection avait été confirmée.

Le 15 mars 1974, un foyer s'est déclaré dans une zone où la maladie s'était diffusée l'année précédente. De la viande conservée depuis cette époque était à l'origine de l'infection. Un abattage systématique a été pratiqué, en application de l'amendement susmentionné.

Plus récemment, le 26 mars 1975, la fièvre aphteuse s'est de nouveau déclarée dans une zone qui avait été affectée par les foyers précédents, c'est-à-dire à l'Université de Vienne, chez une vache non vaccinée. L'origine de l'infection est encore obscure, mais le virus appartenait à nouveau au type O. Tous les artiodactyles, vaccinés ou non, élevés à l'Université, ont été détruits. Les bovins, les ovins, les caprins et les porcins ont été vaccinés dans un rayon de 10 km autour du foyer d'infection.

4.3 L'observateur de la Tchécoslovaquie a déclaré qu'aucun foyer n'avait été enregistré dans son pays après 1973. Toutefois, l'alimentation intensive des animaux et leur concentration en groupes importants rend de plus en plus complexe le problème de la prévention et de la lutte contre la maladie. L'expérience passée en matière de lutte antiaphteuse et d'éradication de la maladie a montré que la vaccination systématique devrait être étendue à l'ensemble du pays. Les jeunes bovins sont soumis à deux vaccinations, à quatre mois d'intervalle, et les bovins adultes sont vaccinés une fois par an. Les porcins reproducteurs sont aussi vaccinés. Des vaccins trivalents sont produits et ils sont testés lot par lot.

La Tchécoslovaquie a mis sur pied un programme détaillé pour procéder à des abattages systématiques en cas d'urgence, au cas où la fièvre aphteuse réapparaîtrait.

4.4 Le délégué de la Yougoslavie a annoncé que quatre foyers causés par le virus C avaient été enregistrés dans les zones frontalières de l'est du pays. L'origine de la maladie n'a pu être établie.

4.5 Le délégué de la Roumanie a déclaré que son pays était resté exempt de maladie depuis mars 1973. De nouvelles installations sont mises en place pour la production de vaccin. Elles permettront de porter la capacité annuelle de production à 24 millions de doses trivalentes. Cette expansion est nécessaire en raison de la forte concentration d'animaux, spécialement de porcins, qui rend le pays extrêmement vulnérable à la fièvre aphteuse.

5. Europe sud-orientale

5.1 Le délégué de la Grèce a déclaré que la situation aphteuse s'était améliorée dans son pays en 1974. Des foyers sporadiques de A₂₂ ont été signalés près de la frontière gréco-turque en janvier 1974. La maladie a affecté 33 bovins et 11 porcins. Environ 50 000 animaux ont été rapidement vaccinés avec du vaccin A Grèce 1972 (A Xanthi) et la maladie ne s'est pas diffusée. Le virus O a fait son apparition dans l'Attique durant le même mois; la vaccination en anneau a permis de maîtriser rapidement cette attaque (4 foyers). Ce virus est apparu à nouveau à la fin de l'année, causant un foyer dans la même province où un troupeau de 52 ovins a été atteint. Dans ce cas également, la maladie a été jugulée par la vaccination.

5.2 En Turquie, la situation en 1974 a été favorable, par comparaison avec les années précédentes. Le virus Asie 1 n'a pas été signalé et le virus du type 0 dominait par rapport au virus A₂₂, spécialement vers la fin de l'année. Aucun cas n'a été signalé en Thrace pendant toute l'année 1974 et le début de 1975.

Le Gouvernement turc a entrepris un vaste programme de lutte contre la maladie comportant une dépense de 206 millions de livres turques étalée sur cinq ans. Le tiers de cette somme est destiné à la construction de nouvelles installations pour la production de vaccin à l'Institut de la fièvre aphteuse d'Ankara (campagnes de lutte contre la maladie, voir chapitre III).

6. U.R.S.S.

L'observateur de l'U.R.S.S. a annoncé que la situation aphteuse dans son pays s'était beaucoup améliorée durant les années 1973 et 1974. Il y a eu 94 foyers, soit une diminution de l'ordre de 70 pour cent par rapport à 1973. Ils se trouvaient pour la plupart dans les régions centrales asiatiques et transcaucasiennes de l'U.R.S.S.

Une grande attention a été accordée aux campagnes prophylactiques. Etant donné la situation aphteuse favorable, l'ensemble du territoire national a été divisé en trois zones: 1) zone où la maladie n'a pas été signalée depuis plusieurs années et dans laquelle des mesures sont prises pour empêcher l'introduction de la maladie et des stocks suffisants de vaccins sont conservés; 2) zone qui est relativement exempte de fièvre aphteuse mais qui est néanmoins exposée et dans laquelle sont appliquées un ensemble de mesures comprenant une vaccination antiaphteuse systématique; 3) zone où la fièvre aphteuse apparaît sporadiquement et dans laquelle des mesures de quarantaine rigoureuses sont appliquées et une vaccination massive est pratiquée.

Un plan spécial de vaccination a été élaboré pour répondre aux besoins des républiques, districts et régions; il prévoit avant tout une vaccination dans les zones où la fièvre aphteuse est apparue au cours des deux dernières années.

7. Examen des politiques de stamping-out (abattage systématique) et d'abattage

Les débats ont montré que le traitement réservé aux animaux qui se trouvent dans les foyers d'infection varie d'un pays à l'autre. Certains pays pratiquent l'abattage systématique (c'est-à-dire destruction et élimination des cadavres dans des conditions évitant tout risque de contamination) de tous les animaux qui se trouvent dans un foyer, tandis que d'autres n'abattent que les animaux qui en sont pas protégés par la vaccination ou qui le sont insuffisamment. Selon certains participants à la réunion, la forte concentration des animaux et les lourdes dépenses à supporter pour éliminer des groupes importants d'animaux, sans parler de la solide protection conférée par les vaccinations répétées, justifient l'exemption des animaux plurivaccinés dans toute la mesure du possible. On a aussi fait observer que, malgré les différences existant entre les politiques d'abattage, la plupart des pays européens ne récupèrent pas la viande fraîche pour la consommation humaine, ce qui constitue un progrès réel.

Le délégué de l'Italie a rappelé qu'il avait appelé plusieurs fois l'attention de la Commission sur la question de l'uniformisation des pratiques. A son avis, le moment est venu pour les pays européens d'accorder une plus grande attention à l'adoption de méthodes de lutte uniformes, qui soient parfaitement adaptées tant à l'évolution de la situation aphteuse qu'à l'amélioration des moyens prophylactiques aujourd'hui disponibles dans le continent. Le Président a estimé que les méthodes d'éradication étaient actuellement conçues cas par cas, selon le pays et les circonstances, mais il s'est déclaré conscient de la nécessité d'une meilleure coordination et d'une plus grande solidarité entre les pays pour élaborer les futures mesures de lutte et spécialement pour les mettre en oeuvre.

8. Types et sous-types de virus

Le Secrétaire a brièvement récapitulé les informations fournies dans les documents de travail (Annexe Ib et Ii) qui contiennent aussi incluses les notes d'information 18 à 24 du Laboratoire mondial de référence de Pirbright, au Royaume-Uni. Il a remercié ce laboratoire pour l'aide inestimable qu'il a fournie vivement durant les deux années écoulées en surveillant la situation des sous-types de virus.

Au cours du débat, le Directeur de l'Institut hellénique de la fièvre aphteuse a mentionné les particularités de O Peplos, souche de virus isolée en Thrace en 1972, et il a demandé s'il y avait des preuves de la présence de cette souche en Turquie. Le délégué turc a déclaré que toutes les souches O parvenues à l'Institut de la fièvre aphteuse d'Ankara avaient été classées comme O₁.

9. Campagnes prophylactiques

Dans ses remarques préliminaires, le Secrétaire a pris acte avec satisfaction des réponses des Etats Membres et non membres au questionnaire sur la prophylaxie antiaphteuse en Europe. Il a attiré l'attention sur le Tableau III de l'Annexe I, qui donne une vue d'ensemble de l'ampleur et de la synchronisation des programmes prophylactiques, ainsi que des valences, du dosage et du coût des vaccins utilisés en Europe.

Le Président a rappelé la déclaration qu'il a faite à l'ouverture de la réunion et il a souligné à nouveau l'importance de tirer des conclusions constructives de la discussion concernant les événements survenus au cours des deux dernières années. Il convient de rappeler notamment la réunion du Comité exécutif qui s'est tenue à Berne en février 1975 (Chapitre IV de l'Annexe III) et lors de laquelle tous les participants se sont déclarés préoccupés par l'incidence et la dispersion des foyers d'infection dans les pays où la vaccination annuelle est pratiquée régulièrement, du moins sur les bovins. De l'avis du Comité exécutif, cela fait ressortir la nécessité d'intensifier la surveillance et les investigations épizootiologiques en vue de déterminer l'origine du virus dans ces foyers. On a aussi considéré que tout relâchement des différentes mesures prophylactiques actuellement appliquées, y compris la vaccination, pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'économie européenne.

Le Comité exécutif a également examiné les aspects techniques et financiers de la prophylaxie régulière en Europe, à la lumière des besoins et des politiques d'importation de divers pays. La conclusion a été que seule une approche globale peut apporter une solution appropriée aux différents problèmes rencontrés.

En ouvrant le débat sur la recommandation que le Comité exécutif a adoptée à Berne au sujet de la poursuite de la vaccination systématique en Europe, le Président a attiré l'attention sur le fait que cette recommandation ne se borne plus à réitérer les principes énoncés dans la recommandation précédente de 1971, mais demande également un renforcement de la solidarité et de la collaboration entre les pays ainsi qu'entre des organisations internationales et les instituts qui s'intéressent à l'éradication de la fièvre aphteuse en Europe.

Au cours des débats, les délégués du Danemark, du Royaume-Uni, de l'Irlande et de la Belgique ont apporté leur plein appui à la recommandation. Le délégué des Pays-Bas a informé la réunion que son pays préférerait examiner la possibilité d'organiser deux programmes de vaccination générale par an au lieu d'un seul. Il a déclaré qu'aussi longtemps que les pays européens dépendront de l'importation de viande provenant de continents infectés, il n'y aura pas d'autre solution que de maintenir et d'élargir les programmes de vaccination effectués actuellement.

La réunion a adopté la recommandation suivante, telle qu'elle a été approuvée à Berne:

“Le Comité exécutif, après avoir examiné la documentation préparée par le Secrétariat, a exprimé à la fois sa satisfaction quant aux activités entreprises au cours de la période biennale et son vœu que, lors de sa 21^{ème} session, la Commission européenne approuve les activités futures proposées.

En ce qui concerne l'incidence actuelle de la maladie et la vulnérabilité constante du cheptel européen, le Comité exécutif a réaffirmé, comme l'avait déjà exprimé la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse en 1971, la nécessité de poursuivre la vaccination dans les pays où cette mesure est déjà pratiquée en raison des manifestations répétées de la maladie ou des risques d'infection associés à des facteurs tels que situation géographique ou importation d'animaux et de viande en provenance de pays dans lesquels la fièvre aphteuse sévit encore.

Le Comité exécutif a cependant jugé nécessaire d'attirer l'attention de la Commission sur la nécessité impérieuse de renforcer par tous les moyens, par l'entremise de la FAO, la solidarité et la collaboration internationales dans l'exécution des programmes nationaux et régionaux de lutte contre la fièvre aphteuse, en vue de consolider les résultats obtenus jusqu'à présent et de progresser encore dans l'éradication de la maladie.

A cet effet, il faudrait stimuler davantage la collaboration entre les organisations internationales intéressées à la lutte contre les maladies animales et obtenir la coopération des services vétérinaires nationaux, ainsi que des institutions publiques de recherche et de biologie, afin de réaliser un programme coordonné à l'échelle continentale pour l'éradication de la fièvre aphteuse en Europe. Le Comité a considéré que ce programme est non seulement réalisable mais doit aussi être le but final des campagnes actuelles.

Il faudrait, en particulier, encourager davantage l'adhésion de nouveaux pays à la Commission européenne et consolider la collaboration avec chaque institution intéressée à la lutte hors d'Europe contre les formes exotiques de fièvre aphteuse, de façon à faciliter ou accélérer la formation de spécialistes, la création ou l'expansion de laboratoires et d'unités pour la production de vaccin qui seraient capables, au besoin, d'en produire également pour l'Europe et d'établir un réseau de renseignements scientifiques et technologiques."

10. Proche-Orient

Le Secrétaire a résumé la situation dans la région Proche-Orient. Il a déclaré que, outre les informations contenues dans le chapitre II du document de travail sur la situation aphteuse au Proche-Orient (Annexe I), un rapport présenté à la quatorzième conférence de la Commission permanente de l'OIE (Paris, 11-14 mars 1975), annonçait que le virus Asie 1 avait été isolé en 1974 en Irak. Les études sérologiques effectuées à l'Institut Razi (Téhéran) sur les souches Asie 1 isolées en 1964 en Iran, en 1973 dans différentes provinces iraniennes et en 1974 en Irak, n'ont pas fait ressortir de différences notables entre toutes ces souches.

L'observateur de l'IFFA a confirmé cette information.

11. Amérique du Sud

Pour compléter les informations données dans le chapitre III du document de travail sur la situation aphteuse en Amérique du Sud (Annexe I), le Secrétaire a déclaré que, selon des rapports récents, une zone pilote a été choisie dans la province de Buenos Aires pour exécuter un programme de vaccination contrôlée, comme il l'avait proposé lors de sa dernière visite dans ce pays.

Lors de la réunion qu'il a tenue à Berne en février 1975, le Comité exécutif a estimé qu'il y aurait lieu d'entreprendre des études sur la présence de C₅ dans les pays d'où l'Europe importe de la viande, en s'inspirant peut-être de celles qui ont été effectuées il y a quelques années par l'Italie en Argentine et en Uruguay sur d'autres souches de virus. Il a été suggéré de renvoyer la question à l'examen du Groupe de recherches.

II. B. MALADIE VESICULEUSE DU PORC

En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire a signalé que la Commission avait rassemblé et dans divers rapports diffusé un certain nombre de renseignements très intéressants depuis sa vingtième session tenue en 1973. Les renseignements techniques les plus récents sur cette maladie ont été fournis par la Commission permanente de la fièvre aphteuse de l'OIE, à sa quatorzième session tenue en mars 1975. La contribution des savants britanniques à la connaissance de l'épidémiologie de la maladie et à l'amélioration des méthodes de lutte présente un intérêt particulier. De l'avis du Secrétaire, il convient maintenant de voir si les recommandations formulées par la Commission en 1973 pour combattre les foyers restent valides, spécialement en ce qui concerne la politique d'abattage systématique (voir Annexe IB).

1. Le délégué du Royaume-Uni a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de répéter l'exposé circonstancié qui a été fait récemment à la réunion spéciale sur la lutte contre la fièvre aphteuse organisée par l'OIE à Paris en mars 1975. La situation à la fin de mars 1975 était la suivante:

Foyers confirmés en 1972-73	150
„ „ „ 1974	187
„ „ „ 1975	23 (au 31.3.75)

Le nombre des foyers a fortement diminué ces derniers mois et de vastes zones du pays sont restées exemptes ou ont été débarrassées de la maladie. Par exemple, l'Ecosse en est indemne depuis huit mois, après deux séries de foyers. Il n'y a jamais eu de cas de maladie vésiculeuse du porc en Irlande du Nord.

Chaque cas a fait l'objet d'une enquête approfondie pour déceler l'origine de l'infection et l'on a suivi jusqu'au bout toutes les voies par lesquelles celle-ci pouvait se propager à partir d'un cas confirmé - circulation des porcs sur pied, véhicules, personnes, etc., qui avaient été exposés à l'infection. Au cours de la campagne, des dizaines de milliers de visites ont été faites dans les locaux où des porcs sont gardés. Les statistiques épizootiologiques pour le dernier trimestre de 1974 et le premier trimestre de 1975 s'établissent comme suit (les chiffres des mois correspondants de 1973 sont donnés entre parenthèses):

Octobre 1974	-	18	(7)
Novembre	-	21	(23)
Décembre	-	22	(17)
Janvier 1975	-	8	(22)
Février	-	8	(4)
Mars	-	7	(27)

Causes identifiées à ce jour:

Eaux grasses	52
Arrivages directs de porcins en provenance de locaux infectés	37
Arrivages de porcins provenant de locaux infectés et ayant transité par des marchés	32
Contacts sur les marchés	53
Transport de porcins dans des camions contaminés	50
Contacts dans les camions	2
Propagation locale	10
Contacts personnels	11
Circulation de véhicules autres que ceux qui transportent des porcs à destination de locaux infectés	10

Le délégué du Royaume-Uni a déclaré que la maladie en soi n'avait pas un impact économique sensible et l'on pourrait se demander s'il faut poursuivre les efforts en vue de l'éliminer. Pourtant, si elle n'était pas combattue, elle pourrait fort bien devenir enzootique dans les pays où elle sévit et le nombre des lésions récentes ou anciennes signalées par les agriculteurs ou détectées dans les abattoirs ou sur les marchés augmenterait rapidement. Comme il faut en chaque cas pour s'assurer qu'il ne s'agit pas de fièvre aphteuse - ce qui peut prendre de 1 à 5 jours - la commercialisation du bétail dans un pays finirait par être totalement désorganisée.

On compte en Grande Bretagne plus de 500 marchés et 1 500 abattoirs. Que peut faire un vétérinaire quand, au cours de son inspection, il trouve un porc atteint de lésions identiques à celles que provoque la fièvre aphteuse? Doit-il prendre le risque d'autoriser la vente et la dispersion des autres animaux, bovins, ovins et porcins? Même dans un pays qui vaccine son cheptel bovin contre les virus aphteux de type A, O et C, il est toujours possible que le porc malade soit infecté par une souche dite exotique du virus aphteux.

Le délégué du Royaume-Uni a souligné qu'avec une maladie à faible morbidité, comme la maladie vésiculeuse du porc, on ne peut guère compter que le propriétaire des animaux sera capable de la détecter et la notifier. Plus de 60 pour cent des foyers confirmés en Grande-Bretagne ont été détectés lors de visites de dépistage effectuées par des fonctionnaires des services vétérinaires. De toute évidence, si l'on n'applique pas des mesures de police vétérinaire très complètes, la maladie risque de devenir enzootique, avec les dangers que cela comporte et sur lesquels on ne saurait trop insister.

En Grande-Bretagne, quand la maladie apparaît chez des porcs amenés dans une ferme précédemment infectée, on emploie l'expression de "recrudescence". On a enregistré un certain nombre de cas de ce genre, même après désinfection totale des lieux au moment du foyer initial. Cela contraste nettement avec les observations faites en Italie où l'on a constaté qu'en cas de survie des porcins affectés, par exemple des truies, les générations suivantes de porcins nés ou amenés à la ferme demeuraient exemptes de la maladie et restaient négatifs du point de vue sérologique.

Peu de troupeaux reproducteurs en Grande-Bretagne ont été atteints par la maladie vésiculeuse du porc, affection qui se diffuse essentiellement à la faveur des déplacements et de la vente des porcs destinés à l'embouche. La Grande-Bretagne a pris d'importantes mesures imposant la délivrance de permis pour le déplacement des porcs de boucherie et des porcins reproducteurs adultes. Aucun permis n'a généralement été accordé lorsque des porcs avaient été introduits dans un troupeau dans les 21 jours précédents. La diminution du nombre des exploitants nourrissant les porcs avec des déchets alimentaires - leur nombre est tombé de 4 500 à 1 500 - a contribué dans une mesure importante à limiter le recyclage de l'infection par la chaîne alimentaire humaine.

2. Le Président a félicité le délégué du Royaume-Uni de son intéressant exposé et a noté avec satisfaction les efforts énergiques déployés par ce pays pour maîtriser complètement la maladie. Il a informé les participants que son propre pays (la Suisse) n'avait heureusement eu à combattre qu'un seul foyer. Il a appelé l'attention sur le fait que la déclaration de la maladie avait été rendue obligatoire par l'OIE.

3. Le Dr. Mattioli (Italie) a informé les participants que son pays avait connu en 1974 33 foyers affectant 40 000 porcins, dont 5 000 présentaient des symptômes. Se référant à l'exposé du délégué du Royaume-Uni sur la situation en Grande Bretagne, il a déclaré qu'il était curieux que la maladie persiste encore en Grande-Bretagne malgré toutes les mesures qui ont été prises, alors que dans d'autres pays elle semble avoir disparu naturellement.

4. Le délégué de l'Autriche a déclaré que l'on n'avait enregistré aucun cas dans son pays en 1975.

5. L'observateur de la France a informé les participants qu'un cas de maladie vésiculeuse du porc avait été découvert en 1975 et que la déclaration de cette maladie était désormais obligatoire dans son pays.

6. Examen des politiques de lutte

Il a été confirmé que, tant en France qu'en Italie, la maladie, bien que sa déclaration soit obligatoire, donne lieu à des mesures sanitaires et non à un abattage systématique.

Le Président a rappelé à la Commission les résolutions adoptées à sa dernière session, en 1973, sur la maladie vésiculeuse du porc. Il désirerait notamment savoir, étant donné les différences entre les politiques nationales, si la résolution prescrivant l'abattage des porcs affectés demeure valable.

Le délégué du Royaume-Uni a attiré l'attention sur la résolution supplémentaire invitant les pays affectés à surveiller l'évolution de la maladie en procédant à des enquêtes sérologiques continues. En Grande-Bretagne, on a déjà publié les résultats de deux enquêtes et l'on analyse actuellement ceux d'une troisième. Jusqu'à présent, on n'a aucune preuve de

la présence de la maladie vésiculeuse du porc en Grande-Bretagne sous une forme enzootique atypique, bien que les enquêtes précédentes aient été fortement biaisées. Au total, on a échantillonné quelque 900 troupeaux de porcins; chez 2 pour cent d'entre eux, on a décelé des anticorps dont la présence n'était explicable que par l'exposition à une concentration de virus qui n'avait pas provoqué la maladie sous une forme clinique. On n'a trouvé qu'un seul cas clinique de maladie vésiculeuse du porc et aucun des autres troupeaux n'a été atteint par l'infection, bien qu'ils aient été soumis à une surveillance rigoureuse du point de vue clinique. Les échantillons de sang prélevés ultérieurement sur d'autres porcins dans ces troupeaux ont été négatifs et le sont restés.

Le délégué de la République d'Irlande a annoncé que la déclaration de la maladie était désormais obligatoire dans son pays. Heureusement, aucun cas n'a été découvert. L'expérience britannique a rendu les services vétérinaires conscients de la gravité de la maladie, si bien que tant les vétérinaires que les éleveurs de porcs sont constamment à l'affût de signes de sa présence. Les études sérologiques et les observations sur la maladie subclinique décrites par le délégué du Royaume-Uni lui paraissent fort intéressantes.

L'observateur de la France a déclaré que des enquêtes sérologiques avaient été effectuées en France au Laboratoire de recherches vétérinaires d'Alfort. Aucune donnée n'a été communiquée.

Le Dr. Nabholz a soulevé à nouveau la question des résolutions adoptées en 1973 et a conclu que la Commission dans son ensemble était en faveur de leur maintien dans leur libellé actuel.

III. CAMPAGNES CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE EXOTIQUE DANS LE SUD-EST DE L'EUROPE ET EN ANATOLIE

1. Introduction

A l'invitation du Président, le Secrétaire a présenté le document de travail sur les campagnes antiaphteuses dans le sud-est de l'Europe (Annexe II) et il a brièvement décrit l'évolution de la situation aphteuse, les mesures prises par la FAO pour la poursuite des campagnes et l'aide fournie aux laboratoires durant les trois dernières années.

La période considérée débute en avril 1972, époque où le virus A₂₂ est réapparu en Thrace, y compris la région du Bosphore, après quatre ans d'absence de ce sous-type.

En 1972, l'assistance internationale avait été axée sur la lutte contre le virus A₂₂, qui avait pénétré profondément en Grèce. Au milieu de 1973, le virus Asie 1 a toutefois envahi les provinces occidentales de l'Iran, déterminant une situation critique en Turquie. Les mesures prises pour faire face à la situation ont compris la convocation d'une réunion d'urgence à Ankara (Août 1973), dont le rapport est joint en Annexe II a. Toutes les recommandations faites à la réunion d'Ankara ont été exécutées entre 1973 et 1974, on a notamment fourni du matériel au laboratoire et livré des véhicules pour faciliter l'exécution de programmes de vaccination en Turquie. En février 1974, le Comité tripartite FAO/CEE/OIE s'est réuni à Bruxelles pour émettre des directives et proposer des solutions concernant le financement ultérieur des campagnes (voir Annexe II b). Les précisions suivantes ont été fournies au sujet des livraisons de vaccin pour la campagne de printemps de 1975:

250 000 doses de vaccin Asie 1 et 250 000 doses de vaccin A₂₂ à livrer à la Bulgarie sur les stocks détenus par la CEE à Téhéran;

250 000 doses de vaccin bivalent A₂₂/Asie 1 à commander pour la Turquie et à utiliser en Thrace;

50 000 doses de vaccin Asie 1 provenant des stocks de la CEE, à livrer à la Grèce avec du vaccin A₂₂ produit à Athènes.

Le Secrétaire a appelé l'attention sur le Tableau I Annexe IIc et sur le Tableau II (Annexe IIId) du document de travail, où sont indiquées les distributions de vaccin et les contributions fournies par les divers pays et par la CEE. N'y figure pas la dernière contribution de 10 850 dollars fournie par la Norvège en 1975.

Le document de travail résume aussi la situation de la production de vaccin dans les trois pays qui s'occupent de maintenir des zones tampons aussi bien en Europe qu'en Anatolie orientale et méridionale. L'attention est appelée sur l'effort financier accompli par la Bulgarie pour établir un laboratoire pilote de production de vaccin (300 000 dollars pour l'équipement) et par la Turquie, qui a déjà entrepris un plan quinquennal comportant la construction de laboratoires de production de vaccin à l'échelle industrielle.

En Grèce, le gouvernement a acheté une unité de production sur cellules qui a accru la capacité de production de l'Institut d'Athènes.

2. Examen des campagnes

La discussion s'est ouverte sur une déclaration du délégué de la Turquie.

Passant en revue la situation épizootiologique et les mesures prises dans son pays contre les virus aphteux exotiques et non exotiques, le délégué de la Turquie a confirmé les renseignements donnés dans le document de travail et exprimé sa vive reconnaissance à la FAO pour le soutien qu'elle a apporté en livrant du vaccin et en fournissant une assistance technique à l'Institut antiaphteux d'Ankara.

Les traits saillants des campagnes dans le pays demeurent les suivants:

- a) maintien des zones tampons en Thrace et dans le sud-est de l'Anatolie, moyennant la vaccination de tous les ruminants contre Asié 1, A₂₂ et également O₁;
- b) vaccination systématique des troupeaux de bovins améliorés (fermes d'Etat, etc.) et vaccination en anneau lorsque la fièvre aphteuse se déclare en Anatolie.

Pour atteindre ces objectifs, un gros effort a dû être accompli, dans le domaine tant de la production de vaccin que des activités de terrain. En fait, 7 734 220 doses bovines de vaccin monovalent (y compris 3 016 220 doses de vaccin Asié 1) ont été produites en 1973 à Ankara. La campagne contre le virus Asié 1 en Thrace a été entreprise avec 200 000 doses de vaccin Asié 1 obtenues par l'intermédiaire de la FAO. Au total, 2 626 446 bovins et buffles et 5 028 784 ovins et caprins ont été vaccinés cette année-là. L'année suivante, la production totale a atteint 2 057 000 doses bovines de vaccin monovalent (y compris 585 000 doses de vaccin Asié 1), qui ont été administrées avec des vaccins reçus de la FAO, (200 000 doses de vaccin A 22/Asié 1 et 900 000 doses de vaccin monovalent Asié 1). Au total, 5 062 776 ruminants ont été vaccinés en 1974.

La diminution sensible de la production de vaccin en 1974 est imputable surtout aux difficultés d'approvisionnement en eau à l'Institut et, en particulier à la qualité de l'eau disponible dans l'installation pilote pour la production en grand de cellules BHK en suspension. En fait, la production d'antigène avec des cellules en suspension a dû être interrompue pendant la plus grande partie de l'année 1974 et des problèmes techniques subsistent en 1975, de sorte que le pays continue à avoir besoin d'une aide extérieure pour se procurer les vaccins destinés aux campagnes de 1975. Le délégué turc a déclaré qu'un million de doses trivalentes (Asié 1/A₂₂/O) devraient être obtenues en 1975 par la FAO pour permettre le maintien de la situation en Thrace. En ce qui concerne l'avenir, il a confirmé qu'un plan quinquennal de lutte contre la fièvre aphteuse avait été lancé en Turquie et que 203 millions de liras turques avaient été allouées à cet effet. A son avis, cela prouve abondamment que la Turquie est résolue à poursuivre le programme entrepris il y a treize ans, quand le virus SAT a fait sa première apparition dans le sud-est de l'Europe. Il a conclu en demandant à la FAO d'aider son pays à obtenir une contribution de 3 millions de dollars pour équiper les nouveaux laboratoires de production de vaccin que la Turquie est en train de construire.

Le Secrétaire a répondu que, étant donné les difficultés auxquelles se heurte la production de vaccin à Ankara, la possibilité d'accroître les livraisons de vaccins à la Turquie sera réexaminée à la lumière de la situation des fonds de dépôt de la FAO. Il a proposé que le Comité tripartite FAO/CEE/OIE, qui doit se réunir avant la clôture de la session, examine en détail l'organisation des fournitures de vaccin. Il en a été ainsi décidé (voir note*).

Le délégué de la Grèce a informé la réunion que, vu que la Thrace grecque a été revaccinée entre décembre et janvier 1975, la campagne de vaccination qui devait être entreprise au printemps sera renvoyée à juillet-août. Il a ajouté que certains éleveurs n'étaient pas en faveur de vaccinations trop fréquentes, à cause de la multiplication des réactions allergiques et des avortements.

* Note. Le Comité tripartite s'est réuni le 10 avril au siège de la FAO à Rome. Le rapport de cette réunion, qui n'a pas été soumis à la vingt et unième session de la Commission européenne, figure en Annexe IIc au présent rapport

IV. RAPPORTS SUR LES ACTIVITES DE LA COMMISSION EUROPEENNE DE
LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE DURANT LA PERIODE 1973-1974

1. Activités générales

En ouvrant le débat, le Président a souligné l'importance du document de travail à l'étude, qui porte sur les activités de la Commission en 1973-74 (Annexe III) et qui a été approuvé par le Comité exécutif à Berne. Il a demandé ensuite au Secrétaire de présenter le Chapitre I (Activités générales) du document en question.

Le Secrétaire a déclaré que le Chapitre I était consacré surtout aux activités exécutées en application de l'Article VI (fonctions générales) de l'Acte constitutif de la Commission européenne.

Une masse considérable d'informations concernant l'évolution de la maladie et les campagnes de lutte contre celle-ci, ainsi que les résultats techniques des visites et des réunions, a été diffusée par le truchement de lettres circulaires et des rapports des réunions du Comité exécutif qui se sont tenues à Mantoue (1973) et à Rome (1974).

L'accent a été mis sur les travaux exécutés avec le concours du Laboratoire mondial de référence de Pirbright. Mention a été faite en particulier du maintien de stocks de virus de semence de types et sous-types exotiques de virus aphteux auprès de ce laboratoire. Les dernières informations (26 février 1975) sur l'état de ces stocks ont été communiquées lors de la réunion (Annexe II a). En ce qui concerne le stockage des virus de semence, l'attention a été appelée sur un document présenté par T. Pay et C. Schermbrucker à la quatorzième session de la Commission permanente de la fièvre aphteuse de l'OIE (mars 1975). Ce document indiquait que les stocks de virus de semence conservés dans l'azote liquide au Laboratoire mondial de référence ne pouvaient pas toujours être utilisés pour la fabrication industrielle immédiate de vaccins contre les virus aphteux exotiques. La politique de la Commission dans le passé a consisté à conserver de petits stocks de vaccins exotiques au Laboratoire mondial de référence. Cette pratique a été abandonnée en faveur du stockage de virus de semence.

En ce qui concerne les activités générales de la Commission, mention a été faite de l'assistance technique fournie à plusieurs instituts en voie de création en Europe, en Asie et en Afrique du Nord, et plusieurs instituts européens avancés, qui ont donné des conseils et organisé des démonstrations, ont été vivement remerciés de leur collaboration.

Enfin, l'attention a été appelée sur un document intitulé "Fonctions et administration de la Commission européenne" (Annexe IIIb), qui a été présenté par le Secrétaire à la réunion du Comité exécutif tenue à Rome du 2 au 5 avril 1974. Le Président a pris connaissance avec satisfaction de ce document, qui contribue dans une mesure importante à mieux faire comprendre la façon dont la Commission européenne opère au sein de la FAO.

1.1 Discussion sur les stocks de virus de semence

La question des stocks de virus de semence détenus au Laboratoire mondial de référence de Pirbright a donné lieu à un débat approfondi sur la valeur de ces stocks, eu égard à l'expérience plus récente en matière de préparation de vaccins exotiques. Le Secrétaire a fait un bref historique portant d'abord sur le maintien éventuel de la part d'un virus exotique. Il a comparé le danger inhérent à la manipulation de virus exotique hors des pays infectés et le risque d'introduire un virus exotique dans un pays qui ne dispose pas d'un vaccin spécifique pour l'usage immédiat. Il a estimé que la France avait sagement agi en encourageant la production hors d'Europe de vaccin contre les souches de virus exotiques pour ce continent et il a jugé cette solution préférable au maintien de stocks de virus de semence.

Le délégué du Royaume-Uni, M. Brown, a expliqué l'intérêt qu'il y avait à conserver à Pirbright une importante collection de virus de semence, accessible à tous à tout moment. Il y voit une importante contribution à la lutte contre la fièvre aphteuse au plan mondial.

Tout en reconnaissant la valeur inestimable du travail que le Laboratoire mondial de référence accomplit en réunissant et en examinant des spécimens de virus du monde entier, le délégué de l'Italie, M. Bellani, a formulé de vigoureuses réserves à l'égard du maintien en Europe de stocks de souches exotiques de virus aphteux. A son avis, il serait préférable de conserver ces stocks dans les pays où se rencontrent les virus en cause et il ne faut négliger aucun effort pour arriver à ce résultat. Une stratégie doit être élaborée à cet effet.

M. Brown s'est élevé contre toute tentative de renoncer au stockage de virus de semence au Laboratoire mondial de référence de Pirbright tant que le monde dépendra presque entièrement de la banque de virus de semence pour faire face aux situations critiques.

Passant aux problèmes strictement techniques, M. Leunen (Belgique) a suggéré d'étudier la possibilité de contrôler de temps à autre les caractéristiques antihygiéniques des souches entreposées.

C'est alors que le Président, tenant compte des problèmes techniques en jeu, a proposé de renvoyer la question au Groupe de recherche pour qu'il donne son avis. Il a demandé l'opinion des participants qui se sont déclarés en majorité favorables à cette proposition.

1.2 Régionalisation de la production de vaccins antiaphteux et de vaccins exotiques

Le Président a ouvert les débats sur la Section II.3 du rapport d'activité de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse pendant l'exercice 1973-74. Le Dr. Griffiths a fait le point des initiatives prises par la FAO en faveur de la régionalisation de la production des vaccins antiaphteux, la plus récente étant la convocation d'un groupe de travail officieux de la FAO en juillet 1974. Le rapport de cette réunion, qui vient d'être distribué, passe en revue la situation mondiale, suggère une stratégie, donne une estimation du coût des laboratoires de diagnostic et des unités de production de vaccin et recommande des mesures à prendre immédiatement par la FAO (pour plus de précisions, se reporter à la section précitée). Le Dr. Griffiths a ensuite exposé la position de la Division de la production et de la santé animales de la FAO au sujet de la production de vaccins exotiques.

Elle peut se résumer comme suit:

VACCINS EXOTIQUES

La régionalisation de la production des vaccins antiaphteux vise à:

1. aider les pays, sous-régions et régions à combattre la fièvre aphteuse avec leurs propres ressources;
2. accroître l'efficacité de la vaccination grâce à la fabrication de vaccins homologues, compte tenu des données les plus récentes sur la distribution des souches virales dans la région;
3. assurer que des vaccins sont disponibles pour l'utilisation dans d'autres régions du monde en vue de faire face à des situations critiques résultant de la diffusion extra-régionale du virus et en vue de maintenir des stocks en réserve;
4. suspendre la production de vaccins dans les pays qui ne sont ni frappés ni menacés par des souches de virus d'origine extra-régionale. La réalisation des objectifs 3 et 4 suppose l'implantation en des points stratégiques de laboratoires capables de produire des vaccins conformes aux normes de pureté, d'innocuité, de puissance et de conservation établies par les pays ou régions de destination.

En dehors de l'Europe et de l'Amérique latine, il n'existe à présent que deux laboratoires, l'un en Iran et l'autre au Kenya, qui produisent des vaccins répondant aux exigences d'autres régions du monde, y compris l'Europe. Toutefois, ces vaccins ne peuvent actuellement contenir que les types et sous-types de virus qui se rencontrent en Iran et au Kenya. Cela s'explique par le fait qu'aucun de ces deux pays n'est pour l'instant disposé à produire des vaccins contre des souches de virus autres que celles qui existent sur son propre territoire. Il est urgent de renforcer les moyens de ces deux pays pour leur permettre de s'occuper de toutes les souches présentes dans les régions respectives auxquelles ils appartiennent et de prendre des dispositions analogues en Asie et en Extrême-Orient.

Dans le monde entier, un seul pays autorise aujourd'hui la production de vaccins contre toutes les souches de virus. Il s'agit du Royaume-Uni où la Wellcome Foundation a créé un laboratoire de production de vaccins dans le périmètre de sécurité maximale de l'Institut de recherche sur les virus animaux de Pirbright, où se trouve également le Laboratoire mondial de référence pour la fièvre aphteuse.

Il convient de souligner que si l'on empêchait le complexe de Pirbright de manipuler des virus exotiques pour l'Europe, la situation deviendrait extrêmement grave aussi bien pour l'Europe que pour d'autres régions, sous-régions et pays qui font appel à ce laboratoire pour obtenir une assistance diagnostique et des vaccins qu'aucun des laboratoires de l'Iran ou du Kenya ne saurait actuellement fournir. Bref, il est indispensable de maintenir au moins un centre général de production de vaccins antiaphteux tant qu'une régionalisation satisfaisante n'aura pas été réalisée, objectif qu'il faudrait atteindre aussi rapidement que possible.

Comme indiqué dans les points 1, 2, 3 et 4 ci-dessus, la FAO entend promouvoir la régionalisation de la production des vaccins antiaphteux. A cet effet, elle aidera les gouvernements à obtenir une assistance technique et financière pour la création de laboratoires régionaux et la réalisation aussi rapide que possible de la régionalisation afin de parvenir aux objectifs précités.

Avant d'ouvrir les débats sur le document, le Président a signalé les résultats des délibérations de la réunion précédente sur ce sujet. Il a rappelé qu'à la suite des divergences d'opinions qui se sont manifestées lors de la réunion du Comité exécutif tenue à Rome du 2 au 5 avril 1974, il avait été décidé de différer l'examen du problème jusqu'à ce que les vues de l'OIE soient connues. Les conclusions formulées par un groupe de spécialistes lors d'une réunion convoquée par l'OIE à Paris en avril 1974 n'ont pas été approuvées par la session générale du Comité de l'OIE organisée la même année, et le problème n'a pas été abordé durant la quatorzième session de la Commission permanente de l'OIE sur la fièvre aphteuse, réunie à Paris en mars 1975. Pour terminer, le Président a évoqué les divers aspects du problème, dont plusieurs sont analysés dans le document (Prophylaxie antiaphteuse: problème mondial) soumis au Comité exécutif par le Secrétaire.

Il a également rappelé les suggestions faites à la réunion de l'OIE tenue à Vienne en 1962 au sujet du maintien à l'Institut de Pirbright de stocks de vaccin du type SAT.

Lors de la discussion qui a suivi, l'observateur de la France a déclaré que son gouvernement souscrivait pleinement au principe de la régionalisation de la production de vaccin. Il a ajouté que la France avait déjà fait beaucoup dans ce sens et il a cité l'exemple de l'unité de production de vaccin installée à l'Institut Razi en Iran.

Se référant à la déclaration de principe de la FAO sur la régionalisation de la production des vaccins antiaphteux et sur la fourniture de vaccins exotiques, le délégué de l'Italie, M. Bellani, s'est élevé contre la procédure adoptée par la FAO, qui a proposé l'examen d'un document qui n'avait pas été présenté au Comité exécutif. A son avis, le document préparé par la FAO sur la production de vaccins exotiques contient des contradictions: alors que le préambule énonce les principes applicables à la régionalisation de la production de vaccins antiaphteux, le reste du document semble exprimer le désir de maintenir l'état de choses actuel. La FAO devrait s'occuper beaucoup plus sérieusement de la question en assurant

les moyens de développer la production de vaccins dans les pays où la présence de virus exotique a été reconnue et il faudrait n'épargner aucun effort pour promouvoir toutes les initiatives qui pourraient aboutir à la réalisation concrète des objectifs visés. C'est une question de solidarité internationale et tous les organismes intéressés devraient collaborer. Le laboratoire mondial de référence de Pirbright rend certes de très grands services, mais M. Bellani s'oppose vivement à ce qu'on accepte la "liaison" instituée entre l'Institut de recherche sur les virus animaux (A.V.R.I.) et la Fondation Wellcome. Cette question concerne le Royaume-Uni et la Commission européenne doit lui rester étrangère. Selon l'orateur, le laboratoire de la Fondation Wellcome au Royaume-Uni n'est pas le seul laboratoire actuellement capable de manipuler toutes les souches de virus. A son avis, d'autres laboratoires, par exemple en Iran ou au Kenya, pourraient le faire. Il a également suggéré de rechercher si les laboratoires d'URSS et d'autres pays pourraient fournir des vaccins à l'Europe en cas d'urgence, et il faudrait aussi tenir compte des autres laboratoires qui sont en voie d'installation en Europe orientale. Il a tenu à souligner enfin que l'Europe occidentale possédait des instituts qui disposent de toutes les installations techniques nécessaires pour la production de n'importe quel vaccin. S'ils ne produisent pas de vaccins exotiques, c'est parce que leur production est interdite dans le continent européen.

Le délégué du Royaume-Uni, M. Brown, a noté avec regret que c'était la quatrième fois que son collègue italien soulevait, dans une instance internationale, la question de la production en Europe de vaccins antiaphteux contre les types et sous-types exotiques de virus. A son avis, c'est en grande partie faire perdre leur temps aux membres de la Commission que de revenir sans cesse sur cette question. Il tient à exposer clairement la situation. Les travaux menés par l'AVRI à Pirbright, pour le compte de la Commission et de l'OIE, en qualité de laboratoire mondial de référence pour la fièvre aphteuse, sont fort distincts des autres activités conduites à l'Institut. Le Laboratoire mondial de référence assure essentiellement un service permettant d'étudier l'épizootologie de la fièvre aphteuse dans le monde et de déceler les nouveaux types et sous-types de virus.

Le maintien de stocks de virus de semence, de sérums pour le diagnostic et de stocks de vaccins pour les interventions d'urgence est une activité parallèle à ces travaux, mais distincte. Depuis 1963, l'AVRI n'a pas produit de stocks de vaccins pour les interventions d'urgence, abstraction faite des lots préparés dans le cadre de recherche pilotes sur le perfectionnement des techniques. Avec la pleine connaissance de l'OIE, de la CEE et de la Commission, des stocks de vaccins pour les interventions d'urgence sont préparés et conservés gratuitement par la Fondation Wellcome à Pirbright. Ces stocks ont été mis à contribution plus d'une fois pour protéger l'Europe, à la demande du comité tripartite FAO/CEE/OIE.

Il est regrettable que les documents (voir note *) distribués par la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse n'aient pas été étudiés à fond par ceux qui interviennent dans le débat, car ils exposaient clairement la situation et ils montraient que l'OIE, la Commission et la CEE n'avaient pas d'objections contre le complexe de Pirbright. Le Royaume-Uni a pleinement honoré ses obligations et ses engagements, tout en reconnaissant le mérite des propositions de la FAO en vue de la régionalisation de la production de vaccins dans le monde. La Fondation Wellcome, qui compte sept fabriques de vaccins réparties dans trois

*/ Note: "Notes sur la production de souches exotiques de vaccin à Pirbright" et "Rôle du Laboratoire mondial de référence pour la fièvre aphteuse" (Rapport de la réunion du Comité exécutif, 1-4 avril 1974); "Propositions de conservation de virus de semence pour le compte de la Commission européenne" (Rapport de la dix-septième session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse 18-20 mars 1970, Annexe VI), "Stocks de vaccins exotiques inactivés détenus par Wellcome (Pirbright) et l'IFFA" (même rapport, Annexe VII); Rapport de la seizième session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, 16-18 avril 1969, Annexe IV, Tableau II "Vaccins pour les campagnes SAT1/A22 livrés au 31 décembre 1968: destination, fournisseurs et coût"; Rapports des réunions de l'OIE tenues à Vienne (1962) et Paris (1965); déclaration du Dr Willems, Président de la Commission permanente de la fièvre aphteuse de l'OIE, Paris 1962.

continents, a déjà "régionalisé" dans une certaine mesure la production de vaccins, et le Royaume-Uni, à l'instar de certains autres pays, a utilisé les deniers publics pour implanter des unités de production de vaccins relevant des autorités nationales dans des pays d'outre-mer. La contribution substantielle du Danemark à la production de vaccins en Inde a presque passé inaperçue. Gros importateur de viande et de produits animaux à partir de nombreux continents, le Royaume-Uni a mis sur pied à l'AVRI un institut qui répond aux besoins nationaux. Les activités de Pirbright, pour des raisons de sécurité, relèvent du chef des services vétérinaires qui en répond directement devant son Ministre. Si les activités de Pirbright, qui constituent une importante sauvegarde pour le Royaume-Uni où toutes les souches de virus aphteux sont exotiques, profitent par ricochet aux autres pays et continents, il s'agit d'un fait historique et d'une réalité vivante. Une grande partie du continent africain dépend totalement du complexe de Pirbright pour son approvisionnement en vaccins contre les types et sous-types exotiques, vaccins qui, pour des raisons à la fois techniques et politiques, ne peuvent être produits ailleurs actuellement. Dans l'intérêt de la FAO et de la lutte contre la fièvre aphteuse à l'échelle mondiale, il faut s'opposer à toute suggestion tendant à ce que ce service soit suspendu. La production de vaccins par la Fondation Wellcome à Pirbright représente moins de 10 pour cent de sa production mondiale.

M. Brown a souligné que, si l'A.V.R.I. ou la Fondation Wellcome parvenait à mettre au point une souche de virus de semence pour produire un vaccin contre un virus dit exotique, la souche de semence détenue par l'A.V.R.I. serait à la disposition de tout pays ou institut qui en aurait besoin. Il est inexact de dire, comme on l'a fait, que les virus de semence détenus par l'A.V.R.I. ne donneraient pas des vaccins efficaces. A la quatorzième conférence de l'OIE sur la fièvre aphteuse (Paris 11-14 mars 1975), Pay et Schermbrucker ont simplement dit que le fait d'avoir isolé sur le terrain une souche des types SAT ne dispensait pas de travaux ultérieurs de sélection et de recherche pour mettre au point un vaccin efficace. Il est clair qu'il y a une solution de continuité entre l'isolement d'un virus sur le terrain, la production pilote du vaccin et sa production commerciale. Le complexe de Pirbright comble ce vide et cela profite à de nombreux pays. S'il est évident qu'il entre déjà beaucoup de science dans la production des vaccins antiaphteux, l'histoire de la production de vaccins, même dans les pays développés d'Europe, au cours des dix dernières années, donne à penser que la science de la production de vaccins efficaces et sans danger a encore des progrès à faire. On voit mal ce qui se cache derrière les critiques adressées après plus de dix ans au complexe Wellcome - A.V.R.I. Celui-ci a rendu d'utiles services à l'Europe en diverses occasions. Les propositions tendant à restreindre à l'heure actuelle les activités de Pirbright sont-elles réalistes ou même nécessaires? Incontestablement, il est bon que les besoins généraux de l'Europe et d'autres continents soient satisfaits à peu de frais ou même pour rien. Etant donné que la question a été soulevée, si souvent et si longuement, peut-être faut-il réexaminer le coût véritable d'un service fourni bien volontiers et le modifier. L'orateur a rappelé aux participants que, depuis la création de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, le Royaume-Uni a financé directement au moins 25 pour cent des dépenses totales de celle-ci et détaché du personnel sur le terrain chaque fois que la FAO ou la Commission elle-même le lui ont demandé. Ce sont là des faits, non des mots.

Le Royaume-Uni ne doit pas faire figure d'accusé: ce qu'il a fait, tous ceux qui le veulent peuvent le voir. La position adoptée par la FAO sur la régionalisation de la production de vaccins montre que la FAO voit loin et elle recueille l'adhésion sans réserve du Royaume-Uni. Toutefois, cette entreprise pourrait demander au moins dix ans et même alors les responsables des services vétérinaires en Europe pourraient nourrir de graves doutes quant à l'utilisation en cas d'urgence de vaccins produits dans un continent lointain et expérimentés sur des animaux natifs de ce continent mais non nécessairement sur des races européennes de bovins.

Les délégués de l'Autriche, du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de la Yougoslavie ont aussi souscrit sans réserve à la déclaration de principe de la FAO,

D'autres délégations se sont déclarées en faveur du principe de la régionalisation de la production de vaccins, mais contraires à la manipulation des virus dans des pays qui n'étaient pas infectés ou menacés par une souche particulière de virus. Telle était l'opinion des délégués de la Belgique et de la Hongrie.

Le délégué de la République fédérale d'Allemagne a souligné que la régionalisation de la production de vaccins et les problèmes liés au complexe de Pirbright devaient être considérés dans une optique européenne et il a mis l'accent sur la recommandation de l'OIE concernant les souches exotiques de virus aphteux ou leurs sous-types. Il a estimé que ce problème ne pouvait être résolu que par l'organisation même (à savoir l'OIE), qui a élaboré la première recommandation, ainsi que par la Commission européenne et la Commission de la fièvre aphteuse de l'OIE qui étaient toutes deux représentées à la réunion. Il a ajouté que les problèmes de régionalisation, en ce qui concerne la région européenne, devraient être traités de préférence par la Commission de l'OIE pour l'Europe où sont représentés tous les pays européens.

Le délégué de la Grèce a noté avec une vive satisfaction le travail accompli au Royaume-Uni et il a exprimé le désir de continuer à collaborer comme par le passé. Il a souscrit à la proposition de la FAO concernant la régionalisation de la production de vaccin, en exprimant l'espoir que cet objectif pourrait être bientôt atteint. Vu que la Grèce se trouve dans une partie très vulnérable de l'Europe, elle a pour habitude de faire face à la situation en produisant des vaccins homologues contre les nouvelles souches, comme dans le cas de A Grèce 1972 (A Xanti) et de O Peplos. Cela a sensiblement contribué à enrayer la diffusion des souches de virus exotiques en Europe.

Le Portugal est resté à l'écart du débat.

2. Activités spéciales de la Commission

/Discussion du chapitre II du rapport sur les activités de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse pendant la période 1973-1974 (Annexe III)/.

2.1 Campagnes dans le sud-est de l'Europe

Comme cette question avait déjà été traitée sous le point 3 de l'ordre du jour, elle n'a pas fait l'objet d'un nouveau débat détaillé. Les participants ont toutefois reconnu et approuvé le travail accompli par le Secrétariat de la Commission et par la FAO pour organiser et administrer les campagnes. Ils ont jugé que le projet turc d'entreprendre la production en grand de vaccins antiaphteux à Ankara était très intéressant et méritait d'être soutenu dans toute la mesure du possible.

2.2 Problèmes d'importation

Le Secrétaire a présenté la section 2 du rapport susmentionné. La discussion a porté sur les points suivants:

a) Recommandation de la Commission concernant le désossage des carcasses expédiées vers l'Europe par des pays d'Amérique du Sud et par d'autres pays atteints par des virus aphteux non exotiques.

Le délégué de la Grèce a indiqué que son pays a ramené ses importations de boeuf congelé de 120 000 tonnes en 1972 à environ 40 000 tonnes en 1974. En outre, un décret qui entrera en vigueur en mai 1975 étendra à l'ensemble du pays l'interdiction de nourrir les porcs avec des ordures ménagères, interdiction qui est actuellement limitée à l'Attique.

b) Nécessité de recueillir d'autres renseignements sur la diffusion du virus C₅ et sur sa parenté immunologique avec les souches européennes C.

Le délégué de l'Italie a critiqué la terminologie servant à qualifier les virus existant en Amérique du Sud. Selon lui, rien ne justifie l'emploi du terme "exotique", car aucune preuve n'a été apportée dans ce sens. Le Secrétaire de la Commission, a répondu que celle-ci n'avait jamais utilisé ce terme à propos des virus sud-américains considérés par rapport à l'Europe.

2.3 Zones exemptes de maladie

Répondant à une demande du Président, le Dr Griffiths a décrit les activités de la FAO en la matière. Cette question bénéficie d'une très haute priorité dans le programme de travail de la Division de la production et de la santé animales de la FAO et la contribution de la Commission européenne dans ce domaine a été et continue à être extrêmement importante. Le Dr Griffiths a informé les participants que la FAO avait convoqué en octobre 1973 une consultation d'experts sur les obstacles non tarifaires au commerce de la viande et sur les zones exemptes de maladie. Cette consultation faisait suite à la réunion du Groupe de travail FAO/OIE qui avait eu lieu à Paris en 1971 pour examiner les critères applicables à l'importation de viande de boeuf à partir de pays qui ne sont pas entièrement exempts de maladies à virus exotiques pour l'Europe, en vue de faciliter le commerce interrégional. La FAO a aussi publié en 1973, en complément de l'Annuaire de la santé animale FAO/OMS/OIE, un rapport sur les obstacles non tarifaires qui, dans le commerce international des viandes, dérivent des prescriptions sanitaires et elle a publié en 1975 un manuel intitulé: "Manual on Standards of Veterinary Services, Meat Hygiene and Meat Inspection, Post-Mortem Judgement of Slaughter Animals and Establishment of Specific Disease-free Zones". Des exemplaires de ces publications peuvent être obtenus auprès de la FAO.

Les pays en voie de développement portent un intérêt croissant à la création de zones exemptes de maladie. Durant les deux années écoulées, la FAO a été invitée à envoyer en mission des consultants dans plusieurs pays, notamment en Ethiopie, au Soudan et en Tanzanie, en Afrique, en Turquie; en Inde, en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande en Asie et en Extrême-Orient. Des plans sont à l'étude pour examiner la situation dans certains pays d'Amérique du Sud, à commencer par la Colombie. Les participants ont noté que la Commission avait été invitée à collaborer à l'élaboration et à l'exécution d'un projet de recherche sur la fièvre aphteuse (Colombia Aftosa Research Project) qui constituerait la plate-forme technique d'une vaste action prophylactique dans le pays.

3. Réunions du Groupe de recherche

3.1 Le Président a parlé de la réunion que le Groupe de recherche a tenue au Siège de la FAO les 1er et 2 avril 1974. Un sujet particulièrement important a été l'examen des fonctions du Laboratoire mondial de référence de Pirbright, d'où il est apparu que les renseignements épidémiologiques accompagnant les échantillons envoyés pour typage sont généralement insuffisants. Le Groupe a formulé les deux recommandations suivantes:

1. Il est recommandé que les pays accompagnent de renseignements épidémiologiques plus détaillés les échantillons qu'ils envoient au Laboratoire mondial de référence, afin que ce dernier puisse fournir des données utiles sur la signification des modifications constatées dans la répartition des types et des sous-types de virus;
2. Il est recommandé que les laboratoires effectuant des typages à l'échelon régional soumettent chaque année leurs conclusions au Laboratoire mondial de référence, qui préparera le tableau annuel des résultats du typage pour publication dans l'Annuaire de la santé animale FAO/OMS/OIE.

La réunion jugeant ces deux recommandations extrêmement importantes, les a adoptées.

3.2 Le Président, à propos de la réunion tenue par le Groupe de recherche à Lelystad en octobre 1974, a déclaré que l'un des principaux sujets examinés était celui des spécifications minimales du vaccin antiaphteux.

L'observateur de l'OIE a rappelé que les normes d'efficacité minimales des vaccins antiaphteux avaient été précisées par la Commission permanente de la fièvre aphteuse de l'OIE dans un document approuvé en 1972 et qu'elles avaient été complétées en mars 1975. Il en a souligné les trois données fondamentales suivantes:

- 1) L'efficacité d'un vaccin doit s'exprimer par un taux de protection des bovins vaccinés à la suite d'une inoculation de 10^4 DI₅₀ bovine par voie intradermalinguale. Le taux minimum retenu est de 75 pour cent.

2) Parmi les différentes méthodes de contrôle, certaines utilisent le vaccin à l'état pur, d'autres le vaccin dilué. Dans ce dernier cas, compte tenu de ce que le mode de dilution et la nature du diluant peuvent donner pour un même vaccin des résultats très différents, il importe que l'un et l'autre soient expressément indiqués et que pour l'un et l'autre soit établie la corrélation exacte entre les résultats du contrôle et les taux de protection;

3) Les résultats des contrôles doivent être donnés avec un seuil de confiance de 95 pour cent.

D'autres questions importantes ont été soulevées à la réunion de Lelystad, parmi lesquelles les techniques récentes d'essai d'efficacité, les mesures de sécurité dans les laboratoires et durant les démonstrations et le transport en grandes quantités des cellules BHK pour la production de vaccins exotiques sont décrites en détail dans le rapport de la réunion qui a été communiqué aux laboratoires de recherche sur la fièvre aphteuse des Etats Membres et que le Secrétariat fournira sur demande.

3.3 M. Van Bekkum, Président du Groupe de recherche, a déclaré que la prochaine réunion du Groupe de recherche se tiendrait en Italie, à Brescia et Padoue, du 23 au 26 septembre 1975, à l'aimable invitation du Gouvernement italien. L'ordre du jour proposé est le suivant:

- i) Nouveaux développements concernant les vaccins produits sur cellules BHK
- ii) Danger d'infection des pays européens par le virus C₅
- iii) Examen de la situation des stocks de virus de semence exotiques pour la production de vaccin
- iv) Technique de contrôle d'efficacité des vaccins antiaphteux.

3.4 Membres du Groupe de recherche. Les participants ont confirmé M. J.G. van Bekkum dans ses fonctions de Président du Groupe de recherche.

MM. J.B. Broosksby (Royaume-Uni) et E. Michelsen (Danemark), L. Nardelli (Italie), J. Leunen (Belgique), G. Kubin (Autriche) et M. Mussgay (République fédérale d'Allemagne) ont été confirmés dans leurs fonctions de membres du Groupe de recherche.

4. Réunions du Comité exécutif

Les rapports des réunions que le Comité exécutif a tenues à Mantoue (Italie), du 1er au 4 octobre 1973, à Rome, du 2 au 5 avril 1974, et à Berne (Suisse), du 18 au 20 février 1975, ont été examinés. On a estimé que les points soulevés dans ces rapports, y compris les activités futures de la Commission, avaient été examinés à fond au titre des points de l'ordre du jour discutés durant la première partie de la réunion.

V. COMPTES ET BUDGETS

Le Président a présenté le rapport et les états financiers pour 1973-1974 et les budgets administratifs pour 1975 et 1976 (Annexes IV et V respectivement). Alors que la situation financière de la Commission semble satisfaisante pour 1975, 1976 et 1977, on pense qu'il faudra sans doute augmenter les contributions en 1978. Cette question sera étudiée plus à fond par le Comité exécutif.

Le délégué de l'Italie a déclaré qu'il faudrait s'efforcer autant que possible d'obtenir l'adhésion des pays européens qui ne sont pas encore membres de la Commission. A son avis, ces pays ont le devoir de coopérer pleinement aux efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre la fièvre aphteuse en Europe et ailleurs. Les participants ont chaleureusement approuvé cette manière de voir.

Le délégué de l'Italie a également estimé que la contribution financière de la Commission européenne au Laboratoire mondial de référence était nettement insuffisante. M. Griffiths a déclaré à cet égard qu'une contribution annuelle identique était allouée sur le budget du

Programme ordinaire de la FAO. Il a reconnu que la somme totale reçue par le Laboratoire mondial de référence ne suffisait de loin pas à couvrir le coût effectif de ses travaux de référence. Il faut toutefois préciser que la FAO ne s'est jamais engagée à financer entièrement des centres internationaux de référence au titre de son Programme ordinaire. La politique de l'Organisation a consisté à identifier des laboratoires susceptibles de devenir des centres internationaux de référence à des fins zoosanitaires spécifiques et à s'accorder avec les gouvernements des pays intéressés pour leur donner officiellement cette désignation, étant entendu que les gouvernements offrant ces facilités fourniront gratuitement à la FAO et aux Etats Membres les services requis. Dans certains cas, mais non dans tous, la FAO fournit des contributions symboliques aux centres internationaux de référence; dans la situation budgétaire actuelle, il serait absolument impossible de couvrir la totalité de leurs frais.

Le délégué de l'Italie a estimé qu'il faudrait ajouter un poste de dépense dans le Compte spécial pour 1975 et 1976, afin de promouvoir la régionalisation de la production de vaccin anti-aphteux. Ce serait une preuve que la FAO et la Commission européenne ont la ferme intention d'agir le plus rapidement possible dans ce domaine et cela pourrait inciter d'autres sources internationales à fournir une assistance financière et technique. Il a été convenu de prévoir à cette fin un montant de 5 000 dollars pour chaque année de l'exercice 1975-1976 et de laisser au Comité exécutif le soin de décider de son utilisation.

Les rapports et les états financiers pour 1973-1974 ont été approuvés. Ont également été approuvés les budgets administratifs pour 1975 et 1976, tels qu'ils ont été amendés à la section "Budget spécial du Compte spécial" par l'allocation d'un montant annuel de 5 000 dollars pour promouvoir la régionalisation de la production de vaccin dans le monde.

Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a fait observer que les différents postes dans les comptes de 1973-1974 ne coïncidaient pas avec ceux qui figurent dans les budgets pour 1975-1976. Cela rend plus difficile la comparaison des postes correspondants. Il a été décidé qu'à l'avenir les mêmes postes devraient être utilisés dans les comptes et dans les budgets.

VI. ELECTIONS

M. A. Mabholz a été élu Président de la Commission sur proposition de R. Vollan, appuyée par M. Nazlıoğlu.

MM. L. Bellani et A.C.L. Brown ont été élus Vice-Présidents de la Commission sur proposition de N. Belev, appuyée par A. Docquier.

M^{rs}. C. Werdelin,
R. Vollan,
A. Docquier,
M. Bugarski et
W. Eckerskorn
ont été élus membres du Comité exécutif sur proposition de A.C.L. Brown, appuyée par F. Walla.

VII. ADOPTION DU RAPPORT

Le projet de rapport de la vingt et unième session a été approuvé tel qu'il a été présenté, sous réserve des amendements apportés en séance et des modifications rédactionnelles éventuellement nécessaires.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Il a été finalement décidé que la vingt-deuxième session aurait lieu du 29 mars au 1er avril 1977.

Note: A la fin de la session, le nouveau Comité exécutif a tenu une brève réunion et décidé que sa prochaine session aurait lieu en Bulgarie, du 6 au 10 octobre 1975.

ANNEXE I

A. SITUATION DE LA FIEVRE APHTEUSE ET MESURES PRISES POUR
LA COMBATTRE AU COURS DU BIENNUM 1973-1974

I. EUROPE

1. Situation sanitaire

Les statistiques relatives à l'apparition de foyers aphteux en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord figurent au tableau I pour 1973, et au tableau II pour 1974. Des rapports de situation, et notamment de celle de 1973, ont été distribués à la réunion du Comité exécutif à Mantoue en octobre 1973, et à celle de Rome en avril 1974, ainsi qu'aux sessions annuelles de l'OIE en 1973 et en 1974. Il semble utile néanmoins de présenter ici quelques observations, surtout au sujet des événements de 1974.

1973

Lors de la vingtième session de la Commission européenne en avril 1973, le continent se trouvait encore devant une situation délicate provoquée par l'extension en 1972 d'une épizootie qui avait touché six pays de l'Europe centre-est.

Les foyers avaient été causés à l'origine par le virus de type C, mais le virus de type O a prédominé par la suite notamment en Tchécoslovaquie et en Autriche. Dans ce dernier pays, l'élimination entre janvier et août de 1 650 foyers d'infection a constitué de sérieux dégâts. Les indemnités à elles seules se sont élevées à environ 10 millions de dollars. Au cours du printemps et de l'été 1973, le danger de voir s'étendre la maladie vers les pays occidentaux a persisté. Il faut reconnaître l'extrême efficacité des importantes mesures de vaccination prises en Autriche pour isoler les régions contaminées et épargner les autres pays. Les exportations en provenance des zones non contaminées de certains des pays touchés par l'épizootie se sont maintenues, sans pour autant entraîner des conséquences néfastes à l'arrivée.

En Espagne des foyers ont continué à se déclarer en 1973. Leur nombre, qui avait atteint un maximum de 236 en mars, a considérablement diminué au cours des mois suivants; on n'en a enregistré que cinq entre août et décembre. Cette situation reflète le succès des campagnes massives de vaccination du printemps de 1973 avec le vaccin trivalent, qui incorpore la souche virale Santander A introduite l'année précédente dans la partie septentrionale du pays.

Italie. On a dénombré 13 foyers seulement au cours de l'année, malgré l'importation et les échanges fort importants d'animaux, de viande et de produits animaux.

En Grèce le virus A₂₂ a reparu; les foyers, peu nombreux, se sont déclarés dans deux provinces seulement. Par contre une nouvelle souche de type 0 (voir ci-dessous) a provoqué une épizootie véritable qui s'est maintenue toute l'année. L'emploi extensif du vaccin homologue a permis de juguler la maladie vers la fin de l'automne.

En République fédérale d'Allemagne, on a réussi à éliminer des foyers sporadiques d'infection, attribué l'année antérieure à des défauts d'inactivation du vaccin. La mise en vigueur de nouveaux règlements portant sur le contrôle officiel du vaccin s'est avérée satisfaisante.

Turquie. L'apparition de foyers dus au virus Asie 1 a apporté d'importantes modifications à la situation (voir à la rubrique campagnes); heureusement l'épizootie ne s'est pas étendue vers l'ouest au-delà de la zone du Bosphore.

1974

La France a connu une épizootie provoquée par un virus de type C. Elle a commencé à se répandre chez les porcins en Bretagne en février pour gagner rapidement trois départements. En mars elle atteignait son maximum avec 65 foyers enregistrés mais se trouvait heureusement déjà maîtrisée le mois suivant. En mai on comptait les quatre derniers foyers. Signalons que pour la première fois dans ce pays les déplacements des personnes ont fait l'objet de mesures strictes: écoles fermées, activités sportives, réunions y compris les services du culte suspendus. Un élément très important du succès des mesures de lutte a été le progrès réalisé dans la préparation de puissants vaccins pour les porcs. L'application étendue de vaccins huileux dans les zones infectées et autour de celles-ci a démontré qu'il était possible de contenir l'épizootie à l'intérieur de la région touchée.

Iles anglo-normandes. La découverte d'un foyer dans l'île de Jersey, à un moment où aucun autre foyer n'était déclaré sauf en Espagne et dans les Pyrénées, indique une fois de plus à quel point l'Europe demeure vulnérable. Le foyer en question a été immédiatement éliminé.

En Belgique on a compté un foyer en avril. Les mesures prises immédiatement à la fois pour détecter l'origine de l'infection, due vraisemblablement à des avaries du système d'inactivation du vaccin, et pour identifier tous les animaux vaccinés ainsi que ceux exposés à une contamination éventuelle, ont permis de limiter les foyers secondaires au minimum. Il a fallu toutefois un mois pour que la situation redevienne normale.

L'Autriche a connu quelques cas sporadiques au mois de mars qui se sont déclarés dans la région où s'était manifestée l'épizootie en 1973. Il semble que l'on puisse en attribuer l'origine à de la viande surgelée maintenue en chambre froide pendant l'année précédente. Par ailleurs, les événements dramatiques de 1973 ont conduit le gouvernement à faire amender la loi fédérale sur les maladies infectieuses. Il est maintenant possible de procéder à l'abatage systématique du cheptel des exploitations exposées mais non encore contaminées. On a appliqué cette mesure avec succès pour la première fois à Altlichtenwart (Basse-Autriche) à l'occasion de l'apparition des foyers mentionnés ci-dessus.

En Italie la situation s'est encore améliorée. On n'a compté en effet que cinq foyers au cours de l'année, trois en février et deux en décembre. Il est à remarquer que l'origine des deux infections, qui se sont déclarées presque simultanément au nord et au sud du pays, remontait vraisemblablement à des animaux importés.

En République fédérale d'Allemagne un foyer s'est déclaré à proximité d'une unité de production de vaccin et il a été suivi par 13 autres foyers. Ici aussi il a fallu un mois pour que la situation redevienne normale; on n'a constaté aucune répercussion néfaste dans la zone infectée, notamment chez le grand nombre de porcins qui s'y trouvent. Depuis l'entrée en vigueur des nouveaux règlements touchant les essais d'innocuité et d'efficacité du vaccin aphteux (le texte complet figure à l'annexe Va du rapport du Groupe de recherches, Lelystad, octobre 1974), on ne saurait attribuer l'origine de la maladie au pouvoir infectieux résiduel des vaccins.

La situation en Espagne s'est détériorée. Dans les provinces nord-est du pays, en effet, on a constaté que l'épizootie, due au virus de type C, avait pris de l'extension chez les porcins, notamment à la fin de 1974.

En Belgique, aux Pays-Bas et en Italie méridionale et septentrionale (voir ci-dessus) un certain nombre de foyers provoqués par une souche un peu particulière du type O₁ (voir ci-après) se sont déclarés à intervalles très rapprochés. Les bovins et les porcins étaient tous deux atteints. En janvier 1975, la fièvre continuait à se manifester de façon sporadique dans les trois pays. Quoique le nombre des foyers était limité, ils se répartissaient sur des grandes distances dans le continent; les conséquences auraient pu être bien plus graves si l'épizootie s'était répandue parmi les animaux non protégés, comme cela s'était produit au cours du biennium précédent.

2. Types et sous-types de virus

Aucune modification importante n'est intervenue sur le continent européen touchant les souches des sous-types A, O ou C, isolées au cours du biennium. Ni Asie 1 ni A₂₂ ne sont réapparus en Thrace turque. En Thrace grecque, le dernier foyer de A₂₂ remonte à janvier 1973.

Le laboratoire mondial de références a étudié des spécimens de virus provenant d'Europe et d'Anatolie; un résumé de l'ensemble des conclusions (y compris celles intéressant une souche de type O provenant des Philippines) figure dans les notes d'information N° 18-24 jointes à ce rapport.

Les études sur la souche A Santander (Espagne 1972, 1973) se sont poursuivies en France. Les deux laboratoires, IFFA et Roger Bellon, ont confirmé l'existence des différences sérologiques et immunologiques, notées en 1972 entre la souche A Santander et les autres souches européennes et sud-américaines. A Santander paraissait très proche de A₂₆ (Argentine). On a constaté en outre que deux vaccinations avec le vaccin A₅ protégeaient le bétail d'une manière satisfaisante contre A Santander.

Des recherches faites à l'Institut de la fièvre aphteuse d'Aghia Paraskevi (Athènes) ont révélé qu'il existait une certaine différence immunologique entre Peplos O (une souche O décelée en Grèce en 1972 et 1973) et Hollande O₁ (souche de production du vaccin local).

Une souche du type O est apparue en Belgique en novembre 1974. Quoiqu'elle appartienne au groupe O₁, on a noté une différence de densité (1,43) par rapport à la souche O₁ utilisée dans la production des vaccins. Des recherches sérologiques, y compris des essais doubles d'immunodiffusion n'ont permis de déceler aucune différence entre cette nouvelle souche et la souche Bruges O₁ utilisée pour le vaccin.

3. Campagnes prophylactiques normales et progrès réalisés dans la production des vaccins

Les programmes de vaccination massive et systématique, décrits dans les rapports antérieurs de la Commission, ont été de nouveau mis en vigueur au cours du biennium aux Pays-Bas, en Belgique, en France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Luxembourg, Suisse, République démocratique allemande et Espagne. En outre, les programmes des zones frontalières et de vaccination en anneau autour des laboratoires de fièvre aphteuse et des abattoirs, etc., ont été appliqués d'une manière plus étendue qu'auparavant en Yougoslavie, en Autriche, en Tchécoslovaquie en Hongrie et en Roumanie. L'U.R.S.S. également a mis en oeuvre des programmes étendus de vaccination. On a maintenu les zones tampons dans l'Europe du Sud-Est (voir à la rubrique campagnes). La situation des programmes européens de vaccination, y compris le coût des vaccins figurent au tableau III.

Les réunions spécialisées ainsi que le Groupe de recherche ont pris note des progrès réalisés dans la préparation des vaccins destinés à la fois aux bovins et aux porcins. Afin de réduire encore davantage la réaction d'allergie chez les animaux vaccinés, on a recouru à la purification de l'antigène; ce procédé se généralise de plus en plus, et les résultats jusqu'à présent sont très encourageants. Les fabricants français de vaccins ont récemment annoncé de nouveaux progrès dans la purification de l'antigène grâce à l'emploi de nouvelles techniques.

On a également employé avec succès les vaccins destinés aux porcs. Jusqu'à présent: l'Espagne est le seul pays où les porcins sont vaccinés régulièrement avec des vaccins huileux, des vaccins au destran ou avec des vaccins bovins concentrés. En Bretagne (France), on a utilisé avec de très bons résultats 1,5 million de doses de vaccins huileux contre la fièvre aphteuse. On peut estimer que la vaccination prophylactique de l'ensemble des animaux géniteurs confère une protection de base satisfaisante dans les régions où se trouve une haute densité de porcins exposés à l'infection. Cependant, des défaillances sont encore enregistrées, en Espagne pour ce qui concerne la durée de la réponse immunitaire chez cette espèce animale.

Plusieurs institutions européennes ont resserré les mesures de sécurité afin de réduire encore davantage les risques de fuites de virus. Le Groupe de recherche à Lelystad a été saisi de ce problème et s'est également penché sur celui posé par les contrôles d'innocuité et d'efficacité ainsi que la normalisation des vaccins (on en lira le compte rendu à la Section III du rapport d'activités de la Commission).

II. PROCHF-ORIENT

1973

Le nouveau facteur le plus important a été l'apparition en Iran au cours du printemps 1973 du virus Asie 1. 1,8 million de bovins et 7,7 millions d'ovins et de caprins ont été vaccinés contre la fièvre aphteuse au cours de l'année, soit avec le vaccin monovalent (Asie 1), soit avec le vaccin polyvalent (Asie 1, A, 0).

Les spécialistes iraniens ont attiré l'attention sur les conséquences pour l'espèce bovine, vaches laitières en particulier, produites par l'infection à virus Asie 1, telles que chute brutale de la production du lait, mastites, lésions importantes aux pieds et des séquelles cardiaques (myocardite). On a constaté une mortalité élevée chez les agneaux dont l'autopsie a révélé le coeur tigré. Des constatations semblables sur cette espèce ont été faites en Afghanistan. A l'exception de la Turquie, le virus Asie 1 n'a été isolé dans aucun autre pays au cours de l'année.

L'identification des types de virus dans les échantillons prélevés sur le terrain et transmis au Laboratoire mondial de référence a donné les résultats suivants: virus 0 en Irak (2 spécimens) et en Inde (24 spécimens): type A au Liban, type 0 (5 spécimens) au Koweït; type 0 (7 spécimens) et type A en Arabie saoudite; type A (1 spécimen) en Syrie.

1974

Seul le Liban a fait état de foyers provoqués par le virus Asie 1 (7 spécimens positifs au mois de juin); il y a des raisons de croire cependant qu'il n'était pas le seul pays infecté de la région (voir discussion).

Suivant l'identification des types faite à Téhéran et les spécimens soumis au Laboratoire mondial de référence, il est apparu que le virus 0 était plus largement répandu (Iran, Liban, Jordanie, Arabie saoudite, Yémen) que le type A, décelé seulement en Iran, en Jordanie (une fois) et au Koweït.

A l'exception de l'Iran, où des programmes de vaccination ont lieu dans de différentes provinces d'une manière de plus en plus étendue, l'action prophylactique se limite dans les autres pays au bétail de race améliorée.

Certains pays continuent à importer des animaux vivants sans aucune discrimination, ce qui explique pourquoi la répartition des types de virus dans la région se modifie constamment. La seule manière de réduire les risques de nouvelles épizooties atteignant l'Europe, y compris Asie 1, est d'améliorer la situation sanitaire et de renforcer les méthodes de lutte au point d'origine des principaux mouvements internationaux d'animaux, notamment en Afrique

orientale. L'Afrique du Nord profiterait certainement d'améliorations de ce genre, étant donné que les dangers y sont fort comparables. Heureusement, on n'a encore isolé aucun type exotique de virus en Afrique du Nord, mais les échanges qui se dirigent vers le nord du continent constituent un danger permanent.

La vaccination massive et systématique ne se fait qu'en Israël, et aussi, quoique restreinte à certaines régions, en Iran. Les activités prophylactiques suscitent un intérêt croissant dans les autres pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord; en effet l'Irak et le Liban ont mis en oeuvre des programmes importants, notamment en 1974.

En République arabe d'Egypte, une quantité importante de vaccins (400 000 doses) a été produite pour la première fois, et on a lancé un programme régulier de vaccination, limité cependant aux exploitations d'Etat.

III. AMERIQUE DU SUD

La situation de la fièvre aphteuse dans les pays sud-américains, qui jouent un rôle particulièrement important dans les échanges internationaux, n'a subi aucune modification notable. En Argentine, l'incidence de la maladie a diminué, notamment au cours de 1974.

Les opinions exprimées à la dernière session de la Commission, au sujet de la nécessité de surveiller l'application des vaccins sur le terrain demeurent valables. Il est par ailleurs indéniable que l'on ait fait des progrès dans l'application de la procédure officielle de contrôle des vaccins, notamment en Argentine. Alors qu'il a été possible de maintenir une zone exempte de maladie en Patagonie, on discute avec intérêt la possibilité de lancer des opérations semblables dans d'autres pays. La Colombie est un des pays où l'établissement d'une zone exempte de maladie aurait des répercussions bénéfiques immédiates même en raison de l'ouverture de la route panaméricaine.

Les restrictions imposées par les pays de la CEE sur les importations de viande n'ont fait qu'atténuer les risques d'introduire des virus provenant de ce continent, dans le cas où l'on ne tiendrait pas suffisamment compte des précautions recommandées par la Commission.

Il est donc souhaitable de surveiller la répartition des sous-types en Amérique du Sud. Uniquement en Argentine, 2 349 échantillons ont été transmis au laboratoire à des fins d'identification de type en 1973, ce qui indique un travail soutenu de diagnostic sur le terrain. Le Centre panaméricain de fièvre aphteuse à Rio de Janeiro publie tous les trois mois un rapport indiquant la situation des sous-types en Amérique du Sud.

En 1973 et 1974, la situation des sous-types dans certains pays d'Amérique du Sud était la suivante:

	1973				1974			
Argentine	0 ₁	A ₂₄	A ₂₆	C ₅	0 ₁	A ₂₄	A ₂₆	C ₅
Uruguay	0 ₁	A ₂₄	C ₂	C ₃	A ₂₄			
Paraguay	0 ₁	A ₂₄	C ₂	C ₃	0 ₁	A ₂₄	C ₃	
Brésil	0 ₁	A ₂₄	C ₃		0 ₁	A ₂₄	C ₃	
Colombie	0 ₁	A ₂₇	A ₃₂		0 ₁	A ₂₇		
Venezuela	0 ₁	A ₂₇	A ₃₂		0 ₁	A ₂₇	A ₃₂	

B. SITUATION DE LA MALADIE VÉSICULEUSE DU PORC ET MESURES PRISES POUR LA COMBATTRE EN 1973 et 1974

On constate toujours des cas de la maladie vésiculeuse du porc en Europe et en Asie. Selon les données enregistrées, les pays les plus touchés en 1973 et 1974 étaient le Royaume-Uni suivi de l'Italie. Au Royaume-Uni, les foyers ont commencé à se déclarer en décembre 1972; on en comptait 300 à la fin de 1974. Tous ces foyers ont été supprimés par l'application de la politique de l'abattage systématique, à laquelle on a eu également recours en République fédérale d'Allemagne et en Suisse, pour éliminer les quelques rares foyers qui s'y sont déclarés.

Des foyers sporadiques se sont également déclarés en Autriche. On sait que la maladie existe en France.

On n'a enregistré aucun cas de la maladie en Europe orientale après le foyer qui s'est déclaré en Pologne en décembre 1972.

A l'extérieur de l'Europe, on a signalé plusieurs cas de la maladie vésiculeuse du porc à Hong-kong et un au Japon.

A partir du bulletin N^o 330 de juin 1974, l'OIE indique tous les mois les foyers enregistrés de la maladie vésiculeuse du porc.

On trouvera de nombreux renseignements sur l'épizootiologie de la maladie vésiculeuse du porc en Europe et sur les mesures prises pour la combattre dans le rapport de la vingtième session de la Commission européenne, ceux des réunions du Comité exécutif tenues à Mantoue (octobre 1973) et à Rome (avril 1974), ainsi que dans celui du Directeur de l'OIE à la XLIII^e session de l'Office (mai 1974). En particulier les services vétérinaires du Royaume-Uni, et l'Institut de recherche sur les virus animaux, de Pirbright ont beaucoup contribué à établir des méthodes de diagnostic et à élucider les facteurs responsables de la transmission du virus, de sa persistance et de sa résistance aux désinfectants.

On a soigneusement étudié le rôle que jouaient dans la transmission de la maladie les produits animaliers, les déchets alimentaires, les mouvements des animaux, les foires, les véhicules et le vent. Il a été possible d'en tirer des conclusions quant à la meilleure manière de prévenir la maladie et éventuellement de l'éliminer. On a découvert en effet que le virus résiste aux désinfectants à moins que leur pH ne soit inférieur à 2,6 ou supérieur à 12. Ceci a permis de formuler une série de recommandations fort utiles touchant les désinfectants les plus efficaces, leur formulation et leur association avec des réactifs. Le fait d'avoir constaté que le virus persistait dans l'intestin des cochons atteints de la maladie, d'où il peut être recouvert, revêt également une grande importance pour ce qui est des mesures de dépistage et de lutte de la maladie (Brescia). On a déjà mis au point, tout au moins dans deux pays, des vaccins contre cette maladie.

Toutefois, il reste encore bien des points à élucider quant à la véritable distribution de la maladie à la fois en Europe et en Asie. Ceci est également vrai des mesures de lutte préventives que, à la lumière de l'expérience acquise, on pourrait éventuellement suggérer à modification de celles qui ont déjà été recommandées.

Tableau I

Foyers aphteux et types de virus signalés en Europe, au Proche-Orient et en Afrique du Nord en 1973
(Les dates entre parenthèses se rapportent au dernier foyer enregistré)

EUROPE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Islande (n'a jamais eu de fièvre aphteuse)												
Norvège (1952) Suède (1966)												
Finlande (1959) Irlande (1941)												
Danemark (1970)												
Grande-Bretagne (1968)												
R.U. Irlande du Nord (1941)												
Belgique (Août 1971)												
Pays-Bas (Janvier 1972)												
Luxembourg (1963)												
France	1											
Rép. Féd. d'Allemagne	1 C	2 C	3 A	3 A	2 C							
Italie		2 A							1 C	6 0	4 0	
Suisse				1 0								
Autriche	2 C	13 C	9 0	165 0	970 0	406 0	76 0	2 0		1 0		
Tchécoslovaquie	5 0	6 0	2 0	3 0	1 0							
Portugal (1971)												

Notes: Un blanc signifie: aucun foyer

Sous-types: 0 = 0, 1

Tableau I (suite) 1973

EUROPE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Espagne	12 0 C	134 A C	236 A C	40 A C	15 O	5 A	6	2	2			1 C
Rép. dém. allemande												
Pologne (1971)												
Yougoslavie	2 0	6 0 C										
Hongrie (Nov. 1972)												
Roumanie	2 0											
Bulgarie	3 A	1 A										
Albanie (1959)												
Grèce	2 0	2 0	2 0			7 A*	46 0*	19 0*	157 0*	112 0*	13 0*	
Chypre (1964)												
Malte (1946)												
Turquie (1)	45 0 A*	20 0 A*	39 0 A*	102 0 A*	203 0 A*	293 0 A*	138 0 A*	130 0 A*	78 0 A*	26 0 A*	27 0 A*	17 0 A*
U.R.S.S. (2)	95 0 A*	92 0 A*	75 0 A*	81 0 A*	46 0 A*	55 0 A ²²	65 0 A*	56 0 A*	54 0 A*	37 0 A*	24 0 A*	22 0 A*

Notes: Un blanc signifie aucun foyer Sous-types: A* = A₂₂ (groupe) 0* = 0 Grèce Asia = Asia 1

(1) Turquie: La majorité (138) des foyers enregistrés en août et septembre ont été causés par le virus Asia 1.

(2) U.R.S.S.: Les Républiques soviétiques de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie sont exemptes de maladie depuis 1966.

Tableau I (suite) 1973

PROCHE-ORIENT	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Jordanie				1	2	2						
Liban	6	16	7 A	10 0	29 0	9	11	4	9	3	2	3
Syrie						+					A virus	2
Irak	3	11	13	21	31	46	46	34	22	22 0	16 0	12 0
Iran	14 0	28 0 A*	23 0 A*	106 0 Asia	351 0 Asia	254 0 Asia	41 Asia	4	11	8	11	13
Israël	-	-	-	-	-	-	-	1 0	-	-	-	-
AFRIQUE DU NORD												
Egypte (République arabe d')	2 0	3 0	3 0	1	-	-	2	-	1	-	-	2
Lybie												
Tunisie	-	1	2	2	-	1	-	-	-	-	-	-
Algérie												

Notes: Un blanc signifie aucun renseignement parvenu Un trait signifie aucun foyer enregistré
Types et sous-types: Asia 1 rencontré en Iran seulement
Le Laboratoire Mondial de Référence (W.R.L.) a diagnostiqué la F.A. sur des échantillons provenant de:
Irak (0); Jordanie (0); Liban (0 et A); Koweït (0 et A); Syrie (A); l'Arabie saoudite (0 et A)
Le virus A appartient au groupe A₂₂.

Tableau II

Foyers aphteux et types de virus signalés en Europe, au Proche-Orient et en Afrique du Nord en 1974
(Les dates entre parenthèses se rapportent au dernier foyer enregistré)

EUROPE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Islande (n'a jamais eu de fièvre aphteuse)												
Norvège (1952) Suède (1966)												
Finlande (1959) Irlande (1941)												
Danemark (1970)												
Grande-Bretagne (1968) R.U. Irlande du Nord (1941)		*										
Belgique (Août 1971)				45 0	6 0						7 0	2 0
Pays-Bas												3 0
Luxembourg (1963)												
France	1 0	5 0	65 0	14 0	4 0							
Rép. féd. d'Allemagne									4 0	10 0		
Italie		3 0										2 0
Suisse (Mars 1973)												
Autriche			7 0									
Espagne	16 0	56 0	58 0	44 0	7 0	3			1 0	7 0	27 0	26 0
Portugal (1971)												

Voir notes page suivante

* Un foyer à virus C dans l'île de Jersey.

Tableau II (suite) 1974

EUROPE (suite)	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.										
Tchécoslovaquie (Déc. 1973)																						
Rép. dém. allemande																						
Pologne (1971)								4 C														
Yougoslavie																						
Hongrie (Nov. 1972)																						
Roumanie (Janv. 1973)																						
Bulgarie (Fév. 1973)																						
=====																						
Albanie (1959)																						
Malte (1946)																						
Chypre (1964)																						
Grèce	12 0	A*										1 0										
Turquie (1)	14 0	A* 0	14 0	A* 0	13 0	A* 0	29 0	A* 0	31 0	A* 0	56 0	64 0	67 0	A* 0	49 0	A* 0	18 0	A* 0				
=====																						
U.R.S.S. (2)	27 0	A* 0	18 0	A* 0	7 0	A* 0	8 0	A* 0	20 0	A* 0	17 0	A* 0	11 0	A* 0	7 0	A* 0	9 0	31 0	26 0	A* 0	13 0	A* 0

Notes: Un blanc signifie aucun foyer

Sous-types: A* = A₂₂ (groupe)

- (1) Turquie: le dernier foyer causé par le virus Asia 1 a été enregistré en septembre 1973
- (2) U.R.S.S.: Les Républiques soviétiques de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie sont exemptes de maladie depuis 1966; le dernier foyer à A₂₂ enregistré en Ukraine a été en avril 1973; la Biélorussie a eu un foyer causé par le virus A₂₂ en juin 1974.

Tableau II (suite) 1974

PROCHE-ORIENT	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Jordanie				+ A		+ 0				2		
Liban	9	9	10				5 Asie 1	7 0	10 0	27 0	13	4
Syrie												
Irak	8	5	4	2	3	8	9	30		9	5	16
Iran	19 0	10 0	35 0	29 0	14 0	19 A*	9 0	9 0	3 0	8 0	9 0	14 0
Israël	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AFRIQUE DU NORD												
Egypte (République arabe d')		2 0	3 0	1 0	3 0	6 0	2 0	4 0	1 0	4 0	2 0	1 0
Lybie												
Tunisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie												

Notes: Un blanc signifie aucun renseignement parvenu

A* = A₂₂ (roupe)

Un trait signifie aucun foyer enregistré

Types et sous-types: Asia 1 rencontré au Liban seulement

Le Laboratoire Mondial de Référence (W.R.L.) a effectué

l'identification des types sur les échantillons provenant de:

Jordanie (A et 0); Liban (0 et Asie 1); Koweït (A);

Yémen (0); Arabie saoudite (A).

L'identification des types est effectuée localement en Israël, Iran et Egypte.

TABLEAU III

Situation de la prophylaxie anti-épidémique en Europe - Période 1972-1974

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION				VACCINS	
	Espèces vaccinées et âge	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats	
Pays-Bas	Tous les bovins de plus de 4 mois	Du 1er fév. au 16 avril	Tout le pays depuis 1953	Trivalent OAC (O, A, C) Bovins: 15 cc Fl. 1,75. Vaccin + injection = Fl. 4,15 (1)	Au moins 5 DP ₅₀ bovines. Résistance à la généralisation après épreuve intradermalinguale avec 10 000 DI ₅₀ bovines. Les DP ₅₀ sont calculées chez trois groupes de cinq bovins. Résultats moyens des contrôles officiels: entre 6 et 10 DP ₅₀ bovines.	
Belgique	Tous les bovins de plus de 3 mois. L'intervalle maximum entre deux vaccinations consécutives est de 13 mois	Du 1er déc. au 31 mars	Tout le pays depuis 1962	Triv. OAC (O, A, C) Bovins: 10 cc Ovins: 5 cc 25 FB (1)	Plus de 5 DP ₅₀ bovines, l'épreuve étant faite avec 10 000 DI ₅₀ par voie intralinguale.	
Luxembourg	Tous les bovins âgés de plus de 2 mois. 1973: 192 972	Du 1er déc. au 31 déc.	Tout le pays depuis 1966	Triv. OAC (O, A, C) Bovins: 5cc Coût: B.F. 26,22 injection comprise (2)	Plus de 5 DP ₅₀ bovines, l'épreuve étant faite avec 10 000 DI ₅₀ par voie intralinguale.	

Notes: (1) Coût du vaccin et de la vaccination à la charge du propriétaire.
(2) Vaccin gratuit; coût de la vaccination soutenu en partie par l'Etat (5F.B.), en partie par le propriétaire (10 F.B.).

TABLEAU III (suite)

Situation de la prophylaxie anti-aphteuse en Europe. Période 1973-1974

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATIONS			VACCINS	
	Espèces vaccinées et âge	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
Italie	(A) Tous les bovins âgés de plus de 3 mois (B) Les ovins et caprins destinés à l'alpage	A. Du 15 sept au 15 déc. B. Du 1er avril au 30 juin	Tout le pays depuis 1968. 1974: Bovins: 8 millions Ovins: 1,6 millions	Triv. OAC (O ₁ , A ₇ , C) 5 cc. 180 litres (1) (2)	8 PD ₅₀ mesurées sur bovins (3 groupes de 5 bovins par valence; dilutions en tampon: 1/1; 1/4; 1/16)
Espagne	A. Tous les bovins âgés de plus de 4 mois. Ovins et caprins dans certaines zones	Printemps et automne	Tout le pays	A. Trivalent OAC (3)	Une méthode de contrôle reposant sur la détermination de la PD bovine a commencé à être 50 appliquée. Méthode Willem
	B. porcs: obligatoire pour les truies et les verrats de plus de 30 kg	Pendant toute l'année	Tout le pays	B. Trois vaccins utilisés: -vaccin concentré pour bovins -vaccin huileux -vaccin au dextran	
Chypre	Tous les bovins âgés de plus de 6 mois, ovins et caprins de plus de 4 mois	Printemps et automne	Bovins: tout le pays. Ovins et caprins: dans certaines zones	Trivalent OAC et monovalent ASIA 1 (1)	(importé)
U.R.S.S.	Tous les bovins de plus de 3 mois, ovins, caprins et porcs 200 millions de doses monovalentes	A n'importe quelle époque de l'année selon les exigences locales	Zones frontalières et tous autres territoires de l'Union soviétique exposés à l'infection.	Monovalent O ₁ A ₂₂ ou A ₇ Bovins: 5 cc. Ovins: 5 cc 6 kop. (1)	5 cc de vaccin monovalent O doivent protéger 5 bovins sur 6 contre la généralisation; 5 cc de vaccin monovalent A ₂₂ doivent protéger 6 bovins sur 5. DP ₅₀ pour les cobayes: inférieure à 0,35 cc.

Notes: (1) Les vaccins et la vaccination sont payés par l'Etat.

(2) Remboursement payé par l'Etat au vétérinaire: 500 litres pour groupes jusqu'à 5 animaux; 500 litres pour groupes de 6 à 20 animaux vaccinés, plus de 200 ou 100 litres respectivement pour chaque tête de bovin ou d'ovin vacciné.

(3) Vaccin gratuit; vaccination payée par le propriétaire.

TABLEAU III (suite)

Situation de la prophylaxie antiaphteuse en Europe. Période 1973-1974

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION			VACCINS	
	Espèces vaccinées et âge	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
France (5)	A. Tous les bovins de plus de 6 mois 1974: 19 638. 191	Toute l'année mais surtout de nov. à mai	A. Tout le pays depuis 1962	Triv. OAC (O Allier 1960, O Lausanne, A, C Vosges 1960-5) Bovins: 5 cc Ovins: 1,7 cc Prix: FF 2,18 (dose triv.)	Principe: 85 pour cent de protection chez les bovins contre la généralisation par épreuve intralinguale. Méthodes et minimums: Indice K (Lucam) = 1,2 Indice C = 10 ² Indice S = 10 ^{1,5}
	B. Ovins et caprins	Avant la transhumance	B. Les départements frontaliers pyrénéens		
Suisse	Tous les bovins nés avant le 1er janvier 1973: 1 160 051 1974: 1 678 069	Du 15 fév. au 15 mai	Tout le pays depuis 1966	Trivalent OAC Coût du vaccin: 1,60 F.S. (2) coût de la vaccination: 1,70 F.S.	Vaccins presque tous importés de France
République fédérale d'Allemagne	Tous les bovins de plus de 4 mois	Fin de l'hiver avant l'admission au pâturage	Tout le pays depuis 1965	Triv. OAC (O, A, C) Dose: 5 cc Coût: 3 DM (3)	On éprouve trois bovins par type en frottant une suspension de virus sur la langue. Aucune généralisation admise
République démocratique d'Allemagne	Tous les bovins de plus de 5 mois	Du 1er oct. au 31 déc.	Tout le pays depuis 1950	Trivalent OAC (2) Dose: 5cc	On éprouve trois bovins par type en frottant une suspension de virus sur la langue. Aucune généralisation admise

Notes: (1) vaccin et vaccination à la charge du propriétaire; (2) vaccin et injection (total: 3,30 F.S.) gratuits pour le propriétaire; (3) dans certains "Länder", la vaccination est gratuite tandis que dans d'autres 50 pour cent des frais sont à la charge du propriétaire; (4) vaccin et injection (M. 1,65) gratuits pour le propriétaire; (5) 1 314 000 porcs vaccinés d'urgence entre février et avril 1974.

TABLEAU III (suite)
 Situation de la prophylaxie antiaphteuse en Europe. Période 1973-1974

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION			VACCINS	
	Espèces vaccinées et âge	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
Hongrie	Bovins âgés de plus de 3 mois	Un programme: 1er mars au 30 avril	60% du territoire national	Trivalent OAC (1)	50% de protection contre la généralisation chez des bovins éprouvés par voie intradermo-linguale.
Tchéco-slovaquie	A. Tous les bovins âgés de plus de 3 mois.	Toute l'année	A. Tout le territoire national	A. Trivalent OAC 15 ml (1)	On éprouve 5 bovins par type en frottant une suspension de virus sur la langue. Une seule généralisation est tolérée.
	B. Les porcs âgés de plus de 8 semaines		B. Fermes d'élevage		
Danemark	Bovins, ovins et caprins (18.000 animaux)	Automne et printemps	Dans un rayon de 25 km autour de l'Institut de la fièvre aphteuse (Lindholm)	Trivalent OAC 30 cc (1)	2 bovins sont éprouvés par voie intradermolinguale avec 20 000 DI ₅₀ (souris) et 2 bovins sont éprouvés par friction de la langue. Test de neutralisation. En tubes: titre minimum 1/32. Sur souris: titre minimum 1/128.
Autriche	Bovins, ovins et caprins	A. Automne	Autour de l'Institut de la fièvre aphteuse (Vienne)	OAC Bovins: 10 ml Ovins: 5 ml 15 shillings (1)	3 bovins vaccinés avec 0,5 cc et 3 bovins vaccinés avec 2cc de vaccin monovalent sont éprouvés par voie intradermo-linguale avec 10 000 DI ₅₀ . Nombre maximum de généralisations tolérées: 2.
		B. Printemps	Animaux qui seront conduits aux alpages		

Note: (1, Vaccin et vaccination gratuits pour le propriétaire.

TABLEAU III (suite)

Situation de la prophylaxie antipesteuse en Europe. Période 1973-1974

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION				VACCINS	
	Espèces vaccinées et âge	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence	Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
Turquie	Bovins, buffles, ovins et caprins	Mars-juin dans les zones tampons Vaccination en anneau toute l'année	A. La Thrace turque, y compris la province d'Istanbul. B. Zones frontalières en Anatolie (est et sud) C. Fermes d'Etat, laitières et d'engrais	O ₁ /A ₂₂ /ASIA 1 dose: 5 cc (2cc ovins) coût de la vaccination: 30 kurus pour bovins, 20 kurus pour ovins (1)	9 bovins par lot de vaccin (3 pour chaque type) éprouvés par voie intradermalinguale (6 témoins). Aucune généralisation admise	
Grèce *	Bovins, ovins, caprins âgés de plus de 3 mois	A. Printemps 1973 B. Automne 1973 C. Printemps 1974 D. Octobre 1974	A. Zone tampon à Evros (Thrace) km 120 x 30 B. id. C. id. D. id.	A. Biv. O/A Xanthi (A ₂₂) B. Monovalent ASIA 1 C. Bivalent A ₂₂ ASIA 1 D. Monovalent O + Biv. A ₂₂ /ASIA 1	L'activité est éprouvée sur cobaye. La dose protectrice cobaye (GPD ₅₀) ne doit pas être inférieure à 0,5 cc, la dose bovine étant 5 cc.	
Bulgarie	Bovins et ovins de plus de 3 mois	Printemps et automne	Zones tampons de 30 km le long des frontières avec la Turquie et la Grèce et aux postes-frontières	Trivalent O/A ₂₂ ASIA (frontière turque) Trivalent O/A ₅₀ C (autres frontières)	A. 100% de protection contre la généralisation chez 4 bovins. Epreuve intralinguale avec 10 000 DI ₅₀ B. Indice de séroneutralisation supérieur à 3	

Note: (1) Vaccin et vaccination gratuits pour le propriétaire

* Une vaccination étendue a été conduite en 1973 contre O Peplos dans tout le pays; A Xanthi appartient au groupe A₂₂.

TABLEAU III (suite)

Situation de la prophylaxie anti-fahphteuise en Europe. Période 1973-1974

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION			VACCINS	
	Espèces vaccinées et âge	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
Roumanie	Bovins et ovins âgés de plus de 6 mois	Printemps et automne	Districts de frontière de l'ouest du sud et du sud-est	Mono-bi ou trivalent. 4 Lei la dose bovine	Puissance requise: 2 ml de la dose ordinaire doivent contenir au minimum 8 DP ₅₀ bovines.
		jeunes bovins revaccinés après 15-21 jours			
Yugoslavie	Bovins, ovins (3 mois) et porcs (2 mois)	Durant l'année	Zones frontières avec Grèce, Roumanie, Autriche et Hongrie	Trivalent OAC	

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

DEPENSES SUPPORTÉES PAR L'ÉTAT CONCERNANT LA PROPHYLAXIE ET L'ÉRADICATION

Pays	Prophylaxie	Éradication
Belgique		1974: F. 22 980 400
France		1974: F. 50 480 839 (pour indemnités) F. 1 965 952 (autres dépenses d'éradication)
Italie	1973: Lit. 4 200 000 000 1974: Lit. 4 000 000 000	1973: L. 34 000 000 1974: L. 44 000 000
Suisse	1973: F. 3 268 391 1974: F. 6 712 000	
Yugoslavie	1973: Din. 23 448 242 1974: Din. 11 076 000	1973: Din. 7 744 113
Hongrie	1973: Fts. 214 330 000 1974: Fts. 38 376 700	
Grèce		1973: Dr. 3 200 000

ANALYSE DES COÛTS ET RENDEMENT EN

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Comme il a été précédemment signalé, depuis la fin de 1966, la vaccination contre la fièvre aphteuse est obligatoire pour tous les bovins en République fédérale d'Allemagne, aux termes du Second Règlement concernant la fièvre aphteuse en date du 12 décembre 1966. Depuis lors, la maladie a pratiquement disparu. En raison du coût élevé de la vaccination, qui est en partie à la charge des gouvernements des Länder et en partie à la charge des propriétaires, le Gouvernement fédéral a été à plusieurs reprises invité à revenir sur cette mesure. Toutefois, l'analyse des coûts et rendement montre que la politique officielle de vaccination comporte de grands avantages pour les parties intéressées. Il est probable que ces avantages augmenteront encore au cours des années qui viennent. Indépendamment des autres raisons qui s'opposent à la suppression de la vaccination obligatoire, l'analyse des coûts et rendement apporte un argument supplémentaire en faveur de son maintien.

Le Bureau d'étude des marchés, de planification et de consultation chargé de cette analyse qui a coûté 53 000 Deutsche Marks et qui a duré six mois, a fait un parallèle entre la période 1960-66 (antérieure à la vaccination obligatoire) et la période 1968-73 (postérieure à l'introduction de la vaccination), puis a extrapolé les prévisions jusqu'en 1983. Les coûts (vaccin, honoraires et dommages causés par la vaccination) ont été comparés aux bénéfices. Par bénéfices, on entend les pertes évitées grâce à l'opération. L'analyse se fonde sur l'hypothèse qu'au cas où la vaccination obligatoire n'aurait pas été introduite à la fin de 1966 ou avait été supprimée à un moment donné au cours des années étudiées, on aurait enregistré des pertes égales à celles d'avant 1967. Pour évaluer les pertes évitées, on a tenu compte de l'évolution de l'importance du troupeau et des prix, selon la méthode habituelle.

Le coût des opérations de vaccination est élevé; il a représenté en moyenne, durant la période 1968-73, environ 21,4 millions de Deutsche Marks pour les propriétaires et environ 16,9 millions de Deutsche Marks pour les gouvernements des Länder, soit au total environ 38,3 millions de Deutsche Marks. Une partie des dépenses auraient été effectuées de toutes façons, même si la vaccination n'avait pas été obligatoire. Déduction faite de ce montant, il reste encore à tenir compte de 20,6 millions de Deutsche Marks au total dans l'analyse coûts-rendement (11,5 millions de Deutsche Marks à la charge des propriétaires et 9,1 millions de Deutsche Marks à la charge des gouvernements des Länder).

Les bénéfices résultant de la vaccination obligatoire (dépenses évitées) ont été estimés à 17,1 millions de Deutsche Marks par an pour les propriétaires et à 10,5 millions pour les gouvernements des Länder (au total 27,6 millions de Deutsche Marks).

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES VIRUS ANIMAUX, PIRBRIGHT

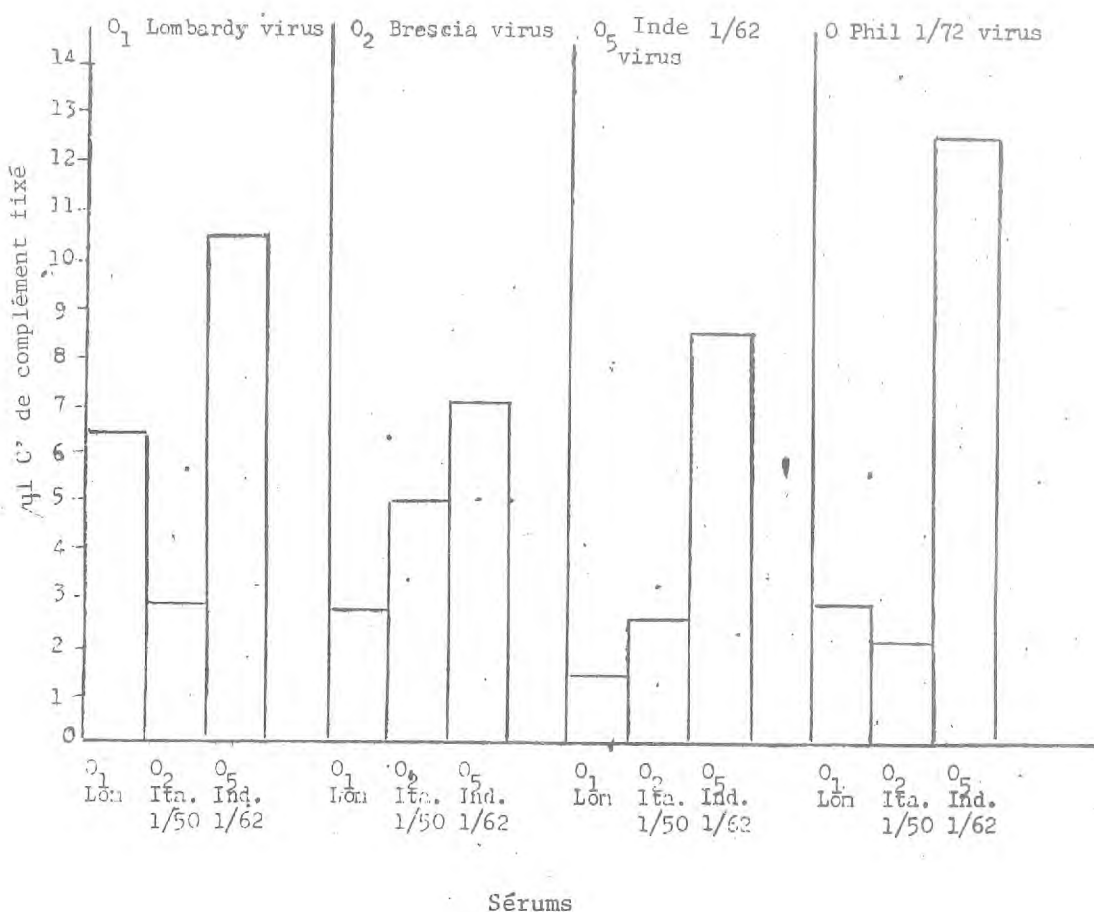
LABORATOIRE MONDIAL DE REFERENCE

NOTE D'INFORMATION N° 18

SOUCHE APHTEUSE DE TYPE O EN PROVENANCE DES PHILIPPINES

Un virus de type O a été reçu en provenance des Philippines et comparé, au moyen d'épreuves unilatérales de fixation du complément, avec quatre souches de référence, à savoir:

- O₁ Lombardy - le sous-type courant de O₁ originaire d'Europe en 1943.
- O₂ Brescia - variante du type O₂, responsable d'épizooties en Europe de 1937 à 1950, et au Royaume-Uni jusqu'à 1958.
- O₅ Inde 1/62 - envoi du Dr Murty, isolé dans du matériel provenant de foyers situés dans la région de Moradabad, Inde.
- O Phil. 1/72 - envoi le 1/11/72 du Dr Refuerzo isolé dans du matériel provenant de bétail à Benguet (Mountain Province), Philippines.



Observations

Les profils indiquent que le sérum Inde 1/62 atteint un niveau élevé de réactivité croisée avec l'ensemble des souches. Ils indiquent néanmoins que Phil 1/72 est apparenté le plus étroitement à Inde 0₅, et réagit mieux avec 0₁ Lombardy qu'avec 0₂ Brescia: les valeurs "r" sont les suivantes:

Phil 1/72 avec Inde 1/62	- 1,5
Phil 1/72 avec 0 ₁ Lombardy	- 0,5
Phil 1/72 avec 0 ₂ Brescia	- 0,4

On a procédé à des essais avec 0₁₁ Indonésie 1/62 et Hong.kong 21/70 qui, à ce jour, n'est pas encore classé. Ces essais ne sont pas encore probants et on estime nécessaire de préparer un sérum homologue Phil 1/72 avant de pouvoir donner un avis ultérieur.

Etant donné qu'entre-temps un vaccin 0₅ risque de ne pas être disponible, on réitère la recommandation antérieure d'utiliser pour les foyers actuels aux Philippines le vaccin 0₁ en doses répétées.

5 décembre 1972

A.E.M. ARROWSMITH

LABORATOIRE MONDIAL DE REFERENCE

NOTE D'INFORMATION N° 19

SOUCHES APHTEUSES DE TYPE C EN PROVENANCE DE ROUMANIE ET DE HONGRIE

Des virus de type C ont été isolés dans du matériel provenant de foyers roumains et hongrois:

Roum 1/72 - Envoi du Dr Muntiu, 30.11.72, Pas d'autres précisions.

Hon 1/72 - Envoi du Dr Bognár Károly, 30.11.72. Echantillon de terrain.
Pas d'autres précisions.

Ces virus nouveaux ont été comparés, au moyen d'épreuves unilatérales de fixation du complément avec quatre souches de référence, à savoir:

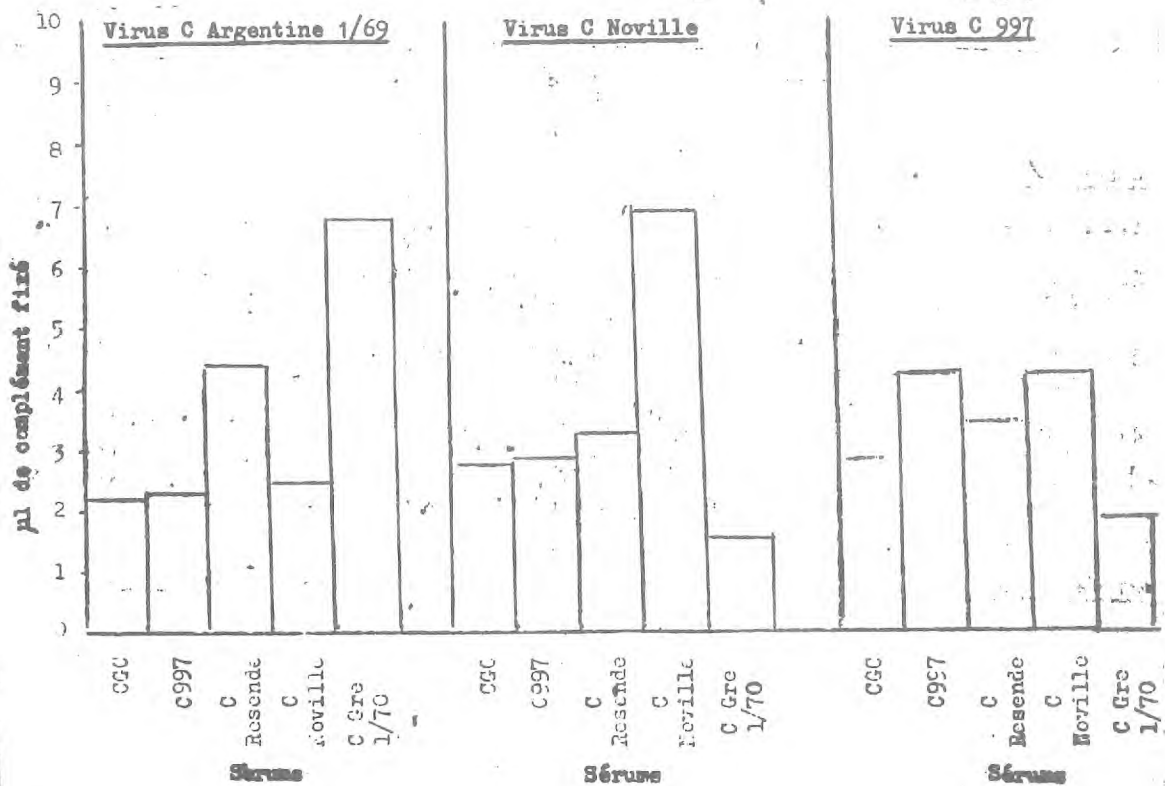
C Argentine 69 - Pour de plus amples renseignements, voir Note d'information N° 8.

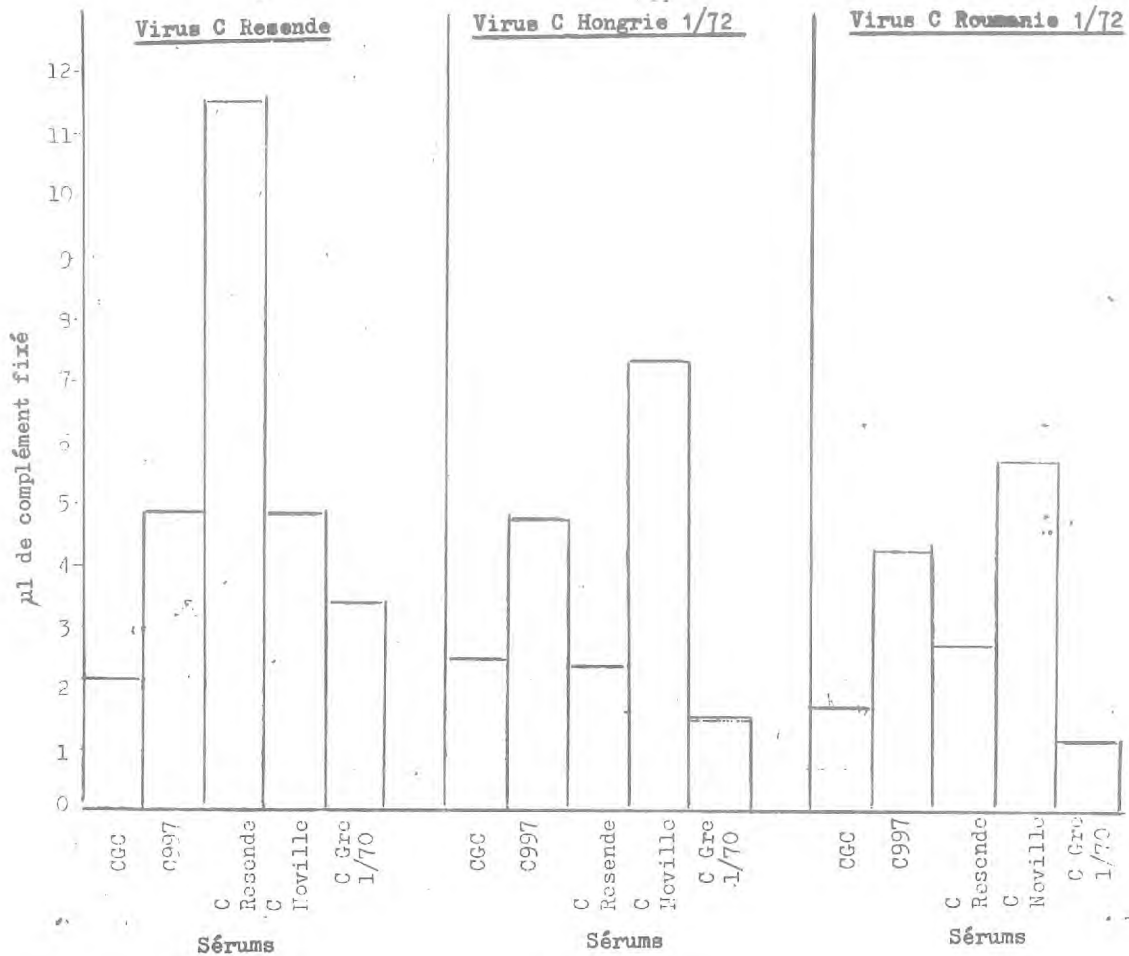
C 997) - Voir Note d'Information N° 3

C Resende)

C Noville - Souche vaccinale C reçue de M. T.W.F. Pay, Burroughs Wellcome.

Comme on ne possédait pas de sérum C Argentine 69 à titre élevé provenant de cobaye hyperimmun, on a employé, dans ces tests, l'antisérum préparé avec le virus Gre 1/70, dont on avait démontré précédemment la parenté avec C Argentine 69 et C Belgium 69.





Observations

1. C Roum 1/72 et C Hon 1/72 ont des profils analogues.
2. Les deux souches nouvelles présentent une plus forte fixation avec l'antisérum C Noville et une fixation croisée plus faible avec le sérum C 997.
3. Faible fixation avec le sérum Gre 1/70, ce qui exclut l'analogie avec le groupe de souches dont font partie Bel 1/69 et Arg 1/69.
4. Etant donné la bonne réaction avec le sérum C Noville et l'analogie générale entre C Noville et les autres souches vaccinales européennes (voir rapport à la réunion de la Commission européenne, Ankara 1971), il semble que l'actuel vaccin européen C devrait assurer la protection la plus efficace contre la nouvelles souche.

21 décembre 1972

A.E.M. ARROWSMITH

NOTE D'INFORMATION N° 20

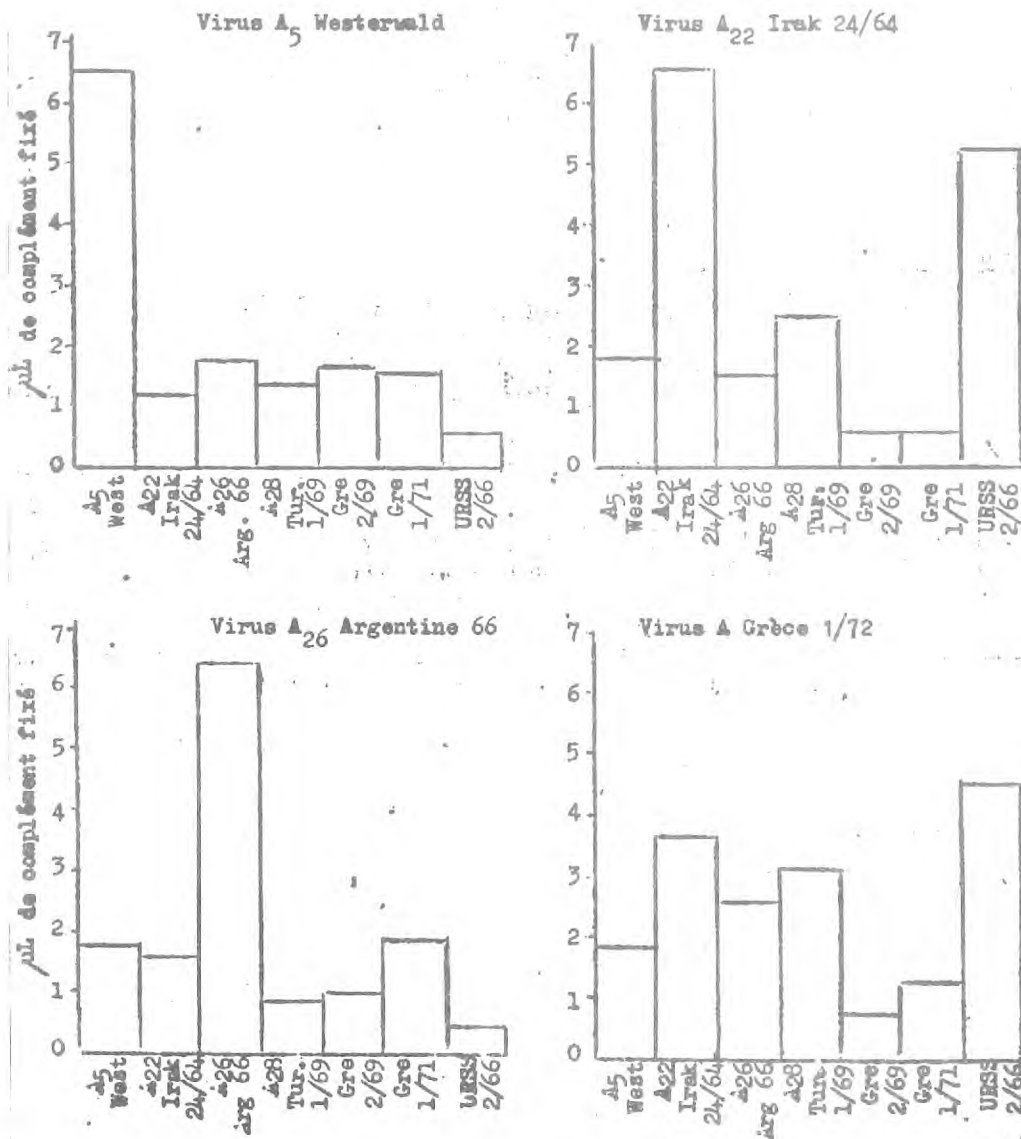
SOUCHE DE VIRUS APHTEUX DU TYPE "A" ORIGINAIRE DE BULGARIE

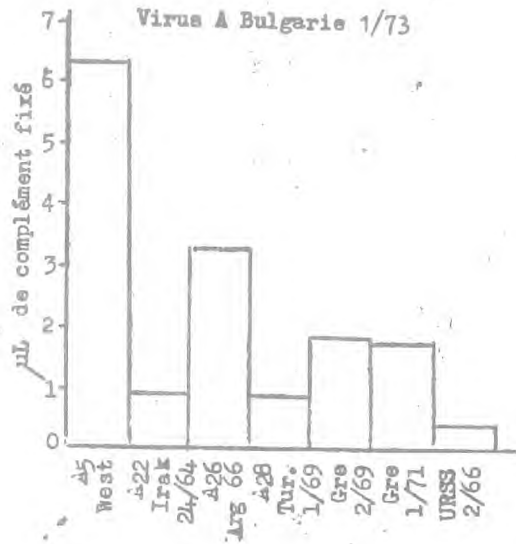
Une souche de virus aphteux du type "A" a été reçue de Bulgarie et elle a fait l'objet de tests unilatéraux de fixation du complément avec les souches de référence utilisées pour Grèce 1/72 (Note d'information N° 13).

Voici des précisions sur le nouvel isolat:

BUL 1/73

Echantillons du type A envoyés le 8.1.73 par le Dr Chenchev et provenant d'un foyer affectant des bovins dans le village de Nova Cherna, district de Silistra, Bulgarie.





Commentaires sur les résultats

1. Les profils des virus A₅ Westerwald et A. Bul 1/73 sont analogues.
2. Dans le cas de A. Bul 1/73, il y a une certaine fixation croisée avec l'antisérum A₂₆ Argentine. Elle est plus grande que celle qu'on avait observée entre le virus A₅ et l'antisérum A₂₆.
3. Le nouveau virus ne présente pas d'analogie avec les profils de A₂₂ Irak 24/64, A₂₆ Argentine et Grèce 1/72.
4. La fixation élevée avec le sérum A₅ donne à penser que c'est le vaccin A₅ qui conférerait la meilleure protection contre la nouvelle souche.

22 janvier 1973

A.E.M. ARROWSMITH

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES VIRUS ANIMAUX, PIRBRIGHT

LABORATOIRE MONDIAL DE REFERENCE

NOTE D'INFORMATION N° 21

ASIE 1

L'extension enregistrée de ce type en Iran et en Turquie justifie un rapport préliminaire sur l'identification des sous-types de la souche, quoique les résultats se limitent aux tests unilatéraux.

Les résultats portant sur des souches antérieures de ce type figuraient dans la note d'information N° 5 (août 1969), ci-jointe en annexe.

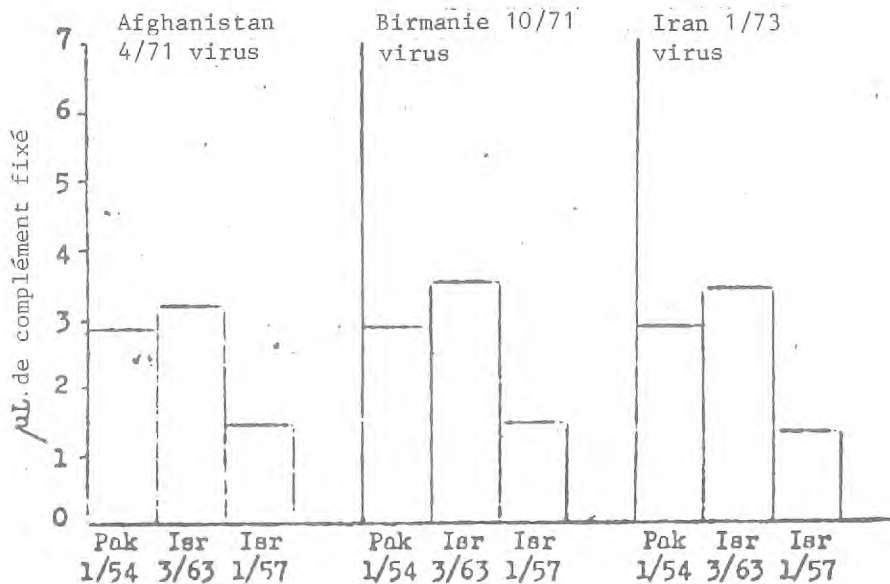
Les souches pour lesquelles on dispose maintenant de renseignements sont les suivantes:

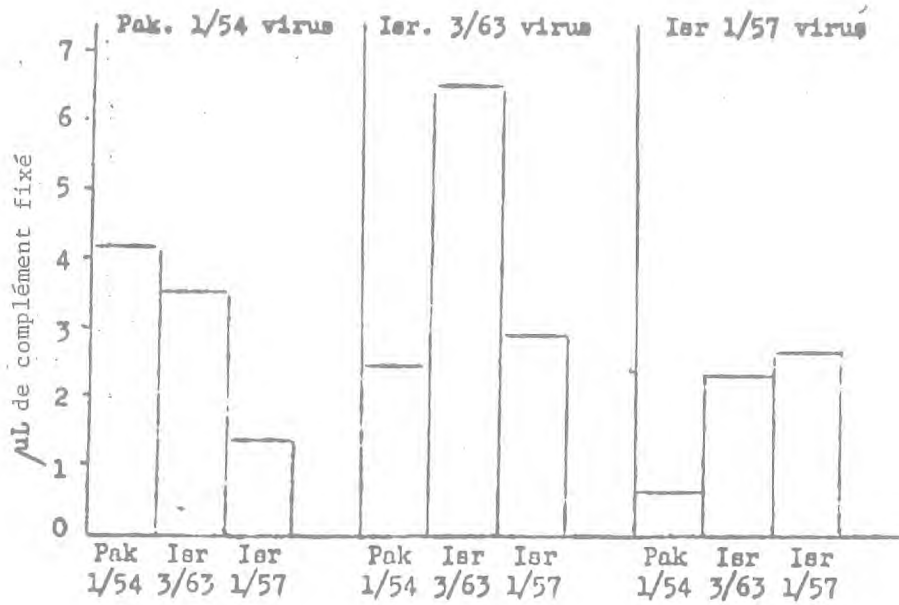
- IRAN 1/73: Matériel reçu (27.6.73) de l'Institut Razi, Téhéran, déjà passé pour la sixième fois sur culture cellulaire et provenant d'un foyer ASIA 1 en cours dans le voisinage.
- AFG 4/71: Matériel provenant d'un foyer à Karez-i-mir, Afghanistan, reçu au laboratoire Pirbright le 15 novembre 1971.
- BUR 10/71: Matériel provenant d'un foyer à Sagaing, Birmanie, reçu au laboratoire Pirbright le 6 décembre 1971.

Ces souches ont été comparées avec trois des souches décrites dans la note d'information N° 5, à savoir:

- PAK 1/54: la première souche Asie 1 décrite
- ISR 1/57: premier foyer de Asie 1 en Israël, décrit par Kemron
- ISR 3/63: foyer de terrain à Yokneam, Israël en 1963.

Il s'agissait d'épreuves unilatérales de fixation du complément avec fixation à 60 min. Les résultats sont indiqués sous forme de schéma à la figure 1.





Il semble que la souche iranienne soit semblable à celles provenant d'Afghanistan et de Birmanie. Par rapport aux trois virus antérieurs, celle-ci semblerait différer de Isr 1/57 mais pourrait s'apparenter à Isr 3/63 ou à Pak 1/54.

Un sérum homologue est en cours de préparation pour résoudre la question.

22 août 1973

A.E.M. ARROWSMITH

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES VIRUS ANIMAUX

LABORATOIRE MONDIAL DE REFERENCE: NOTE D'INFORMATION N° 5

PARENTE DES SOUCHES DU TYPE ASIE 1

Bien que les sous-types de Asie 1 suscitent assez peu d'intérêt pour l'instant, cette question peut devenir importante à n'importe quel moment. Le tableau ci-après donne les valeurs R relatives au quatre souches qui ont été étudiées.

Il s'agit de:

- PAK. 1/54: La souche pakistanaise qui a été la première souche Asie 1 identifiée.
- ISR. 3/63: Souche naturelle israélienne provenant de Yokneam.
- ISR. 1/57: Première souche Asie 1 identifiée en Israël par Kemron en 1957.
- IRAN. 7/64: Animaux venant du Khorassan, 1964.

Valeurs R

<u>Virus</u>	<u>PAK.1/54</u>	<u>ISR.3/63</u>	<u>ISR.1/57</u>	<u>IRAN.7/64</u>
PAK.1/54	100	46	23	68
ISR.3/63		100	47	32
ISR.1/57			100	43
IRAN.7/64				100

AOÛT 1969

J. B. BROOKSBY

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES VIRUS ANIMAUX

LABORATOIRE MONDIAL DE REFERENCE: NOTE D'INFORMATION N° 22

PARENTES DES SOUCHES DU TYPE MOYEN-ORIENT ASIE 1

La souche Asie 1 en provenance d'Iran a maintenant fait l'objet d'épreuves de fixation croisée permettant de définir les parentés avec les trois virus de référence.

Les souches utilisées ont déjà fait l'objet des descriptions dans la note d'information N° 21.

Deux séries de chiffres apparaissent dans les tableaux ci-dessous. Ceux marqués d'un astérisque sont relatifs aux épreuves courantes (Standard test) utilisant divers sérums et compléments, antigène constant et une période de fixation de 60 min. La deuxième série est le résultat d'épreuves par le système "Chessboard", temps de fixation de 60 min. également avec dilutions de l'antigène et du sérum.

Virus Sérum	Pak 1/54	Israël 3/63	Israël 1/57	Iran 1/73
Pak 1/54	<u>1.0</u>	0.53 0.56*	0.15	0.71 0.82*
Israël 3/63	0.62 0.54*	<u>1.0</u>	0.33	0.67 0.60*
Israël 1/57	0.39	0.75	<u>1.0</u>	0.47
Iran 1/73	0.94 0.81*	0.77 0.62*	0.1	<u>1.0</u>

Pak 1/54	100			
Israël 3/63	57 55*	100		
Israël 1/57	24	50	100	
Iran 1/73	82 82*	72 61*	22	100
	Pak. 1/54	Israël 3/63	Israël 1/57	Iran 1/73

Les résultats ci-dessus indiquent que la nouvelle souche au Moyen-Orient est très étroitement apparentée à Pak 1/54, moins apparentée à Israël 3/63 et différente de Israël 1/57; ces résultats confirment ceux transmis sous le couvert de la note d'information N° 21.

12 octobre 1973

A.E.M. ARROWSMITH

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES VIRUS ANIMAUX

LABORATOIRE MONDIAL DE REFERENCE: NOTE D'INFORMATION N° 23

SOUCHE DE VIRUS APHTEUX DU TYPE "C" ORIGINAIRE DE JERSEY

Cette note rend compte des travaux initiaux d'identification des sous-types de la souche "C" en provenance de Jersey.

Les recherches portaient sur les virus suivants:

UKG/70/74. Epithelium bovin provenant du foyer à St. Ouen, Jersey; reçu au Laboratoire mondial de référence le 18.2.74. Huit vaches sur neuf bovins étaient atteints. Un taureau était indemne au moment de l'abattage.

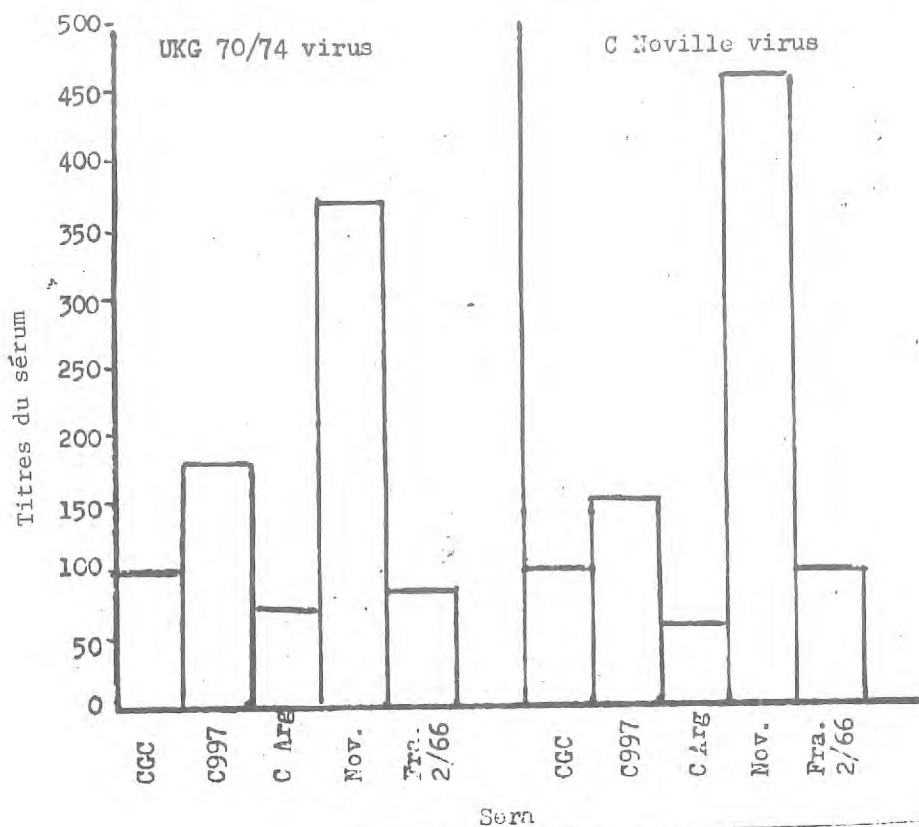
Virus de référence:

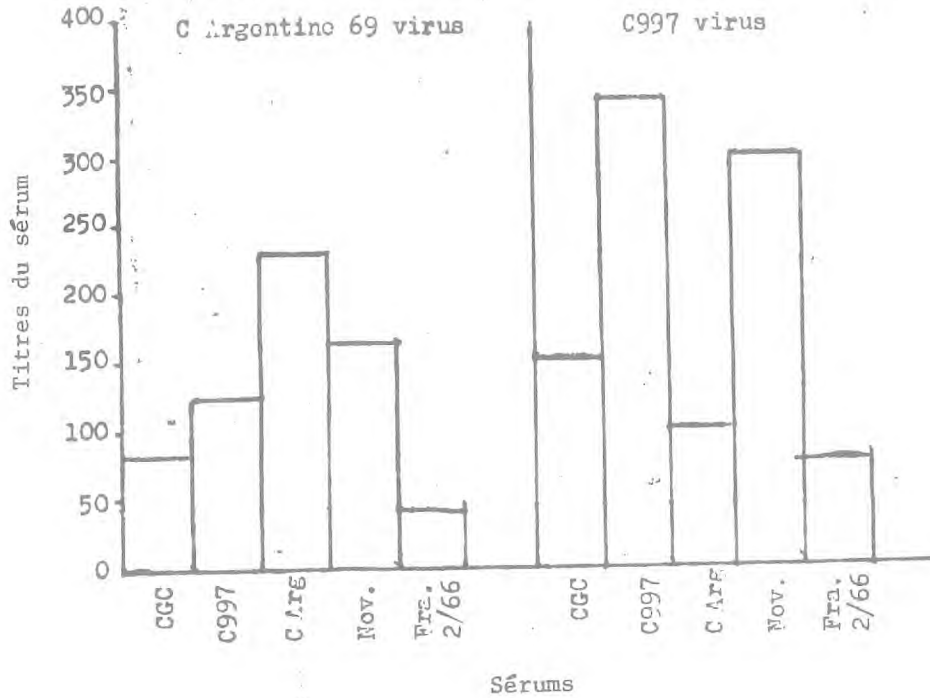
C. Noville. Souche vaccinale "C" reçue de M. T.W.F. Pay Burroughs Wellcome (Voir Note d'information N° 19).

C. Argentine 69. Cette souche provenant de foyers dans la province de Buenos Aires en 1969 a été isolée des lésions chez du bétail vacciné (Voir Note d'information N° 8).

C997. Souche de terrain britannique, 1952, probablement originaire de l'Amérique du Sud (Voir Note d'information N° 3).

En l'absence d'un sérum homologue, la nouvelle souche (UKG 70/74) a été comparée avec les souches de référence ci-dessus au moyen d'épreuves unilatérales de fixation du complément employant la technique "chessboard" et une période de fixation de 60 minutes.





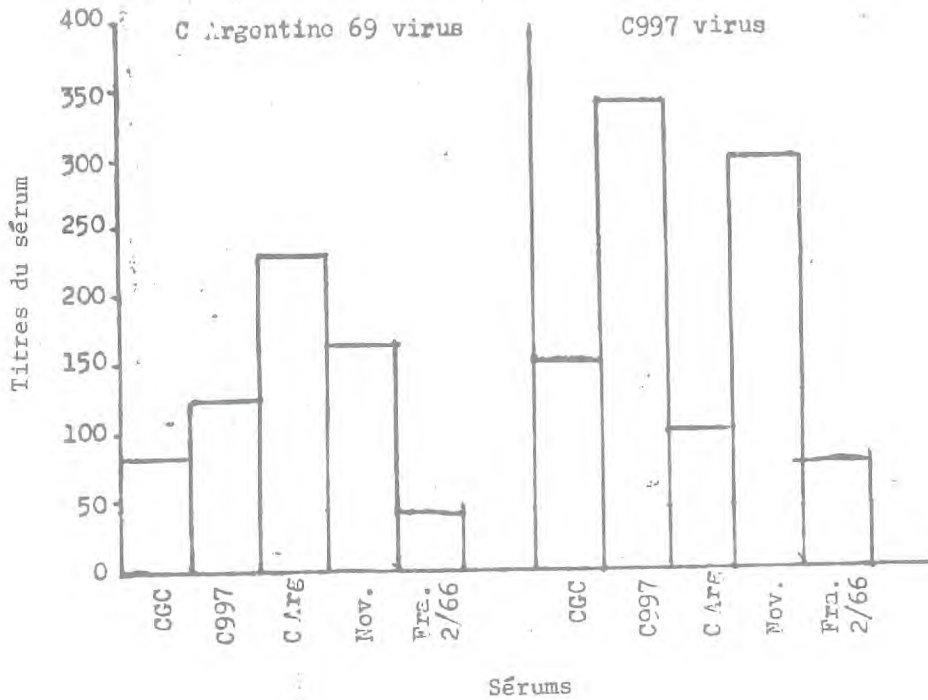
Observations

Ces profils indiquent clairement que cette souche de Jersey ressemble à la souche C. Noville.

On prépare actuellement un antisérum pour la nouvelle souche, ce qui permettra de procéder ensuite à une identification plus poussée des sous-types. En attendant, toutefois il est à signaler que la souche C Noville représente un groupe de souches 'C' qui se sont répandues en Europe au cours des quelques dernières années.

28 février 1974

A.E.M. ARROWSMITH



Observations

Ces profils indiquent clairement que cette souche de Jersey ressemble à la souche C. Noville.

On prépare actuellement un antisérum pour la nouvelle souche, ce qui permettra de procéder ensuite à une identification plus poussée des sous-types. En attendant, toutefois il est à signaler que la souche C Noville représente un groupe de souches "C" qui se sont répandues en Europe au cours des quelques dernières années.

28 février 1974

A.E.M. ARROWSMITH

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES VIRUS ANIMAUX

LABORATOIRE DE REFERENCE MONDIALE: NOTE D'INFORMATION N° 24

DONNEES SUPPLEMENTAIRES SUR LE VIRUS APHTEUX DE TYPE 'C' A JERSEY

Depuis la publication des données préliminaires portant sur la souche 'C' originaire de Jersey (Note d'information N° 23), on a préparé contre ce virus un sérum de cobaye hyperimmun, utilisé ensuite dans des tests de fixation du complément pour élucider la parenté entre la nouvelle souche et les sous-types de référence.

Les souches qui font l'objet de la présente étude figurent toutes dans la Note d'information N° 23, exception faite de CGC décrite dans la Note d'information N° 6. La Note d'information N° 23 faisait déjà allusion à la technique de fixation du complément 'chessboard' employée pour les essais de fixation croisée.

Les résultats obtenus figurent dans les tableaux ci-dessous:

VIRUS SERUM	CGC	C997	ARGEN- TINE 69	NOVILLE	UKG 70/74
CGC	<u>1.0</u>	0.71	0.47	0.64	0.63
C997	0.61	<u>1.0</u>	0.42	0.59	0.53
ARGEN- TINE 69	0.45	0.36	<u>1.0</u>	0.31	0.27
NOVILLE	0.55	0.55	0.33	<u>1.0</u>	0.78
UKG 70/74	0.61	0.46	0.27	0.89	<u>1.0</u>

CGC	100				
C997	66	100			
ARGEN- TINE 69	46	39	100		
NOVILLE	59	57	32	100	
UKG 70/74	62	49	27	83	100
	CGC	C997	ARGEN- TINE 69	NOVILLE	UKG 70/74

Ces essais ont révélé que la souche Jersey C était étroitement apparentée à C Noville, confirmant ainsi les résultats obtenus auparavant et indiqués dans la Note N° 23. De parenté plus éloignée sont les autres sous-types européens C997 et CGC. Enfin les résultats indiquent que cette nouvelle souche diffère de la souche Argentine 1969.

Comme on l'a déjà indiqué, plusieurs foyers européens au cours des dernières années ont été causés par des souches identiques, ou tout au moins très analogues à C Noville.

20 août 1974

A. E. M. ARROWSMITH

CAMPAGNES CONTRE LES SOUCHES EXOTIQUES DE VIRUS APHTEUX EN EUROPE

DU SUD-EST ET EN ANATOLIE

(Période couverte: 1972-1974)

Introduction

L'évolution de la situation aphteuse et les campagnes entreprises en 1972 dans le sud-est de l'Europe ont été décrites de façon détaillée dans le rapport de la douzième session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (Rome, 10-13 avril 1973, p. 73-89).

On se souviendra que la maladie causée par le virus exotique A₂₂ a fait sa réapparition en Thrace en avril 1972, après un répit de quatre ans, et s'est largement diffusée en Grèce atteignant Athènes et le Péloponnèse.

Pour faire face à cette situation critique, la FAO a décidé d'utiliser les fonds qui restaient des campagnes SAT 1/A₂₂ et d'envoyer de toute urgence à la Grèce 100 000 doses de vaccin A₂₂ préparé par les laboratoires de l'IFFA à Téhéran. Cette mesure a largement contribué à empêcher l'apparition de nouveaux foyers, principalement dans le nord-est de la Grèce. Au même moment, le laboratoire national d'Athènes préparait un nouveau vaccin homologue.

La nécessité d'entreprendre à nouveau, avec une aide internationale, des campagnes systématiques de vaccination dans la région a été formellement reconnue par la FAO et confirmée par le Comité de l'OIE à sa quarantième session générale (mai 1972). Pour obtenir les moyens nécessaires, la FAO a lancé le 1^{er} juin 1972 un appel adressé aux pays de la CEE et aux autres pays européens. Espérant une réponse favorable, on a prévu de financer pendant une période de 3 à 5 ans des campagnes visant au maintien de zones tampons.

Au cours de l'été et de l'automne 1972, des visites ont été faites en Grèce, en Turquie et en Bulgarie, pour suivre l'évolution de la situation et évaluer l'efficacité des mesures adoptées. Après s'être rendue en Grèce et en Turquie, une mission technique FAO/OIE a notamment recommandé une série de mesures qui constituent encore la base de l'action menée par la FAO dans la région pour lutter contre l'infection des virus exotiques.

Grâce aux contributions envoyées par le Royaume-Uni en août 1972 (64 500 dollars E.U.) et par la Norvège en novembre, il a été possible de consolider vers la fin de l'année les résultats des campagnes de printemps et d'été effectuées en Grèce et de procéder au rappel d'automne dans toutes les provinces précédemment affectées par le virus A₂₂. 186 000 doses de vaccin A₂₂ ont été livrées à cette fin à la Grèce. En outre, le Royaume-Uni a fourni du vaccin A₂₂ au prix coûtant.

En Thrace turque, la vaccination en 1972 a été faite exclusivement avec des vaccins de production locale.

Ces campagnes ont interrompu la progression du virus A₂₂ en Grèce, où 246 cas avaient été signalés, ainsi qu'en Thrace turque où des foyers sporadiques ont continué de se manifester jusqu'en septembre 1972. L'impossibilité de pratiquer l'abattage systématique en raison de l'existence de pâturages communaux dans la région peut avoir favorisé la persistance de la maladie à l'état latent.

Situation de la maladie et campagnes en 1973

Au printemps 1973, la situation sanitaire en ce qui concerne le virus A₂₂ était favorable dans toute la Thrace. Il n'y avait aucun foyer imputable au A₂₂ au moment où le virus de type O a fait son apparition dans la province frontalière d'Evros. Ce virus, qui s'est démontré par la suite différent du sous-type O₁, a donné ultérieurement naissance à une véritable épizootie en Grèce pendant les mois d'été et d'automne.

Des campagnes de printemps ont été entreprises en Thrace conformément aux recommandations de la mission FAO/OIE. La Turquie a procédé à une vaccination bivalente générale dans les quatre provinces de la Thrace turque avec des vaccins préparés à Ankara. Le projet mis en oeuvre avec l'aide du PNUD et pour lequel la FAO joue le rôle d'agent d'exécution est parvenu à une capacité de production de 7 millions de doses monovalentes à l'Institut antiaphteuse d'Ankara. De plus, la Grèce a été en mesure de fournir à la province d'Evros en bordure de la Turquie, un vaccin bivalent produit à Athènes, de sorte que seuls les territoires frontaliers de la Bulgarie sont restés vulnérables.

Grâce aux contributions versées par l'Autriche (25 083 dollars E.U.) et par la Suisse (9 400 dollars E.U.), ainsi qu'au reliquat de la contribution versée par le Royaume-Uni l'année précédente, la FAO a été en mesure de compléter la vaccination avec du vaccin monovalent A₂₂ en Bulgarie. La campagne de printemps s'est donc étendue à la totalité de la Thrace. Trois millions d'animaux ont été vaccinés dans les territoires turques de cette région et 90 000 en Thrace grecque, tous avec du vaccin bivalent. La zone tampon de la Thrace bulgare a été immunisée uniquement contre le virus A₂₂.

En été, la vaccination A₂₂ a été aussi largement pratiquée dans les provinces de Kavala, d'Attika et d'Imatia, qui avaient été touchées en 1972 par l'épizootie A₂₂. Environ 100 000 animaux ont été vaccinés avec du vaccin de production locale. Une vaccination zonale et une vaccination en anneau ont été aussi pratiquées contre le même virus en Anatolie. L'importance de ces vaccinations est apparue clairement lorsque, quelques semaines plus tard, le virus Asia 1 s'est manifesté.

La Turquie s'est trouvée menacée par un autre virus exotique au début de juin 1973, lorsqu'on a appris qu'une épizootie causée par le virus Asia 1 sévissait en Iran et affectait tout particulièrement les provinces occidentales de ce pays. La Turquie, mise en garde par la FAO et consciente du risque, a demandé à l'Organisation 300 000 doses de vaccin spécifique Asia 1 afin de créer une zone tampon à ses frontières orientales. Malheureusement, le vaccin préparé à partir de la souche iranienne n'était pas disponible en quantité suffisante pour approvisionner la Turquie. Par conséquent, il a été décidé de recommander la production du même vaccin à Ankara. Un expert de la FAO s'est rendu à Téhéran pour étudier la situation et a obtenu auprès du laboratoire de l'IFFA à l'Institut Razi la souche du virus Asia 1 adaptée à la culture Frenkel.

La situation a empiré vers la fin de juillet, avec l'apparition des premiers cas dus au virus Asia 1 dans les provinces turques de Kars et d'Agri. L'infection avait déjà pénétré dans la zone tampon que la Turquie s'efforçait de créer tout le long de la frontière avec l'Iran, en utilisant les premiers lots de vaccin Asia 1 produit dans le pays. En trois semaines, la maladie avait gagné Ankara et atteint les environs d'Istanbul.

A la fin du mois d'août, la FAO a convoqué d'urgence à Ankara une réunion à laquelle ont participé des représentants de la CEE et de l'OIE, ainsi que des pays directement intéressés au problème. Les recommandations formulées par cette réunion (Annexe I) ont servi de base aux mesures adoptées par la suite par la FAO.

L'objectif immédiat était de fournir du vaccin Asia 1 pour aider à dresser une nouvelle barrière contre le virus exotique en Thrace et de fournir les moyens de transport demandés par la Turquie à renforcer les activités sur le terrain. On a reconnu que l'Europe devrait aider la Turquie à mener des campagnes préventives dans la province de Thrace, afin de faciliter l'action en Anatolie où la Turquie devait combattre trois virus à la fois (Asia 1, A₂₂ et O).

Devant les résultats encourageants des campagnes de printemps contre A₂₂, la réunion d'Ankara a suggéré que l'on axe tous les efforts de la campagne d'automne sur la lutte contre le virus Asia 1. En septembre 1973, dès que Téhéran a été en mesure de fournir les quantités nécessaires pour compléter la production turque, 200 000 doses ont été commandées au laboratoire de l'IFFA à Téhéran pour chacun des trois pays ayant des frontières communes avec la Thrace.

Une zone tampon a été immédiatement créée dans les régions frontalières et elle a été ensuite étendue tant en Bulgarie, avec d'importantes quantités de vaccin achetées par ce pays à l'Union soviétique, qu'en Turquie, grâce au vaccin produit à Ankara. La FAO a commandé 500 000 doses supplémentaires du vaccin Asia 1 avant l'hiver, dès que la CEE a confirmé que les pays de la Communauté contribueraient aux campagnes entreprises.

La FAO a continué d'apporter son aide aux campagnes de vaccination en 1973, en livrant à la Turquie du matériel de laboratoire pour une valeur de 50 000 dollars E.U., de façon à lui permettre d'augmenter sa capacité de production, ainsi que l'avait recommandé la réunion d'Ankara. La Turquie a en outre reçu 30 jeeps, en réponse à l'appel pressant qu'elle avait adressé au Fonds FAO pour les interventions d'urgence contre les maladies du bétail en vue d'obtenir les moyens de transport nécessaires à la mise en oeuvre des campagnes de vaccination.

Des rapports sur toutes ces activités ont été soumis au Comité exécutif lors de la réunion tenue à Mantoue du 1er au 4 octobre 1973 et de la réunion organisée à Rome du 2 au 5 avril 1974, ainsi qu'au Comité tripartite FAO/CEE/OIE convoqué à Bruxelles le 8 février 1974 (Annexe 2). Le Comité exécutif et le Comité tripartite ont l'un et l'autre noté avec satisfaction les mesures entreprises et les résultats obtenus dans la lutte contre les infections A₂₂ et Asia 1.

Ils se sont plus particulièrement félicités des mesures prises par le Gouvernement turc en Anatolie au cours des mois d'été pour enrayer la progression du virus Asia 1 vers les provinces occidentales et résorber ensuite les foyers secondaires dans différentes provinces d'Anatolie.

Campagnes menées en 1974

Préparation. Etant donné la situation créée par l'apparition de deux virus exotiques en Anatolie, la FAO a soumis à la CEE et à d'autres pays européens (fin 1973) un compte rendu des mesures prises en 1972 et 1973, ainsi qu'un programme d'action future et une demande de nouvelles contributions afin de couvrir le coût des vaccins, des moyens de transport et du matériel de laboratoire nécessaires à la poursuite des campagnes. Le programme d'action future et d'aide technique se fondait sur les recommandations formulées par la Consultation d'urgence tenue à Ankara, en août 1973, sur le virus Asia 1.

Les mesures proposées ont été examinées lors de la réunion précitée du Comité tripartite FAO/CEE/OIE sur les campagnes antiaphteuses en Europe du Sud-Est. Le Président de la Commission européenne participait à la réunion. Il a notamment été décidé que, dans l'attente des fonds supplémentaires qui avaient été réclamés, on se limiterait à fournir les quantités de vaccin nécessaires pour la totalité du bétail vulnérable se trouvant dans les zones frontalières de la Thrace. En ce qui concerne le reliquat de la contribution financière de la CEE, on a réaffirmé qu'il devrait servir uniquement à une action prophylactique dans les régions susmentionnées de la Grèce et de la Turquie. En outre, on a souligné une fois de plus qu'il ne fallait en aucun cas relâcher le contrôle exercé sur les mouvements du cheptel, mais au contraire le renforcer.

Le Comité tripartite a noté avec un vif intérêt que le Gouvernement turc avait demandé conseil à la FAO sur l'alimentation intensive du bétail dans les zones exemptes de maladie spécifiques. Le Comité a estimé qu'un tel projet pourrait représenter un progrès considérable dans la voie de la consolidation des résultats obtenus et dans la voie de l'amélioration qualitative de la viande offerte sur le marché international.

On a insisté notamment sur la création à l'avenir d'une zone tampon en Turquie orientale, pour éviter la pénétration de la fièvre aphteuse à partir des pays voisins; il faudrait pour cela que la Turquie augmente sa production de vaccins. On a soulevé à cet égard la question de l'expansion des installations existant à Ankara, pour la production de vaccins. Cette mesure serait conforme au principe de la régionalisation de la production des vaccins antiaphteux, principe qui a été examiné avec intérêt par le Comité tripartite. La possibilité d'appliquer ce principe sera examinée de plus près, compte tenu de l'ensemble des facteurs en cause (voir annexe 2).

Il a été décidé en conclusion que les plans relatifs aux campagnes de 1974 devraient se fonder, dans l'attente d'un examen ultérieur des incidences financières par la CEE, sur les considérations suivantes:

1. situation aphteuse dans la région;
2. solde disponible sur la contribution versée par la CEE en 1973 (816 000 dollars E.U.) et utilisée en partie pour distribuer du vaccin Asia 1 depuis l'automne 1973;
3. quantités de vaccin qui semblent devoir devenir disponibles à la suite de la rotation des stocks détenus par la CEE.

Bien que la situation se soit nettement améliorée et qu'aucun foyer n'ait pu être attribué au virus Asia 1 depuis octobre 1973 en Turquie, il était évident qu'il fallait s'efforcer de renforcer ou d'étendre la protection conférée par l'unique vaccination effectuée contre ce type de virus entre novembre et décembre 1973, plus particulièrement en Thrace.

Campagnes effectuées au printemps et en été 1974

La FAO a pourvu à la fourniture des quantités de vaccin ci-après:

<u>Turquie</u>	Monovalent Asia 1	900 000 doses bovines (y compris 200 000 doses provenant des stocks de la CEE et 200 000 provenant des stocks bulgares)
	Bivalent Asia 1/A ₂₂	200 000 doses
<u>Grèce</u>	Bivalent Asia 1/A ₂₂	200 000 doses
<u>Bulgarie</u>	ce pays disposait d'un excédent de vaccin provenant de l'année précédente; par conséquent, aucune livraison ne lui a été faite.	

En Turquie, 1 920 000 animaux ont été vaccinés en Thrace et 2 030 000 en Anatolie entre avril et juillet 1974. La vaccination a été trivalente (Asia 1/A₂₂/O₁), bivalente (Asia 1/A₂₂) ou monovalente (vaccination en anneau), selon la situation épidéziologique.

En Grèce, une opération d'urgence a été conduite avec du vaccin grec dans la province frontalière d'Evros en janvier 1974 afin de maîtriser les foyers dus au virus A₂₂, qui avait fait sa réapparition à Ferres. 50 000 animaux ont été vaccinés. En juin, une campagne normale a été effectuée avec du vaccin envoyé par la FAO: une zone tampon, où 130 000 animaux ont été vaccinés, a été reconstituée en bordure de la frontière turque. Pendant la même période, une campagne de vaccination a également été menée en Thrace bulgare.

Comme par le passé, aucun accident ou effet secondaire n'a été constaté à la suite des vaccinations effectuées dans toute la Thrace. La situation aphteuse est restée satisfaisante pendant toute la durée de l'été et de l'automne et aucun cas de maladie n'a été enregistré dans la région.

Vaccination d'automne

Les services vétérinaires des trois pays intéressés au maintien de zones tampons ont décidé d'effectuer un rappel à la fin de 1974 le long des frontières de la Thrace, afin de maintenir la protection contre les virus Asia 1 et A₂₂.

Le vaccin a été fourni par la CEE et sa distribution a été organisée comme suit par la FAO:

<u>Turquie:</u>	250 000 doses de vaccin Asia 1
<u>Grèce:</u>	200 000 doses de vaccin Asia 1
<u>Bulgarie:</u>	200 000 doses de vaccins Asia 1/A ₂₂
<u>Chypre:</u>	100 000 doses de vaccins Asia 1/A ₂₂

Chypre a bénéficié d'une aide de la FAO au début des campagnes contre les souches exotiques de fièvre aphteuse en 1963 et 1964 mais, les années suivantes, ce pays a été en mesure de se procurer des vaccins non exotiques et exotiques (y compris Asia 1 en automne 1973) avec ses propres ressources. En 1974, les autorités vétérinaires de Chypre ont à nouveau demandé l'aide de la FAO pour pouvoir exécuter des campagnes générales de vaccination avant l'hiver. Des vaccins exotiques ont été livrés par la FAO dans le cadre des opérations contre les virus Asia 1 et A₂₂ et le Royaume-Uni a apporté son concours en livrant gratuitement 50 000 doses de vaccin Asia 1.

Situation aphteuse au terme des campagnes de 1974

L'évolution de la situation aphteuse dans le sud-est de l'Europe (y compris l'Anatolie) en 1974 a été la suivante:

<u>Bulgarie:</u>	aucun foyer
<u>Grèce:</u>	aucun foyer, y compris souches non exotiques, depuis février 1974;
<u>Turquie:</u>	aucun foyer en Thrace; en Anatolie, on a enregistré le nombre de foyers suivants: 14 en janvier, 14 en février, 13 en mars, 29 en avril, 31 en mai, 66 en juin, 56 en juillet, 44 en août, 67 en septembre, 64 en octobre, 49 en novembre, 18 en décembre. Entre le 1er janvier et le 31 octobre, les résultats du typage effectué à Ankara ont été les suivants: type O: 161 spécimens; type A ₂₂ : 44 spécimens; résultats négatifs: 133.

La vaccination ayant déjà été pratiquée trois fois sur de vastes superficies en Thrace, la vulnérabilité de cette région et notamment des territoires frontaliers a nettement diminué. En Anatolie, en revanche, l'incidence de la maladie a été faible et peu d'opérations prophylactiques (voir plus loin) ont été menées. On peut s'attendre à une recrudescence de fièvre aphteuse en 1975 dans cette région. Bien qu'aucun cas de maladie dû au virus Asie 1 n'ait été enregistré en Turquie ou en Iran en 1974, il ne faut pas oublier que le même type de virus a été isolé au Liban pendant l'été de la même année; cela devrait servir d'avertissement et inciter à ne pas interrompre les opérations prophylactiques contre le virus Asie 1 en 1975.

Etat de l'infrastructure des campagnes

Chacun sait que l'objectif à long terme de toutes les campagnes entreprises jusqu'à présent avec une aide internationale dans le sud-est de l'Europe a été d'assurer l'auto-suffisance de la région en matière de production de vaccin. La situation est actuellement la suivante:

Grèce: Le Gouvernement grec a accompli de nouveaux progrès en matière de production de vaccins antiaphteux: avec l'acquisition d'une petite unité pour la production par la technique de la suspension cellulaire. Cette unité commencera à fonctionner en 1975 et permettra de doubler la production actuelle. Il est à noter que la livraison de vaccins exotiques à la Grèce permet à ce pays de ne pas avoir à manipuler des virus exotiques pour la production de vaccins.

Bulgarie: Un projet a été mis au point en vue de l'implantation d'une usine pilote pour la production de vaccins et un nouvel institut antiaphteux. Le Gouvernement italien est disposé à fournir les connaissances techniques nécessaires et la Commission européenne a également apporté son concours en envoyant une mission technique à Sofia pour la préparation des deux projets et elle aide aussi à trouver un soutien financier. La Bulgarie occupe, cela va sans dire, une position clé dans la stratégie préventive contre la fièvre aphteuse, en préservant son territoire de la maladie et en appliquant de strictes mesures de contrôle dans les zones frontalières.

Turquie: Outre l'aide accordée à ce pays dans le cadre des campagnes contre les virus A²² et Asie 1, la FAO a aidé la Turquie à mettre sur pied un institut anti-aphteux à Ankara et, plus particulièrement, à installer une unité pilote pour la production de vaccins avec les techniques de suspension cellulaire. Alors qu'en 1973 cette installation était déjà en mesure de produire 7 millions de doses bovines de vaccins qui ont été entièrement utilisées pour les campagnes de vaccination, de graves inconvénients liés essentiellement à la qualité de l'eau disponible ont réduit des deux tiers la production de vaccin en 1974. On espère que d'ici son achèvement en juin 1975, le projet du PNUD TUR/549 permettra d'atteindre une capacité de production de 10 millions de doses, conformément au plan prévu. Malgré l'insuffisance quantitative de la production, des progrès satisfaisants ont été accomplis à Ankara en ce qui concerne la formulation et la qualité des vaccins. Le pouvoir antigénique des vaccins obtenus selon différentes méthodes de culture tissulaire - notamment suspension cellulaire - a été examiné avec soin et grâce à la présence parmi le personnel du projet d'un immunologue réputé provenant du Centre des maladies animales de Plum Island, on a obtenu des résultats présentant un intérêt et une utilité considérables pour tous ceux qui s'occupent de la lutte antiaphteuse.

Conscient de l'importance croissante de la lutte antiaphteuse dans l'économie du pays et sensibilisé par l'expérience de la dernière épizootie Asie 1, le Gouvernement turc a décidé en 1974 d'affecter 203 millions de livres turques (environ 16 millions de dollars E.U.) à un plan quinquennal visant à maîtriser la fièvre aphteuse dans le pays; un tiers de cette somme sera consacré à la construction de nouveaux laboratoires antiaphteux à l'institut d'Ankara. Les plans sont déjà prêts et les travaux devraient commencer au début de 1975. Le Gouvernement turc a demandé à la FAO et à la CEE de contribuer à couvrir le coût en devises du matériel de production de vaccin destiné au nouvel institut; tandis que tous

les autres services (y compris climatisation et filtration seront financés par des ressources nationales.

Il faudra compter environ trois ans avant que les nouvelles installations puissent fonctionner. Malgré ces délais et les autres problèmes d'organisation liés à la conversion des laboratoires actuels en installations, capables de produire des vaccins anti-typhoïdiques à l'échelle industrielle, on peut affirmer qu'un pas très important a été accompli dans la voie de la régionalisation de la production de vaccins anti-typhoïdiques.

Le tableau No 1 (ci-joint) indique les livraisons, la destination et les coûts des vaccins depuis 1968 (ce tableau fait suite aux tableaux publiés pendant la période 1962-1968 sur les campagnes SAT1/A22).

Le tableau II donne la liste (avec les dates) des contributions reçues depuis 1972, année où l'aide financière internationale pour les campagnes de vaccination a repris.

Tableau I

Campagnes FAO contre la Fièvre aphteuse exotique dans le sud-est européen et en Anatolie; vaccins livrés, destinations, coûts.

Période: 1969 - 1974

(La période 1962-68 est couverte par le tableau II, p. 49-50 du rapport de la XVIe Session, Avril, 1969)

Année époque de l'opération	Types de vaccin et doses bovines	Destinations: T = Turquie G = Grèce B = Bulgarie C = Chypre	Origine du vaccin	Coût du vaccin
<u>1969</u> Printemps Eté (*)	O 200 000 C 200 000 O/C 100 000	T 200 000 T 200 000 T 100 000	Alemagne Brescia (Italie) " "	Donation US\$ 18
<u>1970</u> Printemps	A 200 000 (Grèce 1969) C 120 000	G 200 000 T 70 000 NEAHI (**) 50 000	IFFA Lyon Alemagne Hongrie	US\$ 9 Donation Donation
<u>1971</u>	aucune livraison de vaccin			
<u>1972</u> Printemps Automne	A ₂₂ 115 000 A ₂₂ 186 000	G 100 000 G 15 000 G 186 000	IFFA Téhéran Ankara Wellcome U.K.	US\$ 25 Donation US\$ 10
<u>1973</u> Printemps Automne	A ₂₂ 150 000 Asia 1 600 000	B 150 000 T 200 000 G 200 000 B 200 000	IFFA Téhéran IFFA Téhéran	US\$ 22 US\$ 22
<u>1974</u> Printemps Automne	Asia 1 500 000 Asia 1/A ₂₂ 400 000 Asia 1 200 000 Asia 1 500 000 Asia 1/A ₂₂ 300 000	T 500 000 T 200 000 G 200 000 T 200 000 T 250 000 G 200 000 C 50 000 B 200 000 C 100 000	Wellcome U.K. IFFA Téhéran IFFA Téhéran IFFA Téhéran " " Wellcome U.K. IFFA Téhéran " "	US\$ 14 US\$ 44 CEE (***) CEE (***) " " Donation du Gouvernment CEE (***) " "

- (*) Opération d'urgence pour faire face à la situation créée par l'apparition du virus C au Proche Orient.
- (**) Vaccin payé par le Fonds d'urgence de la FAO et réparti parmi 4 pays du Proche Orient.
- (***) Vaccin des stocks CEE mis à la disposition de la FAO. Frais de transport et assurance payés par la FAO.

TABLEAU II

Liste des contributions reçues pour la poursuite des campagnes contre la Fièvre **aphteuse** exotique (Appel de la FAO, Juin 1972)

Contributions à titre individuel (TF 9097)

Royaume-Uni	Août 1972	\$EU 64 000	(restitués après le dépôt de la contribution CEE)
Suède	Nov. 1972	9 180	
* Norvège	Nov. 1972	4 650	
Autriche	Jan. 1973	25 038	
Suisse	Fév. 1973	12 400	(9 400 + 3 000)
Bulgarie	Sept. 1973	7 000	
Hongrie	Déc. 1973	9 389	
Suède	Fév. 1974	9 180	
Hongrie	Mars 1974	9 389	
Suisse	Avril 1974	3 000	
Hongrie	Juin 1974	18 875	
Bulgarie	Août 1974	7 000	
Suède	Juin 1974	18 360	
Bulgarie	Déc. 1974	13 998	

Contribution de la Communauté Economique Européenne (TF9111)

CEE	Nov. 1973	\$EU 816 477	
-----	-----------	--------------	--

* La Norvège a contribué en 1975 \$EU 10,850. (\$EU 1 550 en Janvier et \$EU 9 300 en Mars).

RAPPORT DE LA REUNION D'URGENCE FAO/CEE/OIE SUR LA
FIEVRE APHTEUSE DE TYPE ASIA 1

Ankara, Turquie, 29-30 août 1973

INTRODUCTION

A la demande du Gouvernement turc, une Réunion de consultation ad hoc a été convoquée par le Directeur général de la FAO afin d'obtenir une information complète sur la situation créée par la propagation soudaine en Turquie du type de virus Asia I de la fièvre aphteuse, de recommander des mesures appropriées face à la nouvelle situation de la maladie en Turquie, et de prévenir la propagation ultérieure de l'infection à d'autres pays.

La réunion s'est tenue, sous les auspices de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, à l'Institut national de la fièvre aphteuse, Ankara, les 29 et 30 août 1973. Un groupe choisi de pays, y compris ceux plus directement concernés par la situation, ainsi que l'Office International des Epizooties, la Communauté Economique Européenne et le Laboratoire Mondial de Référence pour la Fièvre Aphteuse de Pirbright, furent invités à envoyer des délégués à la réunion.

Le Docteur O. OZDURAL, Chef de la Délégation turque, fut élu Président de la réunion. Le Docteur A. NABHOLZ, Président de la Commission européenne, fit fonction de Vice-Président.

LISTE DES PARTICIPANTS

Délégués

Turquie

Dr O. ÖZDURAL,
Sous-Secrétaire d'Etat,
Ministère de l'Agriculture
Ankara

Dr M. DURUSOY
Directeur général des Services vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
Ankara

Dr M. NAZLIOGLU
Directeur général adjoint des Services
vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
Ankara

Dr H. BUHRALILAR
Ministère de l'Agriculture
Ankara

Dr Behlic HAZAR
Ministère des Affaires étrangères
Ankara

Délégués (suite)

Turquie (suite)

Dr G. KARAGÖZÜĞLU
Directeur de l'Institut de la Fièvre Aphteuse
Ankara

Suisse

Dr A. NABHOLZ
Directeur de l'Office vétérinaire fédéral
Berne
Président de la Commission européenne de lutte
contre la fièvre aphteuse

Italie

Dr L. BELLANI
Directeur général des services vétérinaires
Ministère de la Santé
Rome
Vice-Président de la Commission européenne
de lutte contre la fièvre aphteuse

Allemagne (Rép. Féd.)

Prof. M. MUSSGAY
Président
Bundesforschungsanstalt für Viruskrankheiten
der Tiere
74 Tübingen

Bulgarie

Dr G. MITEV
Chef du Service de la fièvre aphteuse
Institut vétérinaire des maladies infectieuses
Sofia

Grèce

Dr C. PAPPOUS
Institut de la fièvre aphteuse
Athènes

U.R.S.S.

Dr KISSILEV
Chef de la Mission commerciale de l'URSS
en Turquie
Ankara

Laboratoire Mondial de
Référence

Dr J.B. BROOKSBY
Directeur
Institut de Recherches sur les Virus Animaux
Pirbright, Woking, Surrey
Royaume-Uni

O.I.E.

Dr R. VITTOZ
Directeur de l'O.I.E.
12, rue de Prony
Paris
France

Prof. F. LUCAM
Directeur du Laboratoire de Virologie Animale
Lyon
Vice-Président de la Commission de la fièvre aphteuse
de l'O.I.E.

Délégués (suite)

C.E.E.

Dr M. CONTARDO
Administrateur Principal,
Communauté Economique Européenne
Bruxelles
Belgique

F.A.O.

Mr. Ch. BERINGER
SAA/FAO Country Representative
Ankara

Dr H. GIRARD
Chef du Projet PNUD FS/TUR 549
Ankara

Dr R.B. GRIFFITHS
Chef du Service de la Santé Animale
Division de la Production et de la
Santé Animales

Dr G.M. BOLDRINI
Secrétaire de la Commission européenne
de lutte contre la fièvre aphteuse
Service de la Santé Animale
Division de la Production et de la Santé Animales

Mlle Doris D. GUARINO
Assistante Administrative, Commission européenne
de lutte contre la fièvre aphteuse
Service de la Santé Animale
Division de la Production et de la Santé Animales

Observateurs

Turquie

Plusieurs collaborateurs de l'Institut de la
fièvre aphteuse, Ankara

I.F.F.A. (France)

Dr H. GILBERT

Dr FROSSARD

F.A.O.

Dr H.I. Field, Chef du Projet PNUD FS/TUR 542

Dr K.M. COWAN, Immunologiste, PNUD FS/TUR 549

Dr A. WHITELAND, Technicien de laboratoire
PNUD FS/TUR 549

COMPTE RENDU DES DEBATS

1. Situation de la maladie

Les premières informations concernant une nouvelle épizootie de fièvre aphteuse causée par le type de virus Asia I remontent à Avril 1973 lorsque, selon des rapports officiels, le virus fut recouvert dans la région de Téhéran, en Iran, sur des animaux ayant été en contact avec des bovins de boucherie apparemment introduits par les frontières orientales de l'Iran.

Malgré les mesures prises pour circonscrire les premiers foyers, la maladie prit pied dans le pays et commença à se propager dans diverses directions. En l'espace de quelques semaines, plusieurs provinces du pays, y compris l'Azerbaïdjan Est, furent déjà atteintes et, avant la fin Mai, des cas de la maladie furent également enregistrés dans l'Azerbaïdjan Ouest.

En raison de la progression continue de la maladie dans les provinces frontalières de l'Iran, les risques de contamination à la fois pour l'URSS et la Turquie augmentaient.

Alertées par la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, les autorités turques mobilisèrent la police et les forces armées pour aider les Services vétérinaires à contrôler les mouvements des animaux aux frontières et le long des principales voies de communication reliant la Turquie à l'Iran. Du vaccin spécifique fut préparé d'urgence à partir de virus d'ensemencement obtenu de l'Institut Razi à Téhéran, et à la fin de juillet 400 000 doses de vaccin Asia 1 avaient été administrées pour tenter d'établir une zone tampon le long des frontières turco-iraniennes.

Malheureusement, le virus Asia I avait déjà pénétré dans une des provinces frontalières (Kars) et du matériel infectieux prélevé à cette date dans la région donna une réaction positive à l'infection par Asia I au début du mois d'août. Se déplaçant vers l'ouest le long des principales voies de communication reliant les régions d'élevage de l'est aux régions de consommation de l'ouest, le virus put atteindre le Bosphore au courant du même mois d'août.

Les foyers enregistrés au cours de cette période furent au nombre de 85, la plupart d'entre eux restant encore localisés dans les trois provinces orientales de Kars, Agri (toutes deux provinces frontalières) et Erzurum. Des foyers isolés furent observés sur Sivas (Anatolie centrale), Ankara (ferme d'Etat), Zonguldak (Mer Noire), Sakarya (Marmara Est) et, plus récemment, dans les faubourgs d'Istanbul (côté européen).

Le nombre des animaux atteints par la maladie ou virtuellement exposés à la contagion dans les foyers (villages) est relativement élevé dans les régions d'élevage de la Turquie orientale où la population des animaux à pied fourchu peut atteindre 6 000 à 8 000 animaux par village.

2. Caractéristiques de l'épizootie

De même que précédemment en Iran, la souche actuelle de virus Asia I a également présenté en Turquie des signes de pouvoir envahissant et de pouvoir pathogène communs seulement aux plus agressifs des virus connus en Europe, à savoir A₅ ou O₁. Ces caractéristiques semblent être nouvelles, puisque les souches du virus Asia I observées jusqu'à présent ont présenté une durée d'incubation relativement longue chez les animaux et un taux de croissance lent en culture tissulaire.

La mortalité chez les jeunes bovins apparaît élevée, parfois supérieure à 20%, également sur les races locales: dans une ferme turque élevant 300 têtes de bovins améliorés, il y eut 8 morts parmi les jeunes animaux et 5 parmi les bovins adultes. On signale que la production de lait est complètement arrêtée chez les animaux atteints, et des cas de mammite grave ont été enregistrés. Puisque, jusqu'à présent, ce sont surtout des animaux de race courante qui ont été atteints, il est difficile de prévoir ce que seraient les conséquences si ce virus se propageait sur les races améliorées sur tout le continent européen.

Très peu d'informations ont été obtenues jusqu'à maintenant en ce qui concerne la maladie chez les moutons et les chèvres. Toutefois, la saison de l'agnelage était déjà terminée lorsque la maladie a pénétré en Turquie. Selon Pirbright, le virus Asia I est hautement pathogène pour les porcs.

3. Le virus

Bien que le Laboratoire Mondial de Référence de Pirbright n'ait reçu des spécimens du virus qu'à la fin du mois de juin, le travail promptement réalisé au Laboratoire permet de faire une comparaison entre l'agent de l'épizootie actuelle et les autres souches Asia 1. Il est apparu que la souche actuelle est identique à celle isolée en Afghanistan en 1971 et dont on suppose qu'elle est également présente au Pakistan. Des différences ont été notées en ce qui concerne les souches Asia isolées en Israël en 1957 et 1963, tandis que davantage d'affinité a été trouvée avec la vieille souche PAK 1954.

Du virus d'ensemencement est en cours de préparation au Laboratoire Mondial de Référence en vue d'une distribution immédiate pour la production de vaccin en cas de besoin.

4. Vaccins

La discussion sur le problème de la préparation du vaccin a permis d'apprendre que des quantités croissantes de vaccin homologue à l'égard de la souche responsable de l'épizootie étaient en passe d'être disponibles. L'expérience acquise jusqu'à présent à Téhéran (Laboratoires de l'I.F.F.A.), à Ankara (Institut National de la Fièvre Aphteuse) et aussi à Pirbright, montre que le virus de l'épizootie actuelle peut être cultivé sans difficultés majeures sur explants d'épithélium lingual (méthode de Frenkel), aussi bien qu'en culture tissulaire, à la fois en couche monocellulaire et en suspension cellulaire.

Le vaccin, quelle que soit la méthode de préparation, s'est révélé avoir une bonne antigénicité.

5. Mesures de lutte

La réunion a apprécié les efforts considérables faits par la Turquie pour empêcher par tous les moyens à sa disposition à la fois l'introduction et la propagation de la maladie dans le pays (voir Recommandations).

Le fait que la Turquie se trouve maintenant affrontée au problème de trois virus, A₂₂, Asia I et O₁ en Anatolie, a été noté avec préoccupation du point de vue de la production animale de la Turquie et du grave danger que la fièvre aphteuse exotique puisse se propager plus loin en Thrace et atteindre d'autres pays. A la suite des résultats satisfaisants obtenus par les campagnes de vaccination massive réalisées en Thrace entre Mars et Juin 1973 contre les virus A₂₂ et O₁, des efforts concertés sont nécessaires pour contenir et éliminer de cette région la maladie causée par Asia 1. Toutefois, les besoins très importants en vaccins et en moyens de transport pour faire face à la situation difficile en Anatolie, et particulièrement dans les provinces orientales, ont sérieusement affaibli les possibilités de la Turquie d'entreprendre avec ses seules ressources uniquement une intervention sur une grande échelle en Thrace, c'est-à-dire dans la région dont l'importance est tellement vitale pour l'avenir du contrôle de la maladie en Europe continentale. Il est apparu clairement à la réunion qu'un soutien financier substantiel pour l'achat de vaccins et d'équipement serait nécessaire.

La nécessité de rétablir le statut indemne de la maladie de la Thrace, ce qui signifie le renforcement immédiat de la zone tampon par la vaccination massive contre Asia I dans les quatre provinces de la Thrace turque et les régions frontalières limitrophes de la Grèce et de la Bulgarie, a été unanimement reconnue, et la réunion a soutenu la demande de subventions extérieures.

La Délégation turque a souligné que les programmes de vaccination massive ne pourraient être réalisés promptement que si le manque actuel de moyens de transport de l'administration vétérinaire, dû à un usage intensif au cours des campagnes de vaccination réalisées durant les dix dernières années, principalement au bénéfice de l'Europe, pouvait être compensé par une fourniture immédiate de véhicules.

Tandis qu'il était noté avec satisfaction que les livraisons de quantités adéquates de vaccin Asia I, et aussi dans une mesure limitée d'équipement pour la production de vaccin, pourraient être bientôt rendues possibles par l'emploi des contributions déjà faites à la FAO par des pays européens individuels et de celles devant être faites prochainement par la CEE, il a été estimé d'un commun accord que le problème des moyens de transport devrait être pris en considération d'une manière urgente de façon à rendre possible la continuation des campagnes en Thrace comme par le passé. Il a été demandé à la Turquie de faire le maximum d'efforts en Thrace en attendant la solution du problème des moyens de transport.

RECOMMANDATIONS

1. La réunion a noté que la maladie causée par Asia I avait été dépistée au début d'Avril en Iran, mais en s'attachant à retracer l'évolution de l'épizootie. La réunion a exprimé sa préoccupation de ce qu'il y ait eu des retards apparents, ou une absence de notification officielle de la maladie dans certains pays et d'envoi de prélèvements au Laboratoire Mondial de Référence à Pirbright. La réunion a recommandé que tous les pays observent la règle de notifier immédiatement l'apparition et la propagation des maladies épizootiques à l'OIE, à la FAO et aux pays voisins.
2. La réunion a félicité la Turquie pour la notification des récents foyers et l'action entreprise pour tenter de contenir la maladie. Il a été recommandé:
 - (i) que le système de prophylaxie soit renforcé, notamment par la mise en oeuvre aussi étendue que possible de l'interdiction de la circulation du bétail dans toute zone où la présence du virus est suspectée,
 - (ii) que le maximum d'effort soit fait pour prévenir la propagation de la maladie en Anatolie au moyen de la vaccination en anneau autour des foyers de la maladie, et qu'en même temps une campagne de vaccination massive soit lancée en Thrace pour empêcher le virus de se propager davantage,
 - (iii) que, lorsque les progrès de l'élevage en Turquie le permettront, la méthode du "stamping-out" soit adoptée.
3. La réunion a noté que la Turquie avait besoin d'une aide financière substantielle pour mener une campagne concertée dans la situation présente, et il a été recommandé que la FAO complète les efforts de la Turquie en fournissant dès que possible le vaccin nécessaire pour rétablir et maintenir le statut indemne de la fièvre aphteuse de la Thrace. La livraison immédiate d'un million de doses de vaccin Asia I est nécessaire pour cela. En outre, les zones tampons en Grèce et en Bulgarie devraient être renforcées par la vaccination contre le virus Asia I.
4. A la suite de la campagne actuelle, il est recommandé que soit adopté pour la prochaine vaccination en Thrace au printemps l'emploi d'un vaccin bivalent contre les deux virus A²² et Asia 1 et que, suivant les ressources intérieures et extérieures disponibles, la FAO²² apporte son aide à la fourniture du vaccin.
5. En vue d'accroître la production nationale de vaccins et d'accélérer l'expansion prévue du Laboratoire de la fièvre aphteuse, la FAO devrait faire tous ses efforts pour procurer dès que possible l'équipement supplémentaire nécessaire de manière urgente.
6. La réunion a donné son appui à l'intention de la Turquie de développer le laboratoire de la fièvre aphteuse pour permettre au pays de se suffire à lui-même en ce qui concerne la production de vaccins pour la vaccination prophylactique nationale. Compte tenu des besoins actuels et prévisibles de la Turquie concernant le virus Asia I, il a été recommandé que les besoins en subsides extérieurs pour le laboratoire soient réévalués et que les organismes d'aide étrangers soient sollicités de procurer l'appui nécessaire. L'avis et l'aide de la FAO seront recherchés en la matière.

7. Le fait que la Turquie est disposée à procéder immédiatement à une campagne de vaccination massive en Thrace a été apprécié. Il a été cependant noté que les services vétérinaires ont besoin de moyens de transport supplémentaires pour réaliser promptement cette action. Il a donc été recommandé que la FAO étudie la possibilité de fournir un nombre limité de véhicules pour la campagne d'octobre 1973.

8. La réunion a noté avec satisfaction les démarches faites auprès de la Communauté Européenne et d'autres pays européens par le Directeur général de la FAO, avec le soutien du Directeur de l'OIE, en vue de l'octroi de subsides pour la réalisation de campagnes contre la fièvre aphteuse exotique dans le sud-est européen. Cependant, à la lumière de la situation actuelle, il est nécessaire de reconsidérer et d'accroître les subventions à cette opération, et aussi d'y inclure certains aspects qui n'avaient pas été pris en considération jusqu'à présent pour le financement des campagnes sur le terrain. La réunion a donc recommandé que le Directeur général de la FAO sollicite des contributions supplémentaires de la CEE et d'autres pays européens.

9. Il a été recommandé que la Commission permanente vétérinaire de la CEE prenne en considération de manière urgente le problème posé pour l'Europe par l'épizootie actuelle de type Asia 1 en Turquie.

COMITE CONSULTATIF FAO/CEE/OIE
POUR LES CAMPAGNES CONTRE LA FIEVRE APTEUSE
DANS LES PAYS DU SUD-EST EUROPEEN

8ème Réunion: Bruxelles, Belgique, 8 février 1974

Le Comité Tripartite a tenu sa huitième session à Bruxelles, au siège de la Commission des Communautés européennes le 8 février 1974.

Etaient présents:

- le Dr H.J. Bendixen: Chef de la Division VI/H/2: "Harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives dans les domaines vétérinaire et zootechnique" de la Direction générale de l'Agriculture - Commission des Communautés européennes, Bruxelles
- M. J.P. Bourjac: Administrateur principal de la division précitée - Bruxelles
- le Dr F. Contardo: Administrateur principal de la division précitée - Bruxelles
- le Dr R. Vittoz: Directeur de l'Office International des Epizooties - Paris
- le Dr R.B. Griffiths: Chef du Service de la Santé Animale, FAO - Rome
- le Prof. A. Nabholz: Président de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse - Berne
- le Dr G.M. Boldrini: Secrétaire de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, FAO - Rome

Sur la base de la documentation présentée par la FAO et le secrétariat de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, le Comité tripartite a revu la situation sanitaire actuelle concernant la fièvre aphteuse dans la région du sud-est européen et les activités développées au cours des deux dernières années avec l'aide internationale.

En particulier, un examen a été fait sur l'action entreprise pour faire face à la recrudescence du virus aphteux A₂₂ en 1972 et à la vague épizootique successivement apparue en 1973 en Turquie et causée par la diffusion à ce pays, à partir de l'Iran, du virus Asia 1.

Il a été noté avec satisfaction que l'épizootie à virus A₂₂ a été contrôlée en Grèce et dans toute la Thrace et qu'aucun foyer d'Asia 1 n'a été signalé dans toute la Turquie à partir du 26 septembre 1973.

Le Comité, tout en exprimant sa satisfaction pour l'action conduite dans les trois pays intéressés, soit pour éliminer les foyers existants, soit pour arrêter la diffusion ultérieure de la maladie, a toutefois considéré essentiel de continuer l'action prophylactique, tout au moins aussi longtemps qu'on n'aura pas la certitude que les deux virus auront été éliminés de la région.

En ce qui concerne l'action soutenue avec l'aide internationale, elle devrait consister essentiellement dans le maintien des zones tampons, comprenant le territoire turc en Thrace et les zones frontalières de la Bulgarie et de la Grèce avec la Turquie.

L'action menée jusqu'à présent par la FAO, en utilisant la contribution de la Communauté économique européenne et des autres pays européens, a été approuvée.

Le plan d'action, proposé par la FAO pour les prochaines campagnes à réaliser en 1974-1976 a été, sur le plan du principe, approuvé par le Comité. La réalisation de ce plan dépend de la disponibilité d'une nouvelle contribution financière; pour obtenir celle-ci, la FAO a lancé un appel à la CEE et aux autres Etats européens. En attendant la mise à la disposition de ces nouvelles ressources, il a été convenu que l'action, dans l'immédiat, doit se limiter à la fourniture du vaccin nécessaire à la vaccination de tout le bétail réceptif existant dans la zone frontalière de la Thrace.

En ce qui concerne les fonds restants de la contribution financière de la CEE, il a été rappelé qu'ils seront utilisés pour l'action prophylactique en territoire grec et turc de la région précitée. En outre, l'importance a été de nouveau soulignée de ne pas relâcher, mais de renforcer, un contrôle des mouvements des animaux.

On a noté avec beaucoup d'intérêt la demande du Gouvernement turc pour avoir l'avis de la FAO en matière d'alimentation intensive du bétail en zone indemne des maladies spécifiques. Le Comité a estimé que la réalisation de ce projet constituerait un progrès notable dans la réalisation d'un système qui permet à la fois de consolider les résultats acquis et de promouvoir l'amélioration qualitative de la viande offerte sur les marchés internationaux.

L'opportunité a été également évoquée d'établir une zone tampon à l'est de la Turquie de manière à empêcher la pénétration de la fièvre aphteuse à partir des pays limitrophes. Ceci entraînerait une vaccination systématique des animaux réceptifs turcs, nécessitant en conséquence un agrandissement de la capacité productive de vaccin de ce pays. A ce sujet, la question de la construction d'un nouveau laboratoire de production de vaccin a été évoquée. Cette action s'inscrirait dans le cadre d'une régionalisation de la production du vaccin antiaphteux. Le principe de la cette régionalisation a été débattu avec intérêt par le Comité. La possibilité de la réalisation de ce principe sera examinée ultérieurement dans d'autres enceintes.

RAPPORT DE LA NEUVIEME SESSION
DU COMITE CONSULTATIF FAO/CEE/OIE POUR LES CAMPAGNES
CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE DANS LE SUD-EST DE L'EUROPE
Rome, 9 avril 1975

Le Comité FAO/CEE/OIE a tenu sa neuvième session au Siège de la FAO à Rome, le 9 avril 1975, durant la vingt et unième session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse.

Etaient présents:

MM. R.B. Griffiths, Chef du Service de la santé animale)	
A. Nabholz, Président de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse)	FAO
G.M. Boldrini, Secrétaire de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse)	
M. Contardo, Administrateur principal, Division de l'agriculture VI/H/2)	CEE
R. Vittoz, Directeur)	OIE

Le Président de la Commission européenne a proposé d'utiliser comme document de travail pour la réunion le document AGA: EUFMD/75/3 intitulé "Campagnes contre les virus aphteux exotiques dans le sud-est de l'Europe", qui avait été soumis à la vingt et unième session de la Commission européenne. Le Secrétaire de la Commission européenne a ensuite fait le point du déroulement des campagnes depuis la réunion tenue à Bruxelles en février 1974, en appelant l'attention sur les faits suivants:

- 1) Les opérations entreprises en 1972 contre le virus A₂₂ en Grèce ont pris fin en 1973. Les mesures suggérées par la mission FAO/OIE en 1972 ont été mises à exécution et une vaccination en anneau a été effectuée pour la deuxième fois dans les provinces affectées par le virus A₂₂, y compris l'Attique, où le virus A₂₂ avait été introduit en 1972. Seuls quelques foyers sporadiques ont été enregistrés en Grèce durant l'été de 1973 et ce sous-type ne s'est plus manifesté depuis.
- 2) Le virus Asie 1 n'a pas été signalé dans la province d'Istamboul après octobre 1973 et il n'a pas été non plus possible d'obtenir depuis des informations quelconques sur sa persistance en Anatolie. On est fondé à penser que le virus Asie 1 a subsisté au Proche-Orient; le virus a été découvert au Liban et en Irak en 1974, ce qui doit être considéré comme un indice de la présence éventuelle d'autres foyers dans la région.

Passant aux campagnes, le Secrétaire a déclaré qu'une collaboration sans réserve avait été obtenue des services vétérinaires de tous les pays intéressés au maintien de zones tampons dans le sud-est de l'Europe. Cela a permis d'exécuter de vastes programmes de vaccination dans toute la Thrace. Après la vaccination d'urgence pratiquée en automne 1973, une vaccination massive a été à nouveau exécutée au printemps et en été 1974 et elle a été répétée dans les zones frontalières durant l'hiver 1974-1975. Des vaccins prélevés sur les stocks de la CEE détenus à Téhéran ont été livrés, avec d'autres vaccins produits sur place (Grèce, Turquie) ou provenant d'autres sources.

On a noté que les agriculteurs hésitaient de plus en plus à soumettre le bétail à deux séries de vaccination par an. Des réactions allergiques et des avortements semblent s'être produits en Grèce après la vaccination.

Le Comité a noté avec satisfaction la situation aphteuse actuellement favorable et les résultats obtenus durant l'année écoulée en vue du maintien d'un système efficace de zones tampons en Thrace.

Il a été convenu de poursuivre pour l'instant l'action prophylactique contre les virus A₂₂ et Asie 1 et note a été prise du fait que la distribution des vaccins pour les campagnes 1975 avait déjà commencé, avec le programme suivant:

- 250 000 doses de vaccin bivalent A₂₂/Asie 1 à la Turquie (achetées à l'IFFA, Téhéran, avec le Fonds de dépôt 111 de la CEE);
- 250 000 doses de vaccin monovalent A₂₂ et
- 250 000 doses de vaccin monovalent Asie 1 à la Bulgarie (vaccin provenant des stocks de la CEE à Téhéran);
- 50 000 doses de vaccin Asie 1 à la Grèce, provenant des stocks de la CEE à Téhéran.

La Grèce propose de repousser le programme de vaccination de trois mois, de manière à allonger l'intervalle entre la campagne qui s'est terminée en janvier 1975 et la suivante: des quantités supplémentaires de vaccins seront peut-être nécessaires en août, pour terminer le programme en Grèce.

Le Secrétaire a expliqué que la Turquie avait demandé pour la campagne de printemps des quantités de vaccins fortement accrues - 1 million de doses trivalentes - à cause des difficultés rencontrées à Ankara en 1974 pour produire des quantités suffisantes de vaccins.

Cette requête ne peut être satisfaite avec le reliquat du Fonds de dépôt 111, soit environ 150 000 dollars. Selon le Secrétaire, ce montant doit être gardé en réserve pour faire face à toute aggravation éventuelle de la situation dans le courant de l'année et dans l'attente du dépôt de la contribution de 400 000 dollars que la FAO avait demandée à la CEE le 29 novembre 1974 pour la poursuite des campagnes. Le Comité a estimé qu'il convenait de surseoir à toute décision en ce qui concerne de nouvelles livraisons de vaccin pour les campagnes de printemps. En outre, étant donné l'exiguïté des ressources financières actuelles et futures, le Comité a décidé en principe qu'il faudra concentrer l'assistance internationale future sur le maintien de zones vaccinées le long des frontières communes entre la Turquie, la Grèce et la Bulgarie, en laissant à la Turquie le soin de compléter la vaccination en Thrace turque avec du vaccin de production locale.

Soutien aux instituts antiaphteux

Le Secrétaire de la Commission européenne a décrit les progrès réalisés en vue d'introduire ou de développer la production de vaccins dans les trois pays intéressés. En Turquie, un laboratoire pilote a été installé avec l'aide du PNUD et de la FAO (TUR/549), l'objectif étant de produire 10 millions de doses de vaccin monovalent par la technique de la suspension cellulaire. En 1973, sept millions de doses ont été confectionnées avec cette méthode, mais la production est tombée à moins d'un million de doses en 1974, surtout à cause des difficultés d'approvisionnement en eau.

Il a également confirmé que le Gouvernement turc avait décidé en 1974 d'allouer 203 millions de liras turques (près de 16 millions de dollars) à un plan quinquennal de lutte contre la fièvre aphteuse dans le pays. Un tiers de ce montant est destiné à la construction de nouveaux laboratoires antiaphteux à l'Institut d'Ankara. Les plans sont prêts et les travaux de construction devaient commencer au début de 1975. Le Gouvernement turc a demandé à la CEE une contribution aux dépenses pour le matériel en devises de production de vaccin destiné au nouvel institut, tandis que tous les autres services, y compris la climatisation et l'équipement de filtrage, seront financés avec les ressources nationales.

En Grèce, le Gouvernement a acquis une petite unité pour la production de cellules en suspension, ce qui a permis de doubler la capacité actuelle. Toutefois, ce pays a encore besoin d'équipement pour atteindre l'autosuffisance.

En Bulgarie, la décision du Gouvernement d'acheter une nouvelle installation pilote constitue un progrès remarquable. Cette installation coûtera environ 300 000 dollars et elle devrait être opérationnelle avant la fin de 1975. Le Gouvernement italien offre les connaissances techniques par l'intermédiaire de l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale de Brescia et la Commission européenne (FAO) prend à sa charge le coût des bourses d'études pour des stagiaires bulgares à Brescia. La Bulgarie est en train d'établir les plans d'un nouvel institut de recherche sur la fièvre aphteuse à Sofia. Le Gouvernement bulgare a demandé à plusieurs reprises une aide financière et il a notamment sollicité une contribution internationale de 100 000 dollars au moins pour la mise en place de l'installation pilote. Le Directeur général de la FAO a transmis cette requête à la CEE.

Le Secrétaire de la Commission européenne a aussi annoncé que des représentants de pays européens, parmi lesquels le Directeur des services vétérinaires de la République fédérale d'Allemagne, s'étaient rendus récemment en Bulgarie et il a souligné que le travail d'une valeur inestimable accompli par les services vétérinaires bulgares pour protéger le cheptel européen contre les maladies exotiques méritait un soutien international.

Le Comité a relevé qu'il convenait de renforcer l'infrastructure prophylactique dans tous les pays intéressés au maintien de zones tampons dans le sud-est de l'Europe et il a noté avec satisfaction le travail accompli par la FAO et par la Commission européenne pour organiser et coordonner les campagnes antiaphteuses dans cette région.

ANNEXE III

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA COMMISSION EUROPEENNE
DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE PENDANT L'EXERCICE BIENNAL 1973-1974

I. Activités générales

Les travaux de la Commission européenne et de son Secrétariat se sont poursuivis à peu près comme par le passé. Toutefois, comme il est apparu que la situation de la maladie s'était détériorée en Europe du Sud-Est à cause d'une recrudescence de l'infection par le virus A₂₂ en 1972 et, ensuite de l'apparition en 1973 d'un nouveau type de virus de la FA au Proche-Orient et en Anatolie, les activités se sont portées surtout vers les problèmes et programmes concernant la surveillance, la lutte et la prophylaxie dans cette région.

En outre, l'Europe centrale subissait encore en 1973 les conséquences des foyers qui s'étaient déclarés dans la région du Danube pendant l'automne 1972. L'Autriche et la Tchécoslovaquie avaient en particulier des difficultés à enrayer les foyers provoqués par le virus C puis par le virus du type O. Pendant plusieurs semaines la Commission demeura en état d'alerte car on craignait que la maladie ne se propage vers l'ouest. Pendant la même période, la situation en Grèce et en Espagne était préoccupante, du fait aussi que l'on avait observé dans ces deux pays des sous-types différents du virus. Une épizootie s'est déclarée en France entre janvier et mai 1974 et les foyers qui sont apparus ensuite en Belgique pendant le mois de juin n'ont pas permis, et cela surtout au Secrétariat, de cesser de se préoccuper de l'Europe.

La Commission est demeurée en contact permanent avec les responsables des services vétérinaires et les laboratoires de FA, et les renseignements qui sont parvenus rapidement, surtout des pays d'Europe occidentale, ont permis de surveiller la situation comme il convient.

Des comptes rendus des activités de la Commission au sujet des campagnes menées en Europe du Sud-Est et de la situation de la maladie sur le continent ont été transmis aux Etats Membres sous forme de lettres circulaires (No. 1 et 2 en 1973) et de rapports des réunions tenues par le Comité exécutif à Mantoue en octobre 1973 et à Rome en avril 1974.

La situation de la maladie dans les pays depuis lesquels l'infection risquait d'être importée en Europe, spécialement par la viande, a également été gardée en observation constamment. Les activités concernant le maintien ou le rétablissement de zones exemptes de maladie en Amérique latine (Patagonie), en Afrique (Kenya, Rhodésie, etc.) ainsi qu'en Asie (Thaïlande méridionale, Malaisie) ont suscité un vif intérêt et occasionné un échange de correspondance. L'évolution de la FA et de la maladie vésiculeuse du porc (MVP) à Hong-kong a aussi été suivie avec intérêt pour des raisons évidentes.

Conformément aux dispositions de l'Article IV de l'Acte constitutif et aux directives d'action proposées par le Comité exécutif, des contacts ont été pris avec des gouvernements d'Etats Membres et d'autres gouvernements pour maintenir et renforcer la coordination des efforts visant l'objectif commun, soit l'éradication de la FA sur les continents. La coopération apportée par le Laboratoire mondial de référence aux travaux de la Commission s'est révélée inestimable chaque fois qu'un complément d'informations ou des conseils étaient nécessaires au sujet de l'évolution de la maladie et, en particulier, eu égard à l'importance épizootiologique de toutes les souches de virus décelées en Europe et dans les régions avoisinantes. On s'est intéressé non seulement aux souches de tous les types de virus signalées dans l'ouest, le centre-est et le sud-est de l'Europe en 1973 et 1974, mais encore aux spécimens de virus de la MVP envoyés au laboratoire par divers pays du continent.

En outre, l'Institut de recherche sur les virus animaux de Pirbright a poursuivi ses recherches sur l'épizootiologie de la MVP et fourni des renseignements sur la persistance du virus, spécialement dans la viande et d'autres produits d'origine animale, ainsi que sur la préparation de désinfectants utilisables sur le terrain.

Parmi les autres services fournis par l'Institut de Pirbright et ayant influencé directement ou indirectement les travaux de la Commission, il convient de signaler:

- a) l'identification et la classification d'un certain nombre de souches de virus parvenues de régions situées hors d'Europe, c'est-à-dire de pays asiatiques et africains depuis lesquels la maladie pourrait être apportée en Europe;
- b) le maintien de stocks de virus de semence de types et de sous-types exotiques. Il convient de rappeler qu'à la suite de la décision prise par la Commission européenne à sa XVIème session (1969), on a mis au point une "méthode à suivre pour combattre les foyers aphteux dus à des virus de type exotique" (voir Annexe VII du rapport de la Seizième session, avril 1969). L'organisation et la distribution de virus de semence ont été traitées dans la même Annexe ainsi qu'à l'Annexe VI du rapport de la dix-septième session (1970). La situation des stocks de virus de semence constitués à Pirbright et mis à disposition de la Commission européenne est jointe en annexe au présent rapport (Annexe I);
- c) la contribution aux travaux du Groupe de recherche, en particulier dans le domaine de la sécurité dans les laboratoires fabriquant des vaccins contre la FA et de la normalisation des méthodes de contrôle de l'innocuité et de l'activité des vaccins inactivés contre la FA;
- d) la formation de personnel de laboratoire envoyé à Pirbright par les pays européens.

Au cours du dernier exercice biennal, le Secrétariat s'est principalement occupé de diffuser des renseignements techniques sur la fabrication de vaccins. Un certain nombre de vétérinaires travaillant dans des instituts en cours d'installation en Europe orientale et du Sud-Est ainsi qu'en République Arabe d'Egypte ont eu la possibilité d'accroître leurs connaissances sur les aspects pratiques des méthodes de production de cellules, de virus et de vaccins en participant aux travaux de laboratoires nationaux s'occupant de la FA. Tout à fait dignes d'éloges sont à ce propos trois Instituts italiens qui ont fait connaître leurs méthodes, et en particulier leurs techniques de suspension cellulaire, à des stagiaires ou des visiteurs provenant de Grèce, de Yougoslavie, de Roumanie, de Bulgarie, de Turquie et de République Arabe d'Egypte. Dans le cas particulier de la Bulgarie, l'aide s'est élargie pour couvrir la préparation de plans et d'estimations des coûts d'une usine pilote de fabrication de vaccin et d'un institut entièrement destiné à la fièvre aphteuse. Alors que l'Institut vétérinaire d'Etat pour la recherche sur les virus, de Lindholm, se charge essentiellement d'assurer la formation et de fournir les installations techniques nécessaires à la création d'un institut FA en Asie (voir également sous "Régionalisation de la production de vaccins"), les instituts nationaux de recherche vétérinaire d'Uccle-Bruxelles et de Lelystad (Pays-Bas) fournissent une assistance technique, spécialement pour la production de vaccin selon la méthode Frenkel. Comme on le sait, il n'est pas facile

d'obtenir l'assistance sur les techniques de production de vaccin hors des institutions nationales, de sorte qu'il a fallu tirer tout le parti possible des laboratoires nationaux existants et de leurs maigres effectifs. On a donc appris avec la plus vive satisfaction que les Instituts de Pirbright et de Brescia envisagent la possibilité d'organiser régulièrement, si possible chaque année, des cours de formation à l'intention de groupes de stagiaires sélectionnés.

La participation du Secrétariat de la Commission aux travaux de la Division de la production et de la santé animales de la FAO s'est encore intensifiée, surtout dans les domaines des études, consultations et projets concernant la création d'installations de laboratoire ou leur amplification, ainsi que du renforcement des services de terrain chargés de la lutte contre la FA dans divers pays d'Asie et d'Afrique. Une assistance technique a, en particulier, été fournie pour la mise en oeuvre de projets bénéficiant de l'aide du PNUD et dont la FAO est l'agent d'exécution. Parmi ces travaux, outre le projet exécuté en Turquie (voir plus loin sous Campagnes), on peut citer le projet pilote qui se poursuit avec succès pour la fabrication du vaccin en République Arabe d'Egypte (EGY/567) et les travaux préparatoires ou consultatifs concernant les projets intéressant la FA exécutés en Thaïlande, en Indonésie, au Pakistan, en Afghanistan, en Tanzanie et depuis moins longtemps en Colombie.

Inutile d'ajouter que les réponses aux demandes de renseignements sur divers sujets tels que la situation de la FA dans le monde, les problèmes d'importation-exportation concernant en particulier les produits d'origine animale (cuirs, peaux, laine, lait en poudre) et la mise au courant des experts de terrain de la FAO, l'examen des rapports, la réception des visiteurs étrangers ainsi que la participation aux réunions, groupes d'étude et entrevues, ont absorbé une partie considérable du temps disponible.

II. Activités spéciales

1. Campagnes en Europe du Sud-Est

L'évolution de la situation de la maladie et les mesures prises par les pays et la FAO pour faire face à cette situation au cours des trois dernières années sont présentées dans un document distinct. Les travaux réalisés par la FAO et en particulier par le Secrétariat de la Commission pour l'exécution des campagnes ont porté:

- en 1973 sur: - l'organisation des campagnes de printemps contre A₂₂;
 - les enquêtes et les premières mesures à prendre pour faire face à la situation d'urgence créée par l'apparition du virus Asia 1 en Turquie, ainsi que l'organisation d'une réunion consultative ad hoc à Ankara les 29 et 30 août 1973 et, en particulier, la mise en oeuvre des recommandations pertinentes (fourniture de vaccin, d'équipement de laboratoire et de véhicules grâce au Fonds d'urgence de la FAO);
 - l'organisation de la campagne d'automne en Europe du Sud-Est;
 - le compte rendu de la situation des campagnes au Comité exécutif à Mantoue (octobre 1973) et à la CEE.
- en 1974 sur: - la participation à la huitième réunion du Comité tripartite FAO/CEE/OIE tenue à Bruxelles (février 1974);
 - la présentation au Président de la CEE d'une demande officielle de contribution d'un montant de 2 millions de dollars pour les besoins d'une campagne de trois ans, prévoyant une assistance à l'Institut de la FA à Ankara;
 - la préparation de la campagne de printemps de 1974;
 - la visite du Secrétaire aux Directions des Services vétérinaires de Belgrade et de Sofie (août 1974) effectuée pour s'entretenir des problèmes de prophylaxie et des mesures permettant d'éviter la propagation de la maladie par les principales voies internationales (E5) reliant l'est et l'ouest;
 - la préparation des campagnes d'automne et une visite à la section vétérinaire de la CEE en vue d'étudier la distribution des stocks de vaccin fournis par la CEE et les besoins futurs en vaccins;
 - la fourniture de vaccins aux autorités chypriotes qui ont demandé une assistance pour vacciner les animaux sur l'île contre les virus exotiques et européens.

Il est devenu plus difficile de fournir les vaccins en 1974 que par le passé. La livraison des stocks généreusement mis à disposition par la CEE pour les campagnes de la FAO a en particulier subi des retards pour des motifs divers: libération tardive des stocks de vaccin par la CEE à Bruxelles et, plus tard, difficultés d'organiser l'expédition aérienne en temps voulu. Quelques lots de vaccins sont parvenus alors que la date de péremption était déjà dépassée ou presque et les administrations de pays bénéficiaires ont élevé des objections à leur utilisation. Le système de rotation des vaccins de la CEE doit être revu de telle sorte que les pays donateurs de même que les pays bénéficiaires aient suffisamment avantage et intérêt au maintien de tels stocks.

L'intensification de la production de vaccin à l'Institut de la FA à Ankara n'entre qu'indirectement dans les activités des campagnes parce qu'elle représente l'objectif d'un projet spécial du PNUD (TUR/549). Le Secrétaire de la Commission a été chargé de la surveillance technique du projet, en qualité de conseiller au Siège de la FAO, et il a également assisté à la réunion du Comité d'examen tenue à Ankara du 11 au 13 décembre 1973 pour évaluer les activités du projet et formuler des recommandations relatives à l'activité future. L'exécution du projet doit prendre fin en juin 1975. Le Secrétaire a en outre fourni son assistance à la Turquie en indiquant les démarches à faire pour se procurer une aide financière supplémentaire, celle-ci devant être proportionnelle aux efforts déployés par la Turquie pour la création d'une nouvelle usine à Ankara.

Le Secrétaire a précisé combien il importe de renforcer l'assistance accordée à la Turquie, pour parvenir à pratiquer une vaccination générale dans le pays, aussi bien lors de la réunion du Comité exécutif (Rome, 2-5 avril 1974) qu'à l'occasion de la dixième session de la Commission européenne de l'agriculture tenue à Rome du 17 au 21 juillet 1974. Un document intitulé "Mesures à prendre pour protéger l'Europe contre la fièvre aphteuse exotique" a été présenté pour examen. Une résolution a été adoptée par ladite réunion et approuvée ensuite par le Conseil de la FAO (64ème session, novembre 1974); elle s'achevait en ces termes: "Il faudrait accorder à la Turquie toute l'aide financière possible pour lui permettre de produire elle-même les quantités de vaccins antiaphteux dont elle a besoin et d'élargir la zone tampon vers ses frontières orientales et méridionales, puis dans la péninsule anatolienne; il serait souhaitable qu'entre temps les mesures prises en Europe du sud-est et en Anatolie pour lutter contre le virus exotique de la FA bénéficient du soutien constant des pays européens et des organisations internationales".

2. Problèmes liés aux importations et zones exemptes de maladie

La prévention contre la FA d'origine extra-européenne demeure la tâche principale, surtout dans les pays du continent qui sont tributaires d'importations de viande fraîche de pays d'outre-mer. On a pu constater avec satisfaction qu'il ne semble pas que la FA ait été introduite en Europe depuis d'autres continents au cours de l'exercice biennal à l'étude. Mais en 1973 l'Espagne subissait encore les conséquences de l'introduction de virus "A Santander" et la Grèce de celle du virus "O Peplos". Heureusement, aucun autre pays n'a été atteint par ces deux virus.

Les restrictions concernant l'importation de viande dans les pays de la CEE, de même qu'en Grèce, bien que dictées par des motifs d'économie politique, ont certainement atténué les risques dus aux importations depuis des pays infectés. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la Grèce où l'observation des recommandations de la Commission à l'égard du refus de la viande non désossée provenant de zones infectées d'Amérique du Sud et de l'élimination convenable des déchets alimentaires surtout dans la région d'Athènes, constituent un problème.

Les politiques d'importation depuis l'Amérique du Sud ont été examinées lors de la réunion du Comité exécutif à Mantoue, octobre 1973. On a signalé qu'en 1973 la situation est devenue grave en Argentine en raison de la pénurie de vaccin conforme aux normes officielles concernant le contrôle de l'activité. Cela a entraîné aussi des difficultés dans d'autres pays d'Amérique du Sud et le Comité exécutif a donc eu l'occasion d'insister à nouveau sur la nécessité de se conformer aux recommandations de la Commission au sujet de l'importation de viande depuis des pays qui ne sont pas infectés par des virus exotiques. Le Comité a exprimé l'espoir que la situation en Amérique du Sud ne se détériore pas au point de faire réduire les importations de viande. L'évolution de la situation sur ce continent est demeurée sous surveillance et la Commission n'a pas eu à intervenir. Il convient d'observer qu'à l'occasion de la première réunion organisée à Bogota (juillet 1973) par la Commission sud-américaine de lutte contre la fièvre aphteuse (COSALFA), elle a formulé les recommandations suivantes (No 5):

"Que l'Organisation panaméricaine de la santé élabore, avec le concours du Laboratoire de Plum Island sur les maladies animales, du Laboratoire mondial de référence de Pirbright et d'autres institutions analogues, un programme pour mettre à jour les critères et les méthodes de classification des virus aphteux adoptés en 1967 à Lyon (France) lors du Colloque international sur la fièvre aphteuse organisé par la Section permanente de normalisation microbiologique."

Il convient de rappeler à ce propos que depuis les essais italo-américains réalisés en Argentine et en Uruguay et dont les résultats ont été publiés dans le Bulletin de l'OIE en 1972 (vol. 77, p. 653), aucune nouvelle expérience n'a été entreprise pour comparer sur le plan immunologique des souches européennes et sud-américaines de virus de la FA. Entre-temps la situation s'est quelque peu modifiée, en particulier en ce qui concerne la répartition du virus C₅ sur le continent (voir les notes introductives sur la situation de la FA, section Amérique du Sud).

Le Comité exécutif a manifesté à Mantoue (octobre 1973) son inquiétude au sujet des livraisons de viande qui continuent à arriver en Europe depuis des pays où sévissent des virus exotiques.

Des importateurs, des Gouvernements, des administrations et même des institutions internationales participant à des opérations de bienfaisance (par exemple, dons de lait en poudre, etc.) s'adressent souvent à la Commission pour lui demander conseil au sujet des risques qu'entraînent les importations de cuirs, de peaux et de produits laitiers, notamment du lait en poudre. On a donc jugé utile de demander l'avis des membres du Groupe de recherche et du Comité exécutif relativement aux dangers représentés par lesdits produits tels que vecteurs potentiels du virus de la FA. On est convenu lors de la réunion du Groupe de recherche (1er-2 avril 1974) que sur la base de travaux expérimentaux ce risque existe et que même séchés et salés, les cuirs, peaux et boyaux provenant d'animaux infectés par le virus de la FA peuvent être porteurs du virus. On a toutefois précisé que lors des traitements de transformation ultérieurs des cuirs et des peaux, on peut s'attendre que ce virus soit inactivé. Le Groupe de recherche a donc estimé qu'il conviendrait de prendre, lorsque l'on importe des cuirs, des peaux et des boyaux depuis des pays infectés par la FA, des précautions spéciales en ce qui concerne les conditions de transport et la surveillance des lieux où les produits sont transformés, c'est-à-dire qu'il faudrait utiliser des récipients étanches et hermétiques pour le transport et désinfection des liquides pendant les traitements de transformation.

Le Groupe était d'avis que le lait en poudre fabriqué avec du lait pasteurisé ne contient très vraisemblablement pas le virus infectieux de la FA. Les essais aux enzymes pratiqués pour déterminer si la pasteurisation a été effectuée comme il convient ont été examinés. Dans le cas du lait écrémé, on pense qu'il n'y a pas de risque si le lait provient de pays où les programmes de vaccination ont enrayeré la maladie et où les foyers individuels ont été éliminés par l'abattage systématique.

Quelques renseignements complémentaires sur la méthode d'examen du lait en poudre ont été présentés lors de la réunion du Comité exécutif tenue à Rome en avril 1974. Le Dr. Wedelin a déclaré qu'une pasteurisation à haute température pendant la fabrication du lait en poudre, telle qu'on la pratique au Danemark, devrait garantir l'innocuité en ce qui concerne le virus de la FA et que le contrôle de la destruction de la peroxydase permet de vérifier le degré de température atteint (au-dessus de 80°). Selon les règlements en vigueur aux Pays-Bas, le contrôle de la phosphatase, qui est détruite à 72°, donne également une bonne indication de la chaleur. Mais, comme l'a précisé Sellers, cette température se situe à la limite de celle qui est requise pour réduire le degré d'infection du lait à des niveaux négligeables.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de zones exemptes de maladies spécifiques depuis la dernière session. Dans le cadre des études et des activités réalisées en vue de mettre en pratique le concept de la zone exempte de maladie, la FAO a organisé une réunion spéciale à Pendik (Turquie) en octobre 1973. Lors de l'examen de la situation, compte tenu de l'expérience acquise depuis la réunion précédente (Paris, novembre 1971), quelques propositions nouvelles ont été avancées pour faciliter la mise au point d'une programmation réaliste des opérations visant l'établissement de zones exemptes de maladie. Un rapport a été publié.

Le Président de la Commission Européenne a suivi de près la situation de la maladie ainsi que les mesures prophylactiques et les réalisations obtenues au Kenya où des programmes sont en cours non seulement pour éviter que la maladie ne réapparaisse sur le territoire où la fièvre aphteuse a été endiguée, mais encore pour élargir sensiblement la zone de vaccination au sud, de manière à englober les districts de Kajado et de Narok (Masailand). Le Gouvernement de la Suisse vient d'approuver sept parcs d'embouche en vue d'importer de la viande de boeuf désossée congelée, mais les mauvaises conditions de climat ont considérablement entravé la production de viande au Kenya.

D'autres pays d'Afrique (Soudan, Somalie, Tanzanie) ont déclaré avoir l'intention d'entreprendre des opérations en vue de créer des zones exemptes de maladie et ont demandé des conseils à la FAO à cet effet.

Les principales difficultés consistent, pour ces pays, à identifier ou à promouvoir des régions bien délimitées offrant des possibilités de développement conduisant, à long terme, à la réalisation d'un ensemble de conditions de base, conformes aux principes contenus dans la directive CEE relative aux "pays tiers". Le Président de la Commission a fait fonction d'expert conseil lors d'une importante mission de la FAO au Soudan en novembre 1974 et a donné son avis sur le développement de la production animale ainsi que sur la création de zones exemptes de maladie.

Une mission de la FAO a visité la Turquie en 1974 pour étudier les possibilités d'établir un courant de viande de boeuf, destiné aux pays d'Europe à partir d'une zone libre de maladie.

Des services consultatifs ont été fournis et des missions ont été envoyées dans l'Asie du Sud-Est où la création de zones exemptes de maladie permettrait soit de protéger des régions importantes (telles que Mindanao, la Thaïlande méridionale, les îles de la Sonde, etc.) contre l'infection, soit de mieux lutter contre la maladie dans les îles ou les pays déjà infectés. La mise en pratique de la notion de zone exempte de maladie en Amérique du Sud est suivie avec la plus grande attention. Des experts ont été engagés pour aider le Centre Panaméricain de la FA (Rio) à améliorer les services de terrain, et la surveillance de la maladie en particulier, en plaçant tout spécialement l'accent sur les régions présentant un intérêt plus grand pour le commerce international des animaux et de la viande et devant servir de modèle pour les réalisations futures.

La Commission a en outre été invitée à apporter son concours lors de la planification et de l'exécution d'un projet de recherche sur la FA (Colombia Aftosa Research Project), qui devrait constituer la base technique d'une vaste opération de prophylaxie dans le pays; en attendant que la Commission se prononce sur l'attitude à prendre à cet égard, le Secrétaire a transmis ses observations sur le projet aux autorités vétérinaires colombiennes.

3. Régionalisation de la production de vaccin antiaphteux

Depuis déjà de nombreuses années, la FAO a apporté son concours aux activités visant la mise au point de méthodes de diagnostic de la maladie et de production de vaccin dans les pays ou régions où la FA a posé jusqu'à présent un grave problème. Pas moins de dix laboratoires ont soit bénéficié d'une assistance, soit été entièrement créés en Europe et en Asie depuis le début des années cinquante. En Asie, on s'est généralement borné à installer de petits laboratoires pour répondre aux besoins d'exploitations isolées ou d'élevages de troupeaux améliorés ou bien pour constituer des cordons sanitaires destinés à protéger la production animale et les exportations, comme par exemple en Thaïlande.

Il y a relativement moins longtemps que l'on s'intéresse à la production industrielle des vaccins antiaphteux, soit pour effectuer des programmes systématiques de vaccination sur des zones de plus en plus vastes (par exemple au Kenya) soit pour produire les stocks de vaccins nécessaires au maintien de zones tampons par exemple en Europe du Sud-Est, en Iran, etc.).

La création de zones contrôlées ou exemptes de maladie, aussi bien en Afrique qu'en Asie, stimulera encore l'initiative locale en matière de production de vaccin et permettra certainement d'accroître et de différencier les sources de vaccins exotiques, mais il ne faut pas oublier qu'il ne sera guère facile aux producteurs locaux d'Afrique et d'Asie de se conformer aux normes européennes pour ce qui est de la qualité de leurs vaccins. D'autre part, la manipulation, en Europe, de virus exotiques a été réglée par les recommandations approuvées lors de la réunion régionale organisée à Vienne par l'OIE (avec la participation de la FAO), lorsque l'on s'occupait du vaccin nécessaire à la campagne contre le virus SAT 1 (octobre 1962). La Commission permanente pour la FA de l'OIE et la Commission européenne ont fait une déclaration conjointe à ce sujet à Paris en novembre 1962.

Pendant la réunion du Comité exécutif à Mantoue en octobre 1973 et à Rome en avril 1974, on a jugé que la régionalisation de la production de vaccin antiaphteux revêt la plus haute importance non seulement pour la protection de l'Europe, mais aussi pour le développement de l'industrie animale dans les pays où sévit la FA. On a fait observer qu'il est indispensable d'établir des plans globaux à moyen et à long terme pour la lutte contre la FA (Mantoue).

Le Secrétaire avait préparé un document de travail intitulé "La prophylaxie antiaphteuse: problème mondial" pour la réunion du Comité exécutif tenue à Rome en avril 1974. La situation de la production de vaccins antiaphteux y est confrontée avec la fréquence et la distribution dans le monde des divers types et sous-types du virus. A la fin des débats qui ont porté sur la production de stocks de vaccins exotiques - le rapport traitant cette question a été distribué à tous les Etats Membres - on est convenu de souscrire à la proposition que la FAO "convoque un groupe de travail chargé d'élaborer des plans pour la création de centres régionaux et le développement des instituts existants, en vue de la production de vaccins contre les types et sous-types de virus aphteux sévissant dans les différentes régions du monde".

Deux mois plus tard (juillet 1974), un Groupe de travail officieux comprenant le Directeur de l'OIE et un représentant de la CEE qui participaient en qualité d'observateurs, a été convoqué à Rome pour examiner cette question et formuler des recommandations. Le rapport de la réunion contient un examen de la situation mondiale, des considérations d'ordre général sur la stratégie proposée, une indication des coûts des laboratoires de diagnostic et des installations de production de vaccin (usines pilotes) ainsi que des recommandations sur les mesures que la FAO devrait prendre dans les plus brefs délais.

La stratégie proposée par le Groupe a des incidences telles, en particulier en ce qui concerne la formation des spécialistes, que l'on présente ci-après les termes dans lesquels elle a été formulée (chapitre III du rapport):

"Le Groupe a noté combien il est difficile de fournir aux nouvelles installations du personnel convenablement formé. Il est peu probable que ces besoins seront satisfaits sans que l'on organise des cours à cet effet. Alors que les pays d'Amérique du Sud ont accès aux cours de formation dispensés par le Centre panaméricain de la fièvre aphteuse, les pays d'autres régions sont largement tributaires des cours de formation donnés en Europe et ils le demeureront jusqu'à ce que les centres régionaux entrent en activité.

Le Groupe est d'avis que la FAO devrait envisager la possibilité de créer un centre de formation devant assurer:

- (i) une formation en matière de diagnostic: durée de 4 mois; 6 participants par cours;
- (ii) une formation en matière de production de vaccin: 9 mois, 6 participants.

Ce projet devrait commencer par être exécuté pendant 5 ans. Deux cours de formation en matière de diagnostic et un cours en matière de production de vaccin devraient être donnés chaque année. Le personnel enseignant devrait être engagé par la FAO et des fonds devraient être mis à disposition pour permettre à ce personnel d'accomplir des missions de consultation et de supervision dans les pays d'origine des stagiaires.

Il faudrait fournir un soutien à des chercheurs individuels désirant se spécialiser, dans les limites des fonds mis à disposition par la FAO pour la lutte et la prophylaxie de la FA.

4. Autres activités du Secrétariat

Conformément à une recommandation formulée par le Comité exécutif à Mantoue, le Secrétariat a préparé un document intitulé "Fonctions et administration de la Commission européenne" contenant un commentaire des Articles IV, V et XIII de l'Acte constitutif. Comme ce document a été jugé utile lors de la réunion suivante du Comité exécutif à Rome, il est joint au présent rapport (Annexe II).

Le Secrétaire a assisté aux sessions annuelles de l'OIE et au XIIème Congrès national vétérinaire tenu au Caire du 16 au 21 novembre 1974. Il a présenté à ce Congrès un rapport sur la conception régionale de la prophylaxie de la FA.

Le Secrétaire a aidé la Sous-division de la législation à publier le texte de l'Acte constitutif tel que remanié lors de la XXème session de la Commission (disponible sur demande).

III. Réunions du Groupe de recherche

1. Réunion tenue au Siège de la FAO, Rome, le 1er et 2ème avril 1974

En raison des événements liés à l'apparition de l'épizootie à virus Asia 1 et la campagne de lutte en automne 1973, on a jugé préférable de renvoyer la réunion annuelle inter-laboratoires à l'année suivante. Une réunion des Membres du Groupe de recherche a été convoquée le 1er avril 1974 pour examiner les fonctions du Laboratoire mondial de référence de Pirbright conformément à l'accord conclu entre la FAO et le Royaume-Uni, et pour participer à la réunion du Comité exécutif lorsque les débats portaient sur des questions techniques, y compris celles qui se rapportent à la fourniture de vaccin exotique.

a) Fonctions du Laboratoire Mondial de Référence de Pirbright

Le Dr. Brooksby a fait le point des activités du LMR pendant une durée de 15 ans et il a attiré plus particulièrement l'attention sur les points suivants:

- i) Les renseignements épizootologiques, qui accompagnent les échantillons pour le typage, sont généralement inadéquats. Le LMR n'est donc pas en mesure d'évaluer comme il convient les résultats du typage; il faudrait donc lui transmettre des renseignements permettant de savoir s'il s'agit d'un foyer particulier, lié à l'apparition occasionnelle d'une souche inhabituelle, ou bien de la manifestation d'une nouvelle vague de la maladie.
- ii) Les renseignements transmis par les laboratoires qui se chargent du typage à l'échelon régional ne sont pas non plus aussi complets qu'il serait souhaitable.
- iii) Les rapports entre le Centre panaméricain de la fièvre aphteuse qui se trouve à Rio de Janeiro et le Laboratoire mondial de référence ont été définis à nouveau lors d'une réunion de la COSALFA tenue à Bogota en juillet 1973 et à laquelle ont assisté les Docteurs Beynon et Pereira. On est convenu que le Centre devrait se charger des enquêtes sur les sous-types existant en Amérique du Sud mais que lorsqu'il décelait de nouveaux sous-types de souches, il devrait demeurer en étroite liaison avec le LMR et lui envoyer le matériel pour qu'il soit possible d'établir une classification complète de tous les sous-types.
- iv) Le recours de plus en plus fréquent au service de sous-typage, aussi bien pour les études en vue de la classification des souches que pour l'assistance aux campagnes de vaccination dans les pays où il n'existe pas d'installations de sous-typage, impose une lourde charge de travail au Laboratoire mondial de référence et entraîne des retards dans l'examen de certains échantillons. Avec les installations dont il dispose pour la préparation du sérum en vue du sous-typage complet, il lui faut souvent examiner ensemble des lots de souches d'un même type. Là encore, il faudrait absolument que les échantillons soient accompagnés de renseignements détaillés pour que le LMR puisse décider quelles sont les souches qu'il faudrait examiner en premier.
- v) La série de fiches d'information sur le sous-typage sera distribuée à l'avenir par les soins du bureau du Secrétaire de la Commission européenne qui veillera à ce que les personnes intéressées reçoivent les renseignements régulièrement.

Après l'examen des questions soulevées, le Président du Groupe de recherche a tenu à préciser que les services rendus par le LMR prennent une importance croissante. Le Groupe a examiné et approuvé les recommandations ci-après:

1. Il est recommandé aux pays de joindre des renseignements épidémiologiques plus détaillés aux échantillons qu'ils envoient au Laboratoire mondial de référence pour que celui-ci puisse fournir des données utiles sur l'ampleur des modifications dans la répartition des types et sous-types du virus.
2. Il est recommandé aux laboratoires s'occupant du typage à l'échelon régional de transmettre chaque année leurs résultats au Laboratoire mondial de référence pour lui permettre de préparer le compte rendu annuel des résultats du typage pour l'Annuaire FAO/OMS/OIE de la santé animale.

b) La situation mondiale en ce qui concerne les fournitures de vaccins exotiques a été examinée et les conclusions qu'en a tiré le Groupe ont ensuite été étudiées, dans la mesure où elles se rapportaient au domaine de compétence de la Commission européenne, lors d'une session conjointe avec le Comité exécutif (voir section IV).

Les conclusions concernant d'autres sujets examinés par le Groupe de recherche, tels que les "Spécifications minimales pour les vaccins antiaphteux", et les "Risques inhérents à l'importation de cuirs, de peaux et de lait en poudre" sont présentées dans d'autres sections du présent rapport.

2. Réunion organisée à Lelystad (Pays-Bas) du 22 au 25 octobre 1974

La réunion ordinaire des laboratoires organisée par le Groupe de recherche a eu lieu à Lelystad (Pays-Bas) du 22 au 25 octobre 1974.

Tous les membres du Groupe (le Dr Jensen représentait le Dr Michelsen) et plusieurs observateurs ainsi que divers membres du personnel de l'Institut de Lelystad ont assisté à la réunion. Le Dr J.G. van Bakkum, Directeur de l'Institut et Président du Groupe de recherche, a présidé la réunion.

L'ordre du jour ci-après a été adopté:

1. Méthodes les plus récentes de contrôle de l'activité des vaccins antiaphteux
2. Mesures de sécurité dans les laboratoires de FA et démonstrations
3. Transport à grande échelle de cellules BHK pour la production de vaccins exotiques
4. Spécifications minimales pour les vaccins antiaphteux
5. Autres questions

On ne trouvera ici qu'un bref compte rendu de la réunion. Le rapport complet auquel étaient joints les rapports originaux a été distribué séparément à tous les instituts, organismes et personnes intéressés.

1. Méthodes les plus récentes de contrôle de l'activité des vaccins antiaphteux

Les six documents ci-après ont été soumis pour examen: a) Influence des agents inactivants sur la conservation du virion, par J. Fontaine et al. (Lyon); b) L'éthylénimine binaire: inactivant du virus de la FA, par H. Bahnmann (Rio de Janeiro) - un résumé de ce document a été lu par le Secrétaire en l'absence de son auteur; c) Méthode simple de quantification des particules 140 S du virus de la FA, par Barteling et al. (Lelystad); d) Evaluation des vaccins antiaphteux par élution et ultra-centrifugation analytique, par Strobbe et al. (Uccle-Bruxelles); e) Etude comparative des méthodes de laboratoire utilisées pour évaluer les vaccins antiaphteux, par Terpstra (Lelystad); f) Aspects quantitatifs et qualitatifs de la normalisation du vaccin antiaphteux, par K. Cowan (Ankara).

Le Dr Brown a résumé comme suit les conclusions tirées des débats et concernant l'évaluation de l'activité antigénique des vaccins antiaphteux:

1. L'évaluation terminale de l'activité d'un vaccin doit être un test de protection pratiqué sur les espèces à vacciner.
2. Comme l'activité intervenant pour stimuler la production d'anticorps neutralisants est surtout due aux particules 140 S, le dénombrement de ces particules dans un vaccin donne une bonne indication de son activité.
3. Toutefois, comme les différentes souches de virus ne sont pas également stables (par exemple les souches 227/66 et 3/57 du virus SAT 2), des difficultés peuvent surgir si l'on utilise le dénombrement des particules 140 S pour évaluer l'activité. Un bon vaccin doit être composé de particules 140 S physiquement intègres, qui le demeurent pendant la préparation du vaccin et après l'inoculation. Avec certaines souches de virus il est parfois nécessaire d'assurer l'intégrité physique par "fixation" avec du formol ou un agent analogue.
4. La perte d'activité immunisante lorsque le virus est traité avec des enzymes protéolytiques (ex. la trypsine) est due à la scission d'un des polypeptides viraux. Ces particules traitées sédimentent encore à 140 S. Il importe donc aussi de veiller à ce que les particules 140 S soient chimiquement intactes.
5. L'activité d'un vaccin peut aussi être évaluée à l'aide d'un essai de combinaison des anticorps neutralisants. La proportion d'anticorps combinés pourrait aussi être évaluée par un essai d'immunodiffusion radiale à condition d'utiliser un anticorps neutralisant spécifique. Mais, même avec ces essais de combinaison des anticorps, des difficultés peuvent surgir parce que les particules 75 S que l'on appelle "vides" se combinent aussi avec l'anticorps neutralisant. Comme ces particules ne produisent l'anticorps neutralisant que si on maintient leur intégrité (par exemple, par fixation), un essai de combinaison des anticorps pourrait surestimer l'activité.
6. Des difficultés demeurent donc lors de l'évaluation quantitative *in vitro* de l'activité d'un vaccin, mais elles pourraient être minimisées par l'emploi d'un sérum normalisé spécifique pour l'agent déterminant de l'activité antigénique, dont on connaît l'importance primordiale dans la production de l'anticorps neutralisant."

2. Mesures de sécurité dans les laboratoires de FA et organisation de l'Institut de Lelystad

Parallèlement aux réalisations obtenues dans la lutte contre la maladie dans toute l'Europe, la Commission européenne s'est beaucoup préoccupée des risques de fuite de virus depuis les laboratoires s'occupant du virus antiaphteux. Après avoir étudié en 1972 le système de sécurité adopté par l'Institut de recherche sur les virus des animaux de Pirbright, le Groupe a eu la possibilité de visiter les diverses sections de l'Institut de Lelystad et de s'entretenir sur les mesures adoptées pour éviter les fuites de virus. La description introductive de l'Institut vétérinaire central de Lelystad, fournie par le Dr van Bekkum, a donné de bonnes indications non seulement sur les dimensions, l'aménagement et la capacité de production de l'Institut, mais encore sur les solutions techniques adoptées pour résoudre divers problèmes liés à la sécurité, l'élimination des animaux et du matériel contaminé, le système des égouts, la circulation, pression, filtration et évacuation de l'air, compte tenu des différents degrés de contamination potentielle dans les diverses sections de l'Institut, l'installation des étables d'isolement pour les petits et les gros animaux, le contrôle de l'efficacité de l'isolement, la construction et l'organisation des unités de production de vaccin.

Tous les membres du Groupe ont admiré les méthodes rationnelles appliquées à Lelystad pour résoudre les problèmes liés à la sécurité contre la maladie.

Pour illustrer encore ce sujet, le Dr Jensen a décrit les travaux réalisés au Danemark pour moderniser l'Institut de la FA. Les laboratoires et les locaux hébergeant les animaux ont été reconstruits pour pouvoir recevoir tous les animaux nécessaires au contrôle officiel des vaccins; un système de contrôle, semblable à celui qui est utilisé à Pirbright, a été installé pour vérifier l'efficacité des filtres à air alors que le purin est stérilisé à la vapeur et les matières solides sont décontaminées par ébullition dans des cuves spéciales où de l'eau est ajoutée.

Pendant la visite de l'Institut, des entretiens et des démonstrations ont eu lieu dans le laboratoire pour illustrer des sujets présentant une importance particulière pour les participants. Le Dr Barteling a décrit des méthodes modifiées de culture du virus aphteux à l'aide de sérum traité au polyéthylène glycol placé dans le milieu de culture, et avec adjonction de lactalbuminhydrolysate, de protéase peptone et de tryptone. Deux méthodes d'estimation du rendement viral ont été démontrées. Le Dr Melcen a présenté les résultats des recherches sérologiques sur des animaux vaccinés avec le vaccin Frenkel du type A; le Dr de Leew a indiqué les résultats des expériences effectuées avec différents types de vaccins du type O chez des porcs et décrit une méthode d'hémoagglutination passive faisant appel au matériel 140 S purifié.

3. Transport à grande échelle de cellules BHK

Le problème que pose le transport à grande échelle de cellules BHK a été soumis à l'attention du Groupe de recherche pour les cas où il serait brusquement nécessaire d'envoyer de grandes quantités de vaccin en un endroit quelconque. On a estimé qu'en cas de situation d'urgence, des cellules seraient fournies à un laboratoire disposant d'installations limitées (y compris pour la culture de cellules) pour qu'il produise directement le virus et le vaccin. L'Institut de recherche vétérinaire danois a eu à résoudre ces problèmes et a constaté que les cellules gardent leur activité pendant au moins deux jours et que dans des conditions appropriées elles peuvent être expédiées à une autre usine de fabrication du vaccin.

4. Spécifications minimales applicables aux vaccins antiaphteux

Le Dr van Bekkum a évoqué les discussions précédentes sur ce sujet. On était généralement convenu à ces occasions qu'il n'était pas encore possible de mettre au point une méthode normalisée de préparation et de contrôle des vaccins antiaphteux. Des normes minimales sont toutefois devenues nécessaires à présent pour surmonter les problèmes de la certification des vaccins exportés d'un pays à l'autre. Afin d'établir des directives concernant ces normes minimales, le Dr van Bekkum a invité les membres du Groupe qui étaient présents à décrire brièvement les méthodes utilisées dans leur pays pour contrôler l'innocuité et l'activité des vaccins. Après avoir examiné ces méthodes, le Groupe a observé que s'il y a de grandes analogies en ce qui concerne les principes en cause, les différences sont grandes dans les détails des méthodes mises au point par les différents laboratoires. Les discussions ont permis de dégager les points suivants:

1. Les essais d'innocuité par inoculation intradermalinguale de trois bovins ou plus sont considérés comme indispensables pour le contrôle de l'innocuité des vaccins. Une confirmation supplémentaire peut en outre être fournie par des essais sur des souris ou, dans le cas des vaccins inactivés sans adjuvant, par des essais sur culture tissulaire du matériel entrant dans la composition du vaccin.

2. La rigueur de tels essais est renforcée par l'emploi des méthodes d'éluotion et de concentration décrites par différents chercheurs (voir les Directives de la République fédérale d'Allemagne).

3. A la fin de l'essai d'innocuité (7 ou 10 jours), les animaux soumis aux expériences devraient être abattus pour qu'il soit possible de bien déceler l'existence de lésions.

4. L'administration d'une forte dose de vaccin par voie sous-cutanée ou intramusculaire, simultanément au test d'innocuité par inoculation intradermolinguale peut engendrer des équivoques. D'une part elle peut masquer les résultats que devrait fournir l'administration par voie intradermolinguale, mais d'autre part, elle peut faciliter, avec certaines souches, la détection de petites quantités de virus.

5. La concentration de formol, si cette substance est utilisée comme inactivant, devrait être évaluée à la fin de la phase d'inactivation.

6. Les essais de détermination de l'activité qui donnent les résultats les plus satisfaisants sont effectués par détermination de la DP_{50} en diluant le vaccin dans la base du vaccin. Les vaccins dilués devraient être inoculés à des groupes de bovins que l'on devrait soumettre à l'épreuve d'infection 21 jours plus tard. On a avantage à remplacer cette méthode par l'estimation, 3 semaines plus tard, des anticorps chez les bovins vaccinés quand on a pu déterminer la corrélation avec les résultats de l'inoculation d'épreuve en utilisant la souche **considérée**.

7. Les essais de détermination de l'activité réalisés avec d'autres méthodes - par exemple, les essais de protection chez des cobayes - sont acceptables pour l'estimation de la valeur des vaccins produits ultérieurement par un même laboratoire. Là encore, il faut établir une corrélation avec les résultats des essais sur les bovins, et les résultats des essais sur les cobayes ne doivent pas être utilisés comme méthode servant à fixer des normes minimales dans un laboratoire qui n'a pas déjà établi une telle corrélation. On a déjà montré qu'il y a de grandes variations entre les résultats obtenus dans différents laboratoires et entre les différentes souches de virus à l'examen.

Eu égard à la teneur des questions soulevées pendant cette discussion, le Groupe a estimé qu'il lui faudrait donner son avis sur l'avant-projet de normalisation des vaccins antiaphteux (inactivés) devant figurer dans la Pharmacopée européenne. Certains membres du Groupe ont déjà été interrogés au sujet de ce projet et ils ont exprimé des doutes. Pendant la présente réunion, les participants ont généralement été d'avis qu'il faudrait remanier certains détails du projet et que puisque le Groupe représente nombre des parties intéressées dans les divers pays concernés, on peut considérer que ses avis reflètent les observations pratiques qui ont été faites lors de la préparation et l'emploi des vaccins antiaphteux.

On a estimé que l'activité du vaccin devrait être exprimée en termes directement mesurables dans le laboratoire de contrôle et que l'interprétation de l'activité probable du vaccin sur le terrain, qui est influencée par de nombreux facteurs, peut être laissée au jugement de celui qui l'utilise car il connaît les conditions locales particulières. La grande majorité des pays représentés à cette réunion a jugé que la meilleure méthode d'évaluation de l'activité est celle qui indique la DP_{50} du vaccin. D'autres méthodes peuvent aussi être utilisées, à condition que leurs résultats soient en corrélation suffisamment étroite avec l'estimation de la DP_{50} . Aux fins de simplification, le Groupe a rédigé un projet remanié de recommandations pour la Pharmacopée européenne."

Les modifications proposées par le Groupe concernent la préparation, l'identification, la stérilité, l'innocuité, l'activité, le stockage, la date de péremption et l'étiquetage du vaccin. Les principes ci-après concernant l'activité du vaccin ont en particulier été inclus dans le texte:

"L'activité du vaccin est exprimée comme étant le nombre de doses protectives pour 50% de bovins (DP_{50}) contenu dans le volume à inoculer. Le vaccin doit contenir au moins 6 DP_{50} par dose. La DP_{50} est déterminée chez des animaux vaccinés pour la première fois et soumis à épreuve par l'inoculation multiple de 10 000 DI_{50} du virus bovin de la même origine que celle qui est utilisée pour préparer le vaccin, etc."

"Les bovins utilisés devraient être âgés de 18 à 30 mois, etc."

"Il faudrait vacciner des groupes d'au moins cinq animaux avec une série de dilutions de vaccins préparés dans la base du vaccin à des intervalles ne dépassant pas cinq fois le volume de la dose normalisée, etc." Après l'inoculation d'épreuve "les animaux doivent être gardés dix jours puis être abattus. Les animaux qui ne sont pas protégés présentent des lésions en d'autres sites que la langue. Les animaux témoins présentent des lésions sur au moins trois pieds".

IV. Réunions du Comité exécutif

Le Comité exécutif a tenu trois réunions ordinaires entre les sessions:

La première s'est tenue du 1er au 4 octobre à Mantoue, les hôtes étant le Maire de la ville et l'administration provinciale de ce centre agricole avancé de la Vallée du Pô. La deuxième réunion a eu lieu au Siège de la FAO du 2 au 5 avril 1974 et il s'agissait d'une réunion conjointe du Comité exécutif et des Membres du Groupe de recherche ainsi que d'observateurs des trois pays couverts par les campagnes contre les virus Asia 1 et A22. La troisième s'est tenue à Berne du 12 au 15 février 1975, dans les installations mises à disposition par la Suisse.

Les rapports des réunions tenues à Mantoue et à Rome ont été distribués soit en anglais soit en français à tous les Etats Membres. Ces deux documents contenaient des comptes rendus, de la documentation et des résumés des débats qui ont porté sur les sujets suivants: "Situation de la FA et de la MVP et de la lutte contre ces maladies, déroulement des campagnes menées en Europe du Sud-Est, politiques d'importation et zones exemptes de maladie". Comme l'essentiel de ces questions a déjà été incorporé, ou mis à jour, dans les différents documents de travail présentés à l'actuelle session, on ne traitera ici que des autres questions importantes soulevées par le Comité exécutif.

1. A Mantoue, les débats ont porté sur les "restrictions aux mouvements de personnes" qui ont été imposées à différentes occasions pendant la période à l'étude, suscitant parfois des inconvénients et du ressentiment, comme ce fut le cas pour la fermeture des frontières en Europe du Sud-Est pendant l'épizootie Asia 1 entre août et octobre 1973. Le Comité a conclu que "bien que le danger de voir l'infection se diffuser à la faveur des déplacements des touristes soit insignifiant en soi, de graves préoccupations sont justifiées chaque fois qu'on soupçonne que des voyageurs proviennent d'une zone infectée, spécialement quand l'infection aphteuse a échappé au contrôle des autorités gouvernementales. En pareil cas, les visites privées d'une ferme à l'autre constituent un danger non seulement potentiel mais bien réel. Il appartient donc aux autorités nationales de décider des limitations qui peuvent être apportées aux déplacements des personnes, après étude attentive des conditions, des situations ou des circonstances sur place."

2. A Rome (2 - 5 avril 1974), le Comité exécutif s'est entretenu avec les membres du Groupe de recherche des problèmes relatifs à la "production de stocks de vaccins exotiques". Les différentes opinions exprimées sur ce sujet délicat ont été inscrites et distribuées avec le rapport de la réunion (voir section II.3 - Régionalisation de la production de vaccins antiaphteux). Comme prévu par le Président à la conclusion de la réunion, cette question a fait l'objet de nouveaux débats lors de la réunion spéciale organisée à Paris les 25 et 26 avril 1974 par la Commission permanente de l'OIE pour la FA. La Commission a approuvé un document qui a été présenté à la XLIIème session de l'OIE (13 - 18 mai 1974). Les opinions ont divergé pendant les discussions et l'Assemblée de l'OIE n'a pu tirer aucune conclusion.

3. A Berne, depuis la Vingtième Session, le Comité exécutif a tenu sa troisième réunion du 18 au 20 février 1975. Le rapport complet de la réunion comprenant les "Activités Futures" proposées par le Comité exécutif de la Commission Européenne est donné ci-après.

R A P P O R T

de la

Réunion du Comité exécutif
tenue à Berne (Suisse) du 18 au 20 février 1975

Le Comité exécutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse s'est réuni à Berne (Suisse) du 18 au 20 février 1975, à l'invitation du Gouvernement helvétique. Les séances ont eu lieu dans la salle de conférence de la Schweizerische Volksbank, Bundesgasse, Berne.

Assistaient à la réunion les Drs A. Nabholz (Suisse), Président de la Commission européenne, Chr. Werdelin (Danemark), Vice-Président, L. Bellani (Italie), Vice-Président, W. Eckerskorn (République fédérale d'Allemagne), A. Docquier (Belgique), R. Vollan (Norvège), R.A. Richards (Royaume-Uni) - représentant le Dr A.C.L. Brown -, M. Bugarski (Yougoslavie) et J.G. van Bekkum (Pays-Bas), en sa qualité de Président du Groupe de recherche.

La FAO était représentée par le Dr R.B. Griffiths, Chef du Service de la santé animale. Le Dr G.M. Boldrini et Mlle D.D. Guarino, respectivement Secrétaire et Adjointe administrative de la Commission, ont assuré le secrétariat. L'interprétation consécutive a été assurée par M. C.I. Biass, Chef de la section d'interprétation de la FAO, et par Mme E. Meister.

Au nom du Gouvernement helvétique, le Dr A. Nabholz a souhaité aux délégués la bienvenue en Suisse et il a exprimé l'espoir que les travaux de la réunion seraient couronnés de succès et que le séjour des délégués en Suisse serait agréable.

On a rappelé que, depuis la vingtième session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, qui s'est tenue à Rome du 4 au 7 avril 1973, le Comité exécutif s'est réuni à Mantoue (Italie) du 1er au 4 octobre 1973, puis à Rome du 2 au 5 avril 1974. Il a en conséquence été convenu qu'à la réunion actuelle le Comité exécutif examinerait plus particulièrement ce qui s'était passé depuis sa dernière réunion et étudierait l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission en s'attachant particulièrement aux activités futures de celle-ci.

L'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Situation de la fièvre aphteuse et de la maladie vésiculeuse du porc depuis la dernière session du Comité exécutif (Rome, 2-5 avril 1974).
2. Campagnes antiaphteuses dans le sud-est européen et en Anatolie.
3. Rapport sur les activités de la Commission et de son Secrétariat.
4. Approbation des projets de rapport et documents à soumettre à la vingt et unième session.
5. Questions diverses.

Le Comité exécutif a examiné les documents ci-après, établis par le Secrétariat pour être présentés à la vingt et unième session de la Commission :

1. Situation de la fièvre aphteuse et lutte contre cette épizootie pendant la période biennale 1973-1974 (AGA:EUFMD/75/2).
2. Campagnes contre les virus exotiques de la fièvre aphteuse dans le sud-est européen et en Anatolie (période étudiée 1972-1974) (AGA:EUFMD/75/3).
3. Rapport sur les activités de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse en 1973 et 1974 (AGA:EUFMD/75/4).
4. Activités futures (AGA:EUFMD/75/4/Annexe III).

I. Situation de la fièvre aphteuse et lutte contre cette épizootie pendant la période biennale 1973-74

De l'avis du Comité exécutif, ce document résume bien la situation. Quelques amendements mineurs ont été proposés et acceptés. Le document définitif rendra compte en outre des événements survenus pendant les deux premiers mois de 1975. On a pris note de l'apparition de foyers en Belgique (18), aux Pays-Bas (5) et en Italie (3) entre novembre 1974 et 1975, toutes ces attaques ayant été causées par le virus O et étant liées entre elles du point de vue épizootiologique. On a appliqué l'abattage systématique et largement pratiqué la vaccination en anneau et dans les zones frontalières, notamment aux Pays-Bas et en Belgique. Evoquant la situation en République fédérale d'Allemagne, le Dr Eckerskorn a signalé 13 foyers d'infection qui se sont déclarés en septembre et octobre 1974 à la suite de l'apparition de la maladie non loin d'une entreprise commerciale de production de vaccin. Au cas où cette attaque serait liée à la production de virus dans l'usine susmentionnée (ce qui n'a pu être établi), on pourrait déduire que, malgré toutes les mesures de sécurité, il existe un danger latent (potentiel) de propagation du virus qui, dans le cas de travaux sur les virus exotiques, pourrait entraîner des conséquences désastreuses. Le Dr Bugarski n'a pas été en mesure de dire si les 4 foyers observés en septembre 1974 dans un village yougoslave situé aux confins de la Roumanie pouvaient être en relation avec une apparition antérieure de la maladie dans ce dernier pays. Décrivant la situation en Espagne, le Secrétaire a souligné que les attaques de la maladie ont été presque entièrement limitées à la population porcine de la partie nord-est du pays. Un foyer est apparu en France, à Alfort, en janvier 1975.

1. Situation en Europe

- (a) En examinant la situation générale durant la période biennale, le Comité a noté qu'il semblait bien s'agir de foyers autochtones, sauf en Grèce en 1973. Toutefois dans ce dernier pays, l'incidence a remarquablement changé en 1974, aucun foyer n'ayant été signalé depuis janvier de cette année-là, situation qui peut être attribuée à la suspension des importations de viande au début de 1974.

Pour ce qui est de la situation en Turquie et au Proche-Orient, le Comité s'est déclaré fort préoccupé du délai apporté à la notification de la première apparition au début de 1973 du virus Asie 1 en Iran et de l'envoi tardif de spécimens du virus au W.R.L. de Pirbright (juin 1973).

Le Comité a déploré la réticence qui semble exister à signaler la maladie au Proche-Orient, ainsi que dans certains pays d'Europe. La lutte contre la fièvre aphteuse sur une base nationale, régionale et mondiale appelle une collaboration internationale la plus étroite possible. Le Dr Bellani a proposé que le système d'information sanitaire, selon lequel la FAO et l'OIE sont actuellement tenues d'agir, en se limitant à la diffusion d'annonces reçues de sources officielles, soit reconsidéré afin de permettre à ces organisations une action plus large pour renseigner les pays menacés.

(b) Types et sous-types de virus

On a pris note des travaux menés par le W.R.L. dans l'examen des spécimens de virus reçus d'Europe et d'autres régions. On a jugé souhaitable de prendre d'autres mesures pour obtenir plus d'informations sur la souche du virus O observé en Grèce (Peplos O 1972) et sur son origine, compte tenu en particulier de la politique d'importation pratiquée antérieurement par la Grèce. On a apprécié la communication finale, par l'intermédiaire du Secrétariat, des résultats obtenus à Pirbright et ailleurs sur les types et les sous-types.

(c) Campagnes prophylactiques systématiques en Europe

A la lumière des événements qui ont marqué l'évolution de la maladie durant le dernier biennium on a passé en revue les programmes prophylactiques effectués périodiquement en Europe. Les membres du Comité exécutif ont exprimé unanimement leur profonde préoccupation devant l'incidence et la dispersion des foyers d'infection dans les pays où le bétail est vacciné au moins une fois par an. Cet examen a fait ressortir la nécessité d'intensifier la surveillance épizootiologique et la recherche afin de déterminer l'origine du virus dans ces foyers. On a aussi indiqué que tout relâchement des différentes mesures prophylactiques pratiquées actuellement, y compris la vaccination, pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'économie européenne. Les résultats obtenus en 1973-1974, en rétablissant rapidement la situation dans de nombreux pays, pourraient ne pas se reproduire à l'avenir au cas où les conditions changeraient, ou si de nouveaux virus étaient introduits sur le continent.

Le Comité exécutif a trouvé beaucoup d'intérêt à la déclaration du Dr Eckerskorn sur une analyse des coûts et bénéfices faite en République fédérale d'Allemagne sur les programmes de vaccination systématique conduits chaque année dans le but de protéger l'ensemble du cheptel national. Le Comité exécutif s'est félicité de ce que les conclusions de cette étude soient nettement en faveur de la poursuite des programmes de vaccination systématique. Il a également considéré les aspects techniques et financiers de la prophylaxie systématique en Europe en fonction des besoins et politiques d'importation des différents pays; la conclusion a été que seule une approche globale peut apporter la juste solution aux différents problèmes en jeu.

Au terme des débats, le projet de recommandation suivant a été soumis pour examen lors de la session de la Commission qui se tiendra en avril prochain :

"Le Comité exécutif, après avoir examiné la documentation préparée par le Secrétariat, a exprimé à la fois sa satisfaction quant aux activités entreprises au cours de la période biennale et son vœu que, lors de sa 21^{ème} session, la Commission européenne approuve les activités futures proposées.

En ce qui concerne la situation actuelle de l'incidence de la maladie et la vulnérabilité constante du cheptel européen, le Comité exécutif a réaffirmé, comme l'avait déjà exprimé la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse en 1971, la nécessité de poursuivre la vaccination dans les pays où cette mesure est déjà pratiquée en raison des manifestations répétées de la maladie ou des risques d'infection associés à des facteurs tels que situation géographique ou importation d'animaux et de viande en provenance de pays dans lesquels la fièvre aphteuse sévit encore.

Le Comité exécutif a cependant jugé nécessaire d'attirer l'attention de la Commission sur la nécessité impérieuse de renforcer, par tous les moyens, par l'entremise de la FAO, la solidarité et la collaboration internationales dans l'exécution des programmes nationaux et régionaux de lutte contre la fièvre aphteuse, en vue de consolider les résultats obtenus jusqu'à présent et de progresser encore dans l'éradication de la maladie.

A cet effet, il faudrait stimuler davantage la collaboration entre les organisations internationales intéressées à la lutte contre les maladies animales et s'acquérir la coopération des services vétérinaires nationaux, ainsi que des institutions publiques de recherche et de biologie, afin de réaliser un programme coordonné à l'échelle continentale pour l'éradication de la fièvre aphteuse en Europe. Le Comité a considéré que ce programme est non seulement réalisable mais doit aussi être le but final des campagnes actuelles.

Il faudrait, en particulier, encourager davantage l'adhésion de nouveaux pays à la Commission européenne et consolider la collaboration avec chaque institution intéressée à la lutte hors d'Europe contre les formes exotiques de fièvre aphteuse, de façon à faciliter ou accélérer la formation de spécialistes, la création ou l'expansion de laboratoires et d'unités pour la production de vaccins qui seraient capables, au besoin, d'en produire également pour l'Europe et d'établir un réseau de renseignements scientifiques et technologiques."

2. Situation aphteuse en Amérique du Sud

Le Comité a examiné la situation aphteuse en Amérique du Sud et a pris note des progrès réalisés dans la lutte contre cette maladie sur le continent.

On a estimé que la présence du virus C₅ dans les pays exportateurs de viande vers l'Europe devait faire l'objet d'une étude semblable à celle que l'Italie avait conduite en Argentine et Uruguay, il y a quelques années, sur d'autres souches de virus. Il a été suggéré de soumettre cette question au Groupe de recherche qui pourra ainsi donner son avis sur les moyens les plus appropriés pour déterminer si ce virus doit, ou non, être considéré comme "exotique" pour l'Europe.

3. Situation de la maladie vésiculeuse du porc en 1973 et 1974 et lutte contre cette maladie

Le Comité a pris note des renseignements fournis à ce sujet par le Secrétaire et a décidé de soumettre cette question au débat général lors de la 21^{ème} session de la Commission.

II. Campagnes contre les virus aphteux exotiques en Europe sud-orientale et en Anatolie

Le Comité exécutif a exprimé sa satisfaction à l'égard du rapport détaillé que le Secrétaire a présenté sur les campagnes menées contre la fièvre aphteuse dans le sud-est européen. Les résultats obtenus pendant cette période de trois ans ont été jugés satisfaisants.

Les aspects financiers ont également été examinés. Tout en reconnaissant le précieux appui de 15 pays européens (dont les Etats Membres de la CEE), on a cependant déploré que d'autres pays du continent ne participent pas encore à cet effort commun.

On a convenu d'explorer la possibilité de solliciter le concours des pays qui ne s'y sont pas encore joints.

Le Secrétaire a mentionné les difficultés rencontrées à l'occasion de la livraison des vaccins de réserve stockés par la CEE lors des campagnes menées en automne 1974. On a déjà fait le nécessaire pour assurer la distribution à temps des vaccins pour les campagnes de printemps en Grèce, en Bulgarie et en Turquie.

Le Secrétaire a rendu compte des mesures prises pour se procurer les fonds nécessaires à la fourniture de matériel, payable en devises, pour un nouvel Institut de la fièvre aphteuse en Turquie. Il a appelé l'attention sur les rapports de la 19^{ème} session de la Commission européenne d'agriculture et de la 64^{ème} session du Conseil de la FAO qui, l'un et l'autre, sont favorables à ce que tout l'appui possible soit donné à la Turquie pour la rendre autosuffisante en ce qui concerne la production de vaccins.

Le Président a souligné la nécessité d'aider la Bulgarie à établir une usine pilote pour la production de vaccins. Le Dr Eckerskorn, qui s'est récemment rendu dans le pays, s'est déclaré vivement impressionné par l'efficacité avec laquelle la Bulgarie avait organisé son programme de protection contre les virus aphteux exotiques. Le Comité est convenu qu'il y avait lieu de porter à la connaissance de tous les organismes internationaux d'assistance technique et de financement son appui sans réserve de l'intention de la Bulgarie d'étendre la production nationale du vaccin antiaphteux.

III. Rapport sur les activités de la Commission européenne durant la période biennale 1973-1974

Un rapport, en quatre sections, a été présenté par le Secrétaire. Les commentaires suivants ont été faits :

Activités générales

Il a été pris acte des importants services rendus à la Commission par le Laboratoire Mondial de référence de Pirbright.

Des observations ont été faites sur les difficultés rencontrées pour donner une formation adéquate au personnel des laboratoires en cours de création. Le Dr Bellani a mis l'accent sur l'importance qu'il y a à obtenir tout l'appui possible des organismes nationaux des pays développés, aussi bien dans le secteur public que privé, et à fournir aux institutions des pays en voie de développement tout le soutien possible. Ceci contribuerait à résoudre le problème de la prophylaxie nationale et fournirait également des possibilités importantes de formation du personnel des pays en développement.

En ce qui concerne les problèmes d'importation et de zones exemptes de la maladie, le Comité a estimé qu'il faudrait renforcer encore la liaison avec le Centre panaméricain de la fièvre aphteuse et avec COSALFA puisque leurs activités se rapportent directement à celles de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse.

Des préoccupations ont été de nouveau exprimées (voir le rapport de la 19^{ème} session) en ce qui concerne l'exemption, en matière d'inspection vétérinaire, dans les entrepôts en douane dans les "ports francs". Il y a lieu de déplorer une telle exemption, compte tenu des risques de transmission de maladie inhérents au circuit des entrepôts en douane.

Le Comité a félicité la FAO de sa promptitude à convoquer la Consultation ad hoc sur la régionalisation de la production de vaccins antiaphteux qui s'est tenue à Rome en juillet 1974. Le Secrétariat a expliqué brièvement les mesures qui sont prises actuellement pour mettre en oeuvre les recommandations de cette consultation, tout en insistant sur le fait qu'il n'existe pas de solution à court terme, mais qu'il y a lieu de considérer cette activité comme un des moyens s'inscrivant dans un programme à long terme.

En réponse à une question posée par le Dr Bellani concernant la position de la Commission quant à la production de vaccins exotiques en Europe occidentale, la réunion a décidé qu'il convenait de garder la question en instance, jusqu'à ce que les vues de l'OIE soient connues */.

Le Comité a exprimé son entière satisfaction pour le travail du Groupe de recherche durant le biennium. La réunion qui s'est tenue à Lelystad a été d'une importance exceptionnelle, en particulier quant à l'établissement des exigences minimales en matière de vaccins antiaphteux.

On a proposé que la prochaine réunion du Groupe de recherche concentre son attention sur les récents progrès dans l'emploi de cellules HEK pour la production de vaccins antiaphteux. On a suggéré que la réunion ait lieu à Brescia/Padoue, ce qui a été accepté par le Dr Bellani qui a étendu au Groupe son invitation chaleureuse.

Le rapport d'activité de la Commission européenne pour la période biennale 1973-1974 a été approuvé tel que présenté.

IV. Activités futures

Un document (AGA:EUFMD/75/4/Annexe III), préparé par le Secrétariat, sur les activités futures de la Commission européenne a été approuvé sans modification.

Les activités générales poursuivies ces dernières années par la Commission et le Secrétariat conformément aux articles IV et V de l'Acte Constitutif conserveront la même structure pendant le prochain exercice biennal.

1. La Commission continuera de s'attacher principalement à consolider les résultats obtenus en Europe, où une situation aphteuse favorable a été rétablie. Des contacts étroits seront maintenus à cet effet avec les autorités gouvernementales, les organisations internationales et les instituts spécialisés. Des visites seront faites le cas échéant. Une attention spéciale sera accordée aux zones où la fièvre aphteuse sévit encore, en vue d'identifier les facteurs qui favorisent la persistance du virus ou la présence de la maladie à l'état latent.

On continuera d'étudier l'épizootiologie de la fièvre aphteuse sur le continent européen; on poussera la coordination des activités, notamment dans le domaine de la recherche, pour améliorer les connaissances sur le degré d'immunisation des animaux vaccinés et indiquer les mesures prophylactiques à prendre envers l'ensemble des espèces sensibles. On s'efforcera également d'améliorer les méthodes de production des vaccins, notamment en ce qui concerne la purification des virus ainsi que les essais d'innocuité et d'efficacité, y compris les méthodes de normalisation. On s'efforcera également de renforcer les mesures de sécurité dans tous les laboratoires qui s'occupent du virus de la fièvre aphteuse.

On continuera à recueillir des données sur l'épizootiologie de la maladie vésiculeuse du porc, sur la lutte contre cette maladie et sur les nouvelles recherches intéressant la transmission et la persistance du virus, les méthodes de désinfection, les vaccins, etc.

2. Les mesures propres à prévenir l'introduction de la fièvre aphteuse en Europe continueront à retenir la plus grande attention. On s'attachera particulièrement à obtenir des renseignements à jour sur la situation aphteuse et les mesures de lutte et de prophylaxie dans les pays et régions d'où elle risque le plus d'être introduite en Europe, à la faveur des échanges commerciaux ou par d'autres voies.

* Note : Se référant aux débats de réunions antérieures sur la préparation de vaccins exotiques, le Dr Bellani a réitéré son opposition à la production ou au stockage, aussi bien dans les instituts européens nationaux et privés, de souches exotiques de virus de fièvre aphteuse et a objecté à la décision du Comité de s'abstenir de tout commentaire avant de connaître les vues de l'OIE.

On surveillera constamment la répartition des types de virus dans le monde entier, ainsi que le résultat des études sur les rapports sérologiques et immunologiques entre les sous-types; on resserrera les contacts et la collaboration avec le Laboratoire mondial de référence, avec le Centre panaméricain de la fièvre aphteuse à Rio, et avec les centres régionaux de diagnostic en Afrique et en Asie.

3. On poursuivra, par tous les moyens disponibles, l'action entreprise contre les virus exotiques et non exotiques dans le sud-est de l'Europe. L'organisation de campagnes prophylactiques devra viser à maintenir de solides zones tampons en Thrace et à étendre les projets de vaccination en Anatolie. On poursuivra une collaboration étroite avec la CEE et avec l'OIE à cette fin, et aussi pour aider tous les pays participant aux campagnes prophylactiques à établir des centres de production de vaccins qui permettent de satisfaire les besoins de l'Europe du sud-est et de l'Anatolie. Les projets visant à créer un institut de fièvre aphteuse en Bulgarie continueront à recevoir un appui technique, en collaboration avec le Gouvernement italien.

4. Le Secrétaire suivra de très près la mise en oeuvre des campagnes prophylactiques régulières ainsi que l'application, chaque fois que possible, du principe de la région exempte de maladies, notamment là où l'on sait qu'existe la fièvre aphteuse exotique (par rapport à l'Europe). A cet égard, il y aura lieu d'accorder tout le soutien possible aux initiatives destinées à promouvoir des travaux de diagnostic ainsi que la production de vaccins partout où la fièvre aphteuse exotique représente un obstacle important au développement régional de la production animale ou une menace pour d'autres régions. Il y a lieu de mettre en oeuvre les recommandations de la réunion du Groupe de travail non officiel sur la régionalisation de la production des vaccins contre la fièvre aphteuse tenue à Rome le 7 juillet 1974, en commençant par organiser des stages de formation pour le personnel de laboratoire des instituts nouvellement créés. Les laboratoires des Etats Membres de la Commission joueront un rôle actif dans ces programmes.

5. Le Secrétaire continuera à participer aux travaux de la Division de la production et de la santé animales qui portent sur la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation des projets FAO/PNUD dans le domaine de la fièvre aphteuse.

La Commission européenne, par l'entremise de son Secrétaire, participera à titre consultatif au Programme de recherche Aftosa de Colombie (CARP)."

V. Approbation du rapport

Le rapport ci-dessus a été adopté par le Comité exécutif.

A la clôture de la session, les membres ont exprimé les remerciements du Comité pour la façon remarquable dont a été organisée et conduite la réunion, ainsi que pour la généreuse hospitalité offerte par la Suisse.

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES VIRUS ANIMAUX, FIRBRIGHT

Stocks de virus apteux de semence
Souches détenues pour le compte de la Commission européenne

Situation au 26.2.1975

Type	Souche	Passages précédents	Date de stockage	Nombre de flacons	Volume/ flacon	Titre au moment du stockage	Titrage le plus récent
A	URSS 1/66	BTY1, BHK8, S1	8.2.71	26	200	10 ^{7.0}	10 ^{7.2} (9. 12. 74)
SAT1	Rho. 5/66	BTY1, BHK5, S1	19.3.71	33	200	10 ^{6.8}	10 ^{7.2} (9. 12. 74)
SAT2 (a)	Ouganda 6/70	BTY1, BHK12, S1	1.3.71	17	200	10 ^{6.1}	10 ^{6.9} (9. 12. 74)
SAT2 (b)	Ouganda 6/70	BTY1, BHK12, S1	26.3.71	33	200	10 ^{6.0}	10 ^{6.8} (9. 12. 74)
SAT3	Bec 1/65	BHK3, S1, BHK2, S1	16.2.71	35	200	10 ^{6.8}	10 ^{6.4} (9. 12. 74)
ASIA1	Israël 3/63	BTY1, BHK7, S1	5.3.71	36	200	10 ^{6.1}	10 ^{5.8} (9. 12. 74)
ASIA1	Iran 1/73	RS ₂ , BHK7, S2	19.12.74	9	700	10 ^{7.2}	10 ^{7.1} (5. 2. 75)

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES VIRUS ANIMAUX, PIRBRIGHT

Stocks de virus aphteux de semence
Souches détenues pour le compte de la Commission européenne

Au 31 décembre 1974, des lots de six litres des souches suivantes étaient disponibles pour la distribution en cas de besoin. Ces souches correspondent à chacun des cinq sérotypes retenus pour le stockage. Ce sont :

Type A: URSS 1/66 BTY 1, BHK 8, S 1
Type SAT 1: Rho 5/66 BTY 1, BHK 5, S 1
Type SAT 2: Ouganda 6/70 BTY 1, BHK 12, S 1
Type SAT 3: Bec 1/65 BHK 3, S 1, BHK 2, S 1
Type Asia 1: Israël 3/63 BTY 1, BHK 7, S 1

BTY = Culture de thyroïde bovine

BHK = Culture monostratifiée de BHK

S = Culture en suspension de BHK

Les titrages des produits qui ont été stockés dans de l'azote liquide pendant des périodes allant jusqu'à neuf mois ne font ressortir aucune perte décelable du pouvoir infectieux.

Deux souches doivent encore être préparées en lots de six litres, bien qu'elles soient disponibles en petite quantité. Il s'agit de :

SAT 1 Turquie 323/61

SAT 2 Tanzanie 5/68

Ces souches ont déjà été adaptées à la culture sur couche monostratifiée de BHK et testées du point de vue de la pureté. Elles seront multipliées dès que possible par culture en suspension, en vue du stockage.

Fonctions et administration de la Commission Européenne

Commentaires sur les articles IV, V et XIII de l'Acte constitutif
et sur les comptes de la Commission

(document présenté à l'occasion de la réunion du Comité exécutif tenue à Rome du 2 au 5 avril 1974)

Fonctions générales

L'article IV de l'Acte constitutif de la Commission indique quelle en sont les "fonctions générales". Celles-ci ont trait aux activités ordinaires de la Commission et de son Secrétariat, exécutées essentiellement par les services permanents de la Commission, au Siège de la FAO.

Le Secrétariat maintient des contacts non seulement avec les Etats Membres (actuellement au nombre de 22), mais aussi avec tous les services vétérinaires, organismes, institutions ou laboratoires qui, selon les circonstances, présentent un intérêt du point de vue de l'épizootiologie et de la lutte contre la fièvre aphteuse. Il recueille des renseignements sur l'apparition et l'évolution de la maladie, compile et diffuse des statistiques relatives aux épidémies, à leur ampleur, aux types et sous-types de virus, aux disponibilités en vaccine et, éventuellement, à leur prix relatif. Plus spécialement, il effectue des enquêtes sur les programmes de lutte antiaphteuse, tant en Europe que dans les pays qui peuvent présenter un danger ou du moins un intérêt pour l'Europe par le canal des échanges commerciaux portant sur les animaux, la viande, les produits animaux et agricoles.

Il répond aux demandes de renseignements et d'avis, et fournit une assistance en ce qui concerne l'organisation des laboratoires travaillant sur la fièvre aphteuse et le recrutement de leur personnel.

Il organise les sessions biennales régulières de la Commission, les réunions annuelles du Groupe de la recherche ainsi que les diverses réunions du Comité exécutif qui se tiennent pendant l'année. En général, il participe à toutes les réunions de la FAO qui traitent de problèmes en rapport avec la fièvre aphteuse et prépare à leur intention des documents de travail et des rapports.

L'une des fonctions importantes du Secrétariat consiste à encourager des recherches ou des enquêtes en rapport avec l'évolution de la situation épizootiologique, tandis qu'il porte un intérêt particulier à la mise au point de programmes visant à créer ou conserver des zones exemptes de la maladie.

Chaque année, des visites ont lieu à des laboratoires hautement organisés ou en développement, soit pour se tenir au courant des progrès techniques et scientifiques dans le domaine de la fièvre aphteuse, soit pour favoriser les contacts et les échanges de connaissances et d'assistance techniques entre laboratoires.

Le Secrétariat entretient des relations très étroites avec le Laboratoire mondial de référence en ce qui concerne le stockage des souches de virus de types exotiques que ce laboratoire conserve pour le compte de la Commission.

Le Secrétariat et la Commission déploient leurs activités dans le cadre des structures de la FAO et, pour ce qui est de la région européenne, jouissant d'une entière autonomie d'action en ce qui concerne la mise en oeuvre du programme de travail approuvé par le Comité exécutif et la Commission. A l'échelle mondiale, la Commission constitue le principal organisme conseil de la FAO, et son Secrétariat exerce, au sein du Service de la santé animale, les fonctions de conseiller technique pour toute forme d'assistance concernant l'action en

matière de fièvre aphteuse, tant au Siège que sur le terrain. Cette action englobe, en particulier, l'élément "fièvre aphteuse" de l'établissement, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des projets d'assistance technique confiés à la FAO par le PNUD et par d'autres institutions.

Toutes les dépenses relatives aux travaux de routine du Secrétariat de la Commission européenne, y compris le recrutement des experts-conseils, sont prises en charge par la Commission, tandis que la FAO fournit, au Siège, des bureaux et autres installations (bureaux, traitement des documents, ainsi que les inappréciables services que peut rendre un réseau de communications mondial).

Fonctions spéciales

Les "Fonctions spéciales" de la Commission sont énumérées à l'article V de son Acte constitutif. Celles-ci consistent essentiellement à:

1. faire face aux situations d'urgence;
2. encourager l'établissement des cordons sanitaires;
3. conserver des stocks de souches de virus ou de vaccins, et participer à tout nouveau projet qui pourrait être nécessaire en vue d'atteindre les objectifs de la Commission.

Lorsqu'il fut décidé de créer la Commission, il était dans les intentions de ses promoteurs de lui assurer des fonds assez substantiels pour garantir l'exécution de ces fonctions spéciales qui, à l'époque (début des années cinquante), revêtaient une importance particulière étant donné la rareté des vaccins disponibles et la persistance de la fièvre aphteuse sur tout le continent.

Lorsque la Commission fut créée par la suite (1953), le projet de financement de la Commission rencontra une certaine résistance. Un compromis fut conclu, visant essentiellement à assurer à la Commission les fonds nécessaires pour garantir l'exécution des fonctions générales telles que stipulées à l'article IV. Un barème de contributions fut approuvé, en se fondant sur l'hypothèse que tous les membres "potentiels" (de l'époque) adhéreraient à la Commission, permettant ainsi d'arriver à un budget annuel de 50 000 dollars E.-U.

Cependant, la participation à la Commission restait limitée à un petit nombre de pays, surtout dans les premières années, et ce n'est qu'en 1973 que le nombre des Etats Membres est passé à 22.

En conséquence, les revenus de la Commission sont toujours restés au-dessous des besoins financiers que comportait la réalisation des programmes à grande échelle prévus à l'article V de l'Acte constitutif.

Ce n'est qu'en quelques occasions que la Commission a été en mesure de remplir des fonctions spéciales, telles que la fourniture de vaccins à l'Autriche et à la Grèce (pays participant à la campagne SAT1), la fourniture d'un matériel pour l'azote liquide au Laboratoire mondial de référence pour l'entreposage des souches de virus. La contribution annuelle versée au Laboratoire mondial de référence est la seule "fonction spéciale" financée régulièrement par la Commission.

Afin de compenser cette lacune, des campagnes contre les virus exotiques, telles que les campagnes SAT1, A22 et maintenant Asia 1 ont été entreprises dans le sud-est de l'Europe, mais n'ont pu être financées que moyennant des contributions spéciales des Nations Unies (Fonds pour imprévus), de la Communauté économique européenne et d'un certain nombre de pays.

Administration

Les contributions annuelles reçues des Etats Membres par la Commission sont versées au Fonds de dépôt 9.042. Les fonds déposés sont administrés conformément aux dispositions du Règlement financier de la FAO et sont sujets aux mêmes examens, c'est-à-dire aux vérifications intérieures et extérieures auxquelles sont soumis tous les autres comptes de l'Organisation.

L'Organisation tient la comptabilité de tous les Fonds de dépôt; en ce qui concerne le Fonds 9.042 (Commission européenne), le Règlement financier, tel qu'établi par l'Acte constitutif, prévoit la tenue de deux comptes, le Compte général et le Compte spécial.

Compte général

Sont créditées au Compte général les contributions annuelles des Etats Membres (source de fonds).

Les contributions annuelles forment le "budget administratif" qui, conformément au "Règlement financier" susmentionné, comprend trois chapitres (utilisation des ressources).

- Chapitre I - Dépenses administratives au titre de l'article IV et XII.2 de l'Acte constitutif (salaires, dépenses communes de personnel, voyages officiels, services contractuels [interprètes, experts-conseils], réunions de la Commission, dépenses diverses).
- Chapitre II - Dépenses au titre de l'article V de l'Acte constitutif (activités spéciales, telles qu'approuvées par la Commission - livraison de vaccins, stockage de souches de virus, octroi de bourses, etc.).
- Chapitre III - Dépenses imprévues.

Compte spécial

Tout revenu non engagé provenant des contributions ou d'un solde créditeur du Compte général est "crédité au Compte spécial de la Commission à la fin de chaque exercice financier".

L'article 6.2.2. du Règlement financier stipule également que "tout déficit apparaissant au Compte général à la fin de l'exercice financier peut être comblé par virement à partir du Compte spécial". La possibilité de transférer certains montants d'un compte à l'autre, dans les deux sens, confère une grande souplesse à l'administration de la Commission. Il convient de ne pas oublier cependant que le but principal du Compte spécial est de constituer un fonds de réserve susceptible d'être utilisé en cas d'urgence ou pour d'autres activités spéciales.

Comme pour le Compte général, la Commission doit aussi approuver un budget pour le Compte spécial à la fin de chaque session régulière. Sauf pour les points approuvés par la session, le solde du Compte spécial reste en tant que fonds de réserve et son emploi est soumis à l'approbation d'une session spéciale de la Commission ou du Comité exécutif.

Ces dernières années, les seules dépenses engagées au titre du Compte spécial ont servi à financer les voyages et l'allocation journalière des membres du Groupe de la recherche.

Autres comptes

L'Acte constitutif de la Commission prévoit qu'en dehors du Compte général et du Compte spécial on peut créer tous autres comptes nécessaires, au fur et à mesure des besoins, si des contributions supplémentaires sont versées à la Commission en conformité de l'article XIII(4) de l'Acte constitutif.

Note. Comme il est dit plus haut, toutes les contributions, contributions supplémentaires et autres recettes de la Commission européenne sont versées au Fonds de dépôt 9.042 qui est géré par le Directeur général de la FAO. En conséquence, les budgets des deux comptes (Compte général et Compte spécial) du Fonds de dépôt 9.042 sont préparés par le Directeur général de la FAO qui les soumet pour approbation aux sessions régulières de la Commission.

Les contributions versées à l'Organisation en réponse à divers appels lancés par le Directeur général, en vue de financer des campagnes de la FAO contre la fièvre aphteuse à virus exotique dans le sud-est de l'Europe, ont été déposées dans d'autres Fonds de dépôt, comme le Fonds de dépôt 9.097 (contributions versées par des pays européens) et le Fonds de dépôt 9.111 (contributions versées par la CEE). Ces deux fonds (Fonds de campagnes) ont été gérés indépendamment du Fonds de dépôt 9.042 (Fonds de dépôt de la Commission). Les opérations pertinentes ont cependant été confiées au Secrétaire de la Commission européenne.

Le Secrétaire

ANNEXE IV

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHREUSE

Comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1973

ETAT I

COMPTE GENERAL

<u>Administration</u>		
Personnel	43 249,49	
Voyages	1 209,23	
Réunion de la Commission	3 209,78	
Services contractuels	2 000,00	
Divers	459,79	
Viré au compte spécial	50 128,29	
	2 826,44	
	<u>\$52 954,73</u>	
		52 605,98
		<u>348,75</u>
		<u>\$52 954,73</u>

Contributions des Etats Membres en 1973 (Tableau I) au titre de:	
1972	3 000,00
1973	47 265,98
1974	<u>2 340,00</u>

Intérêts perçus

ETAT II

COMPTE SPECIAL

Voyages et indemnités journalières des membres du Comité technique	96,00	
Solde au 31 décembre 1973	58 724,01	
	<u>\$58 820,01</u>	
		\$ 54 253,14
		2 826,44
		<u>1.740,43</u>
		<u>\$58 820,01</u>

Solde au 1er janvier 1973
Viré du compte général
Intérêts perçus

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

Comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1973

BILAN AU 31 DECEMBRE 1973

ETAT III

<u>Passif</u>	<u>\$</u>	<u>Actif</u>	<u>\$</u>
Compte spécial	58.724,01	Compte courant avec l'Organisation	59.211,33
Obligations non liquidées - 1973	487,32		
	<u>\$59.211,33</u>		<u>\$59.211,33</u>

certifié exact

Approuvé

A.J. Bronsema
Directeur
Division des Services financiers

Roy I. Jackson
pour A.H. Boerma
Directeur général

Ayant examiné les comptes ci-dessus et obtenu tous les renseignements et tous les éclaircissements nécessaires, je certifie qu'à mon avis les comptes ci-dessus sont exacts.

D.B. Pitblado
(Contrôleur et vérificateur général des comptes, Royaume-Uni)
vérificateur extérieur des comptes

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

Etat des contributions au 31 décembre 1973

	Montants dus au titre de 1972	Montants dus au titre de 1973	Total des montants dus en 1973	Montants encaissés en 1973	Montants à recouvrer au 31 décembre 1973	Contributions anticipées au titre de 1974
Autriche	-	1 800,00	1 800,00	1 800,00	-	-
Belgique	3 000,00	3 000,00	6 000,00	6 000,00	-	-
Bulgarie	-	900,00	900,00	-	900,00	-
Chypre	-	300,00	300,00	300,00	-	-
Danemark	-	3 000,00	3 000,00	3 000,00	-	-
Finlande	-	1 800,00	1 800,00	1 800,00	-	-
Allemagne, Rép. féd. d'	-	6 000,00	6 000,00	6 000,00	-	-
Grèce	-	900,00	900,00	900,00	-	-
Hongrie	-	1 800,00	1 800,00	4 140,00	-	2 340,00
Islande	-	300,00	300,00	300,00	-	-
Irlande	-	900,00	900,00	900,00	-	-
Italie	-	5 865,98 ^{a/}	5 865,98	5 865,98	-	-
Luxembourg	-	300,00	300,00	300,00	-	-
Malte	-	300,00	300,00	300,00	-	-
Pays-Bas	-	3 000,00	3 000,00	3 000,00	-	-
Norvège	-	900,00	900,00	900,00	-	-
Portugal	-	900,00	900,00	900,00	-	-
Suède	-	3 000,00	3 000,00	3 000,00	-	-
Suisse	-	3 000,00	3 000,00	3 000,00	-	-
Turquie	-	1 800,00	1 800,00	-	1 800,00	-
Royaume-Uni	-	8 400,00	8 400,00	8 400,00	-	-
Yougoslavie	-	1 800,00	1 800,00	1 800,00	-	-
	3 000,00	49 965,98	52 965,98	52 605,98	2 700,00	2 340,00

a/ \$6 000 moins \$134,02 versés à l'avance en 1972.

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE
Comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1974
(présentés aux fins de vérification)

ETAT I

COMPTE GENERALAdministration

Personnel
 Voyages
 Réunion de la Commission
 Services contractuels
 Divers

44 779,30
 2 961,00
 3 896,16
 1 000,00
 459,83
 53 096,29
 10 970,77
 \$64 067,06

Viré au compte spécial

Contributions des Etats Membres en
 1974 (Tableau I) au titre de:

2 700,00
 60 707,20

63 407,20
 659,86

\$64 067,06

COMPTE SPECIAL

Voyages et indemnités journalières des
 membres du Comité technique
 Voyage d'étude de 2 chercheurs dans les
 Etats Membres de la Commission

4 654,09
 1 954,95

Solde au 31 décembre 1974 (Provisoire)

65 171,31
 \$71 780,35

ETAT II

59 211,83

10 970,77

1 598,25

\$71 780,35

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

Comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1974

ETAT III

BILAN AU 31 DECEMBRE 1974

<u>Passif</u>	§	Actif	§
Compte spécial	65 171,31	Compte courant avec l'Organisation	65 430,31
Obligations non liquidées - 1974	259,00		
	<u>\$65 430,31</u>		<u>\$65 430,31</u>

certifié exact

A.J. Bronsema
Directeur

Division des Services financiers

Approuvé

Roy I. Jackson
pour A.H. Boerma
Directeur général

Ayant examiné les comptes ci-dessus et obtenu tous les renseignements et tous les éclaircissements nécessaires, je certifie qu'à mon avis les comptes ci-dessus sont exacts.

D.B. Pitblado

(Contrôleur et vérificateur général des comptes, Royaume-Uni)
vérificateur extérieur des comptes

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

Etat des contributions au 31 décembre 1974

	Montants dus au titre de 1973 \$	Contributions anticipées au titre de 1974 \$	Montants dus au titre de 1974 \$	Total des montants dus en 1974 \$	Montants encaissés en 1974 \$	Montants à recouvrer au 31 décembre 1974 \$
Autriche	-	-	2 340,00	2 340,00	2 340,00	-
Belgique	-	-	3 900,00	3 900,00	3 900,00	-
Bulgarie	900,00	-	1 170,00	2 070,00	1 009,09	1 060,91*
Chypre	-	-	390,00	390,00	390,00	-
Danemark	-	-	3 900,00	3 900,00	3 900,00	-
Finlande	-	-	2 340,00	2 340,00	2 340,00	-
Allemagne, Rép. féd. d'	-	-	7 800,00	7 800,00	7 800,00	-
Grèce	-	-	1 170,00	1 170,00	898,50	271,50
Hongrie	-	(2 340,00)	2 340,00	-	-	-
Islande	-	-	390,00	390,00	390,00	-
Irlande	-	-	1 170,00	1 170,00	1 170,00	-
Italie	-	-	7 800,00	7 800,00	7 252,21	547,79*
Luxembourg	-	-	390,00	390,00	390,00	-
Malte	-	-	390,00	390,00	390,00	-
Pays-Bas	-	-	3 900,00	3 900,00	3 900,00	-
Norvège	-	-	1 170,00	1 170,00	1 170,00	-
Portugal	-	-	1 170,00	1 170,00	1 170,00	-
Suède	-	-	3 900,00	3 900,00	3 900,00	-
Suisse	-	-	3 900,00	3 900,00	3 900,00	-
Turquie	1 800,00	-	2 340,00	4 140,00	3 937,40	202,60
Royaume- Uni	-	-	10 920,00	10 920,00	10 920,00	-
Yougoslavie	-	-	2 340,00	2 340,00	2 340,00	-
	<u>\$ 2 700,00</u>	<u>(2 340,00)</u>	<u>65 130,00</u>	<u>65 490,00</u>	<u>63 407,20</u>	<u>2 082,80</u>

* Paiements effectués au début de 1975.

BUDGET ADMINISTRATIF POUR 1975 ET 1976

BUDGET POUR 1975

(Note du Directeur général de la FAO)

Budget administratif pour 1975

1. Conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de la Commission et de l'Article III de son Règlement financier, j'ai l'honneur de soumettre le projet de budget administratif annuel pour 1975.
2. Les prévisions budgétaires ont été établies de la manière prescrite par le Règlement financier.
3. A l'heure actuelle, je n'ai aucun "détail supplémentaire" à soumettre en ce qui concerne le chapitre II et les prévisions sont présentées sous forme d'un total unique conformément aux dispositions de l'Article 3.2. Aucune dépense n'a été effectuée jusqu'à présent au titre de ce chapitre et, ne pouvant me fonder sur des faits, je propose qu'une somme fixée à 2 400 dollars soit prévue à ce titre pour 1975.
4. Le budget administratif annuel proposé pour 1975 s'élève à 64 067 dollars, chiffre qui correspond au montant des contributions des Etats Membres que peut recevoir la Commission.
5. Au titre des codes .00 et .10 "Personnel" du chapitre I des prévisions budgétaires, il est prévu pour 1975 comme en 1974 un Secrétaire de la Commission (P-5) et un administrateur adjoint (G-6). L'augmentation des prévisions des dépenses par rapport au chiffre de 1974 est due à une augmentation des coûts. Le montant total des contributions reçues des Etats Membres en 1974 s'élève à 64 067 dollars, compte tenu des intérêts échus.

Budget spécial pour 1975

6. Je recommande qu'il soit prévu au budget spécial du Compte spécial de 1975 un montant de 5 000 dollars destiné à couvrir les dépenses nécessaires pour les voyages et les indemnités de subsistance des membres du Comité technique permanent. En outre, je propose qu'il soit prévu un crédit de 2 000 dollars pour un voyage d'étude de deux chercheurs appartenant aux Etats Membres de la Commission.
7. On trouvera en annexe: le tableau A, "Budget administratif annuel pour 1975 (révisé)" et le tableau B "Budget spécial du Compte spécial".

Assistance fournie par la FAO

8. Outre les dépenses ci-dessus, l'Organisation fournit certains services qui ne sont pas imputés sur le budget de la Commission: services à temps partiel de hauts fonctionnaires de l'Organisation, services des Sections Budget et Finances, locaux, matériel, fournitures de bureau, production et publications de documents, etc., ainsi que frais d'affranchissement et de télégraphe.

FONDS DE DEPOT N° 9042

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

Budget administratif annuel pour 1975

Provenance des fonds:	Contributions des Etats Membres de la Commission	Emploi des fonds: 1975
Objet des fonds:	Soutenir les activités de la Commission qui encourage l'action à l'échelon national et international concernant les mesures de lutte contre la fièvre aphteuse en Europe	Chapitre I: Dépenses administratives au titre des articles IV et XII.2 de l'Acte constitutif (1 x P-5 Fonctionnaire Santé animale - Poste N° 6162-660 12 mois) (1 x G-6 Administrateur adjoint 12 mois - Poste N° 6162-546)
Contributions pour 1973:	\$ 2 700	Code 9042.00.00 Traitements
Contributions pour 1974:	\$ 60 707	.10 Dépenses communes afférentes au personnel \$ 40 300
Intérêts échus:	\$ 660	.20 Voyages \$ 11 400
		.30 Services contractuels \$ 5 000
		.40 Dépenses générales de fonctionnement \$ 1 000
		.80 Bourses, dons et contributions \$ 500
		Total partiel Chapitre I \$ 61 667
		Chapitre II: Dépenses au Titre de l'Article V de l'Acte constitutif \$ 2 400
		Total partiel Chapitre II \$ 2 400
		Chapitre III: Dépenses imprévues Néant
		Total partiel Chapitre III Néant
	TOTAL GENERAL: \$ 64 067	TOTAL GENERAL: \$ 64 067

FONDS DE DEPOT N° 9042 (fin)

BUDGET SPECIAL DU COMPTE SPECIAL

<u>Fonds disponibles:</u>		<u>Emploi des fonds en 1975:</u>	
Report de 1974	\$ 59 211	Code 9042.21:	
Viré du Compte général	\$ 10 971	Voyages et transports	\$ 12,000
Intérêts échus	\$ 1 598	Voyages et indemnités journalières des membres du Comité technique permanent	\$ 5 000
		Voyage d'étude de deux chercheurs appartenant aux Etats Membres de la Commission	\$ 2 000
		Pour promouvoir la régionalization de la production du vaccin	\$ 5,000 (*)
TOTAL:	<u><u>\$ 71 780</u></u>	Balance	<u><u>\$ 59,780</u></u>
		TOTAL	<u><u>\$ 71,780</u></u>

(*) Comme proposé et approuvé par la Session.

FONDS DE DEPOT N° 9042

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

BUDGET ADMINISTRATIF PROVISOIRE POUR 1976

Provenance des fonds: Contributions des Etats Membres de la Commission

Objet des fonds: Soutenir les activités de la Commission qui encourage l'action à l'échelon national et inter-national concernant les mesures de lutte contre la fièvre aphteuse en Europe.

Emploi des fonds: 1976

Chapitre I: Dépenses administratives au titre des articles IV et XII.2 de l'Acte constitutif (1 x P-5 Fonctionnaire Santé animale - 12 mois - Poste 6162-650) (1 x G-6 Administrateur adjoint - 12 mois - Poste 6162-546)

Contributions dues pour 1976 \$ 65 130

Code 9042.00.00 Traitements \$ 44 000
 .10 Dépenses communes afférentes au personnel \$ 12 500
 .20 Voyages \$ 3 500
 .30 Services contractuels \$ 1 000
 .40 Dépenses générales de fonctionnement \$ 500
 .80 Bourses, dons et contributions \$ 2 130
 Total partiel Chapitre I \$ 63 630

Chapitre II: Dépenses au titre de l'Article V de l'Acte constitutif \$ 2 500

Total partiel Chapitre II \$ 1 500

Chapitre III: Dépenses imprévues Néant

Total partiel Chapitre III Néant

TOTAL GENERAL: \$ 65 130

TOTAL GENERAL: \$ 65 130